GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION

Rapport d'activité 2005

Mai 2006

TABLE DES MATIERES

pages

I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INERNATIONALES 1

1. Le Siège 1

2. L'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) 2

3. La Grande Région 3

4. Le Benelux 4

5. L'Union européenne 6
   - A. Faits marquants au cours de l'année 2005 6
   - B. Le processus d'association et de stabilisation en faveur des pays de l'Europe du Sud 11
   - C. Programmes et instruments d'assistance 15
   - D. Le Marché Intérieur et le Conseil de Compétitivité 16
   - E. Transposition des directives communautaires 17
   - F. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE) 18
   - G. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) 18
   - H. Non-prolifération et désarmement 21
   - I. La politique commerciale 26

6. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) 29

7. Le Conseil de l'Europe 31

8. Les organismes de sécurité 35
   - A. L'OTAN 35
   - B. L'OSCE 38

9. Les Nations Unies 42
   - A. Les travaux à New York 42
   - B. Les travaux à Genève 48
   - C. Les travaux à Vienne 50

pages

II. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE 54

1. Les pays d'Europe centrale et orientale 54

2. Les Balkans occidentaux 54

3. La Fédération de Russie et les pays de la CEI 58

4. La Méditerranée et le Moyen-Orient 63
   - A. Le partenariat euro-méditerranéen 63
   - B. La Turquie 65
   - C. Le processus de paix au Proche-Orient 66
   - D. Les pays du Moyen-Orient et du Golfe 67

5. L'Amérique du Nord 69
   - A. Les Etats-Unis d'Amérique 69
   - B. Le Canada 70

6. L'Amérique Latine 71

7. L'Afrique 73

8. L'Asie 77

pages

III. LE LUXEMBOURG ET LES GRANDS DOSSIERS HORITONTAUX 84

1. La lutte contre le terrorisme 84

2. Les droits de l'homme 84
   A. L'Union européenne 84
   B. Les Nations Unies 85
   C. Le Conseil de l'Europe 86

3. La coopération au développement et l'action humanitaire 87

4. L'immigration 94

5. La défense 105
   A. Le volet international 106
   B. Le volet national 107

6. Les relations culturelles internationales 110
   A. Relations culturelles bilatérales 110
   B. Relations culturelles multilatérales 112

7. Protocole et Chancellerie 113
   A. Au service des Luxembourgeois à l'étranger 113
   B. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger 115

pages

IV. ANNEXES 117

1. Visites et manifestations à Luxembourg en 2005 117

2. Réunions internationales à Luxembourg (en dehors des réunions de routine du Conseil de l'UE) 122

3. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre des Affaires Etrangères 124

4. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre délégué aux Affaires Etrangères 128

5. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire 130

6. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Défense 132

7. Relevé des Traités 133

8. Activités du service des passeports, visas et légalisations du 01.01.2005 au 31.12.2005 134

– – – – – – – – – – – –

I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

1. LE SIEGE

Le Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens

La politique du siège à l'égard des institutions et organes européens vise à pouvoir leur offrir les meilleures conditions d'accueil et d'hébergement possibles. Le siège des institutions et organismes européens présente en effet pour le Luxembourg un intérêt vital en raison de son impact sur l'économie du pays et de la visibilité internationale qu'il lui confère.

Le Comité de Coordination, présidé par le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et réunissant des hauts fonctionnaires de diverses administrations, constitue l'interlocuteur unique des institutions européennes, suivant de près les nombreux dossiers relatifs à la présence et à l'accueil des institutions européennes à Luxembourg. Les nouveaux besoins immobiliers résultant des élargissements – déjà accomplis ou prévisibles - de l'Union européenne constituent actuellement un des principaux défis auxquels doit faire face le Luxembourg en tant que pays siège.

Lors de ses réunions de l'exercice écoulé, le Comité de Coordination a examiné plusieurs dossiers qui méritent d'être plus particulièrement relevés. Des négociations ont été lancées avec le Parlement européen en vue d'élaborer une convention-cadre portant sur une extension de l'immeuble du bâtiment Konrad Adenauer qui serait achevée après 2010. Le Comité a également analysé les options qui se présentent pour la réalisation du nouveau siège principal de la Commission européenne, dont le bâtiment « Jean Monnet » doit être remplacé à l'horizon 2011/2012. Le projet de la 4ème extension de la Cour de Justice des Communautés européennes (projet « Perrault »), projet-phare qui va profondément marquer la silhouette du Kirchberg, a également été suivi de près par le Comité. Ses travaux ont également visés à faire avancer le projet d'une deuxième Ecole européenne qui serait située à Bertrange/Mamer. Des efforts ont été déployés pour subvenir aux nouveaux besoins immobiliers du Centre de Traduction, hébergé dans les locaux du Nouvel Hémicycle en attendant de pouvoir disposer d'un siège définitif. Enfin, des discussions approfondies ont eu lieu avec le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne en vue d'obtenir un accord global sur le programme de construction des 1re et 2e extensions du Centre de Conférences du Kirchberg.

En matière de politique du siège et d'accueil des près de 10.000 fonctionnaires européens, le gouvernement s'est donné des critères tels que la consolidation, la visibilité internationale et la capacité des différents services à fonctionner de manière autonome. L'établissement à Luxembourg des institutions présentes est aujourd'hui largement consacré par des accords juridiques. Une politique du siège dynamique et active reste cependant nécessaire pour contrecarrer d'éventuelles tendances à l'érosion de certaines institutions européennes à caractère « transardennais », notamment la Commission européenne et le Parlement européen. Afin d'assurer la pleine mise en œuvre des accords politiques et juridiques en vigueur en ce

qui concerne l'installation de leurs services au Luxembourg, tant au niveau quantitatif que qualitatif, une importance particulière est accordée à un dialogue constant entre autorités luxembourgeoises et les responsables des institutions européennes.

2. L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (UEBL)

i) Renouvellement de la Convention UEBL

La nouvelle Convention UEBL, qui fut signée le 19 décembre 2002 à Bruxelles, est entrée en vigueur en février 2005 après achèvement du processus de ratification en Belgique, le Luxembourg ayant déjà ratifié ces textes au 1 octobre 2004, comme suite au vote de la Chambre des députés du 20 avril 2004.

ii) Les sommets semestriels

Les deux gouvernements ont poursuivi en 2005 le processus de consultation semestrielle entamé fin 2003. Cette dynamique peut dorénavant se développer dans un nouveau cadre, grâce à l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention UEBL,. L'objet de ces sessions communes, organisées alternativement au Luxembourg et en Belgique, est de couvrir tous les sujets qui présentent un intérêt commun et pour lesquels une coopération entre gouvernements et administrations est souhaitable.

Le premier sommet de l'année 2005 a eu lieu le 15 juillet, immédiatement après la Présidence luxembourgeoise et avait pour but de faire le point sur les activités du premier semestre de cette année et de débattre des principaux dossiers européens.

Ce sommet de Neumünster a débouché sur un certain nombre de décisions dans le domaine de la coopération bilatérale, que ce soit dans le domaine de la grande criminalité transfrontalière, de la prévention des crises et de leur gestion ou des grands dossiers liés à la protection de l'environnement et de la coopération dans le domaine d'application du protocole de Kyoto.

Un autre volet essentiel de la coopération bilatérale est la promotion commune du commerce extérieur. Lors du sommet a eu lieu la signature d'un accord entre le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, la Chambre de Commerce, côté luxembourgeois et l'Agence du Commerce extérieur belge pour améliorer les synergies et les activités communes.

Un dossier bilatéral important est l'amélioration des liaisons ferroviaires avec la Belgique pour les lignes Luxembourg-Bruxelles et Luxembourg-Liège. Les consultations bilatérales se sont poursuivies à divers niveaux durant toute l'année et ont donné lieu à un nouveau débat lors du sommet de novembre. Les travaux à mener qui seront décidés après la fin de la phase d'études techniques, devraient déboucher sur un raccourcissement significatif de la durée des trajets entre les différentes villes.

Le second sommet a eu lieu au Château de Val Duchesse le 30 novembre. Il a permis aux deux gouvernements de préparer le Conseil européen de décembre et les décisions importantes qui allaient y être prises en relation avec le budget de l'Union européenne. Les Régions et Communautés de Belgique ont été associées à cette session commune des gouvernements, ce qui a permis de débattre des dossiers qui sont de leur compétence. Outre le suivi des travaux de juillet, la session a donc abordé les questions de santé publique dans un contexte de préoccupation du public en matière de grippe aviaire. Cette discussion a confirmé la bonne coopération entre les services vétérinaires nationaux.

Dans le domaine de l'environnement, les deux gouvernements ont décidé de conclure un accord de coopération pour la gestion du registre des émissions de gaz à effet de serre en concordance avec les dispositions de la directive européenne pertinente.

iii) Négociation d'accords de promotion et de protection

L'UEBL a continué à négocier des accords de promotion et de protection des investissements avec des pays tiers. Ainsi ont pu être signés des accords avec l'Ouganda (1 février), le Congo (17 février), le Guatemala (14 avril), le Nicaragua (27 mai), la Chine (6 juin), Madagascar (29 septembre), le Pérou (12 octobre), le Soudan (7 novembre) et Maurice (30 novembre).

3. LA GRANDE REGION

Des Sommets de la Grande Région se tiennent tous les 18 mois depuis 1995, réunissant le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat, le Ministre-Président du Land de Sarre, le Ministre-Président de la Communauté Wallonie-Bruxelles, le Ministre-Président de la Région wallonne, le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique, le Président du Conseil régional de Lorraine, le Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, le Président du Conseil général de la Moselle ainsi que le Préfet de la Région Lorraine.

Le huitième et dernier en date s'est tenu le 24 janvier 2005 à Metz. Les parties ont affirmé, dans la Déclaration commune, leur volonté d'assurer la continuité des travaux entrepris jusqu'alors, ainsi que de dégager des perspectives et des pistes favorisant une plus grande cohésion interne et un meilleur positionnement de la Grande Région dans le cadre des réformes de l'Union européenne qui sont actuellement en cours.

4. LE BENELUX

La concertation Benelux s'est poursuivie, en se concentrant particulièrement sur :
- Le volet JAI (Justice et Affaires Intérieures) ainsi que sur d'autres sujets à caractère individuel, dont la libre circulation des personnes, la politique de la jeunesse et les travailleurs frontaliers.
- Les sujets à caractère territorial ainsi que la coopération transfrontalière.
- Le marché intérieur et la coopération économique.

Tout un ensemble d'actions policières conjointes ont eu lieu dans le cadre de la concertation JAI instituée par le « mémorandum de Senningen », d'une part dans le domaine de l'assistance réciproque en matière de maintien de l'ordre public (sommets européens, visites de présidents étrangers, tour cycliste Benelux, etc.) et, d'autre part, au niveau de la lutte contre certaines formes de criminalité aux frontières intérieures du Benelux. Le 8 avril 2005, a eu lieu une première action de contrôle commune des trois services de police sur l'autoroute E40 en Belgique, sur base de la nouvelle Convention en matière d'intervention policière du 8 juin 2004.

L'initiative « Euro-Contrôle-Route », conçue en 1999 entre les pays du Benelux et la France, rencontre un intérêt de plus en plus grand. Les contrôles coordonnés sur des thèmes spécifiques, tels le temps de conduite ou la fraude au tachygraphe, ainsi que les programmes d'échange pour les contrôleurs routiers ont été développés et améliorés. Deux propositions ont été élaborées, l'une sur un modèle de feuille de congé, l'autre relative aux infractions à la législation européenne sur les temps de conduite et de repos. Elles seront soumises à la DG Transport et Energie de la Commission européenne. ECR comptait dix membres et un observateur actif. En 2005, la Bulgarie, la Hongrie et la Lituanie se sont jointes aux travaux en tant qu'observateurs.

La nouvelle Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle a été signée le 25 février 2005. Elle entrera en vigueur une fois les procédures d'approbation parlementaire achevées. La convention instaure une Organisation Benelux pour la Propriété intellectuelle (Marques et dessins ou modèles) avec une personnalité juridique qui remplace les actuels Bureaux Benelux.

La libéralisation et l'intégration du marché de l'énergie ont connu une percée. Les contacts dépassent les frontières du Benelux. Le 27 juin 2005 les Ministres de l'économie des pays du Benelux, d'Allemagne et de France ont décidé d'organiser un forum des gestionnaires de réseau, des contrôleurs et des départements concernés pour analyser la situation du marché de l'électricité. Lors d'une deuxième réunion, le 1er décembre 2005, les Ministres ont créé une nouvelle structure de concertation destinée à éliminer les obstacles à la réalisation d'un meilleur marché de l'énergie.

En ce qui concerne la lutte contre la grande fraude fiscale dans le domaine des contributions indirectes, une attention particulière a notamment été portée à la problématique de la fraude

dans le secteur des télécommunications (fournisseurs, phone-shops, cartes de téléphone avec un crédit d'appels). Des contrôles multidisciplinaires ont été effectués en Belgique et des logiciels mis au point par les services des contributions néerlandais pour l'identification des fraudes.

Le « Parallel Warning System (PWS) », instauré il y a quelques années, a permis de supprimer les pratiques frauduleuses dans le domaine de la TVA et des accises lors du transport d'huiles minérales entre les Pays-Bas et la Belgique. En raison de ces résultats, le Luxembourg a annoncé son intention d'adhérer au PWS pour les transports d'huiles minérales depuis la Belgique vers le Luxembourg.

La question de l'avenir du Benelux se profile à l'horizon à mesure que la fin de la première période de 50 ans du Traité Benelux de 1958, qui est entré en vigueur le 1er novembre 1960, s'approche. Un examen et une réflexion ont été initiés dans les trois pays sur la valeur ajoutée du Benelux et sur l'orientation future de la coopération au-delà de 2010. Il semble désormais acquis que le Traité sera reconduit moyennant une adaptation aux réalités actuelles. Le Ministère avait organisé le 25 novembre 2005 une réunion interministérielle à Luxembourg, consacrée à des exposés présentés par les membres du Secrétariat général du Benelux ainsi qu'à une discussion libre entre participants. La réunion fut le point de départ la définition de la position luxembourgeoise pour la coopération beneluxienne après 2010.

Bien que n'étant pas mentionnée dans le traité Benelux, la coopération politique entre les trois partenaires Benelux leur a donné une visibilité et un profil indéniables sur la scène communautaire. La présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE a suivi celle des Pays-Bas. Cela a donné lieu à une coordination renforcée entre les responsables des deux pays. Comme dans le passé, la Belgique et les Pays Bas ont d'ailleurs assisté le Luxembourg dans l'exercice d'un certain nombre de tâches qui incombent à la Présidence

Comme de coutume, des concertations régulières et informelles, à divers niveaux, ont eu lieu entre les trois partenaires afin de coordonner les positions et si possible de les présenter en commun. Ainsi, sur initiative du Luxembourg, le comité directeur au niveau des chefs d'état-major des pays du Benelux s'est réuni le 23 mars 2005 au Luxembourg sur des questions de coopération militaire. Les Premiers Ministres des pays du Benelux s'étaient rencontrés en marge du Conseil européen le 22 mars 2005, et ont salué, dans une déclaration concernant le pacte de stabilité et de croissance, l'accord qui a pu être trouvé. Lors de la session de novembre 2005 du Conseil (affaires générales et relations extérieures + développement), les trois ministres de la coopération, sous la direction de la présidence belge du Benelux, ont pris l'initiative d'une proposition conjointe sur les questions de migration et de développement. Les pays du Benelux et de Visegrad ont tenu leur quatrième réunion au sommet le 16 décembre 2005 à Bruxelles, avant le Conseil européen, et ont pu échanger et coordonner leurs positions respectives, contribuant ainsi à l'issue positive de la réunion.

5. L'UNION EUROPEENNE

A. Faits marquants au cours de l'année 2005

Le Luxembourg a assumé, durant le premier semestre 2005, sa onzième Présidence du Conseil de l'Union européenne. Cela a été une fois de plus l'occasion de montrer que le Luxembourg est prêt à assumer sa part de responsabilité aux niveaux européens et mondial, et qu'il est à même d'apporter une contribution active, qu'il est un partenaire crédible, un partenaire engagé qui défend l'Union et ses intérêts, et qui essaie de faire avancer le projet européen.

i) La Convention sur l'avenir de l'Union Européenne

Ce dossier n'était pas, à proprement parler, inscrit dans le programme de travail de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE car suite à la signature du projet de traité constitutionnel le 29 octobre 2004 à Rome, le processus de ratification était de la compétence des Etats membres. L'émergence de débats nationaux et européens vifs et controversés a cependant très rapidement fait de cette question un des dossiers politiques les plus marquants du dernier semestre et a également eu une forte influence sur le débat politique luxembourgeois. La Présidence s'est associée aux efforts des autres Etats membres et des institutions européennes en faveur d'une politique européenne de communication et d'information plus complète et moins partisane sur le Traité constitutionnel. Cette activité a permis d'organiser toute une série de réunions et de rencontres dont la plus significative a été la réunion informelle des Ministres en charge des Affaires européennes à Luxembourg fin avril pour coordonner les activités nationales et européennes.

La période prévue pour la ratification au sein des 25 Etats membres devait en principe s'achever le 1ier novembre 2006, pour permettre une entrée en vigueur de la « Constitution » le 1er janvier 2007. Chaque Etat membre était libre de choisir à la fois la méthode et la date de la ratification. L'Espagne a donné le coup d'envoi en février 2005 suite à un référendum populaire dont le résultat très favorable laissait augurer d'un processus de ratification encourageant. Mais les débats nationaux ont assez vite laissé apparaître dans certains pays une fracture nette entre la volonté de ratification des gouvernements, voire des parlements, et l'inquiétude des opinions publiques face à une perception de plus en plus négative de l'avenir de la construction européenne. Des préoccupations d'ordre surtout économique et social ont eu pour effet qu'une partie importante de l'opinion publique s'est détournée du projet de constitution. Les débats ont relevé, entres autres, un manque d'information et d'explication sur la construction européenne et plus particulièrement sur le traité constitutionnel.

A la fin de l'année 2005, le bilan montre la diversité des choix retenus par les Gouvernements : 15 pays ont procédé à la ratification, dont quatre par voie référendaire. Deux pays de l'UE, la France le 29 mai et les Pays-Bas le 1er juin, par voie référendaire chacun, se sont prononcé contre le traité.

Selon les règles communautaires, le traité ne pourra entrer en vigueur que s'il est ratifié à l'unanimité des pays signataires. A la suite de ces votes populaires français et néerlandais, le Conseil de l'UE du mois de juin a pris deux décisions : tout d'abord, en conformité avec le texte du traité, il a arrêté que tous les Etats membres devaient avoir l'occasion de donner leur opinion sur le texte du traité, ce qui signifiait que le processus de ratification devrait suivre son cours. En même temps, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres ont décidé d'instaurer une période de réflexion sur l'avenir de l'Europe.

Un certain nombre d'Etats membres ont effectivement saisi cette opportunité pour retarder leur référendum. Par conséquent, le délai pour la ratification a également été reporté, rendant l'entrée en vigueur du traité constitutionnel pour le 1er janvier 2007 hautement improbable.

Le référendum luxembourgeois qui s'est déroulé comme prévu le 10 juillet, première consultation populaire après les votes négatifs en France e t aux Pays-Bas a donc revêtu une importance particulière. Le résultat favorable du référendum a permis d'inverser la spirale négative qui s'était amorcée.

Le Conseil européen de décembre a pris acte du rapport intermédiaire élaboré conjointement par le Royaume-Uni et l'Autriche sur les débats nationaux consacrés à l'avenir de l'Europe qui sont actuellement menés dans tous les États membres, comme suite à la déclaration faite lors du précédent Conseil européen. Le Conseil a décidé d'y revenir pendant le premier semestre de 2006, sous la présidence autrichienne.

Le gouvernement au Luxembourg a lui aussi décidé de mettre à profit cette période de réflexion, en lançant et promouvant, comme cela fut annoncé par Monsieur le Premier Ministre Juncker à la Chambre des députés dans le cadre de sa déclaration de politique générale du 12 octobre 2005, le débat avec les citoyens et entre eux, sur l'Europe et ses réalités ainsi que ses perspectives. Un « Europaforum» sera ainsi lancé.

ii) Les faits majeurs de gouvernance économique

En matière de gouvernance économique de l'UE, deux faits majeurs ont marqué l'année 2005, la révision de la Stratégie de Lisbonne et la réforme du Pacte de stabilité et de croissance. Ces deux décisions ont été prises lors du Conseil européen de Printemps en mars 2005 sous Présidence luxembourgeoise. La réforme de Stratégie de Lisbonne, qui est un processus de coordination des politiques économiques structurelles en Europe, avait deux objectifs. Il s'agissait en premier lieu de recentrer la Stratégie sur une série limitée d'objectifs à atteindre en 2010, qui peuvent appartenir à des domaines aussi variés que le taux d'emploi ou le niveau de dépenses publiques dans la recherche et le développement. En second lieu, il s'agissait de réformer la gestion du processus dans le sens d'une meilleure appropriation de la Stratégie par tous les acteurs économiques, politiques, sociaux concernés. L'instrument de gouvernance créé à cet effet est le Plan National de Réforme. Au Luxembourg, l'élaboration de plan s'est faite en concertation avec les partenaires sociaux et la Chambre des Députés.

Les travaux sur la réforme du Pacte de stabilité et de croissance ont été menés à partir d'une communication faite en 2004 par la Commission européenne. Le Conseil européen de mars 2005, sous Présidence luxembourgeoise, a entériné la réforme du Pacte. Sans remettre en cause les critères quantitatifs (critères de Maastricht) dont les plus connus sont le critère de la dette public de 60% du PIB et celui du déficit public de 3%, le Pacte réformé contient un certain nombre d'aménagements qualitatifs qui tiennent mieux compte des spécificités du cycle économique dans lequel un Etat membre de l'eurozone peut se trouver. Deux points essentiels doivent être retenus dans le cadre de cette réforme, qui visent tous les deux à enlever le caractère potentiellement pro-cyclique du Pacte : i) en temps de croissance économique faible avec risques de déficits publics plus ou moins importants, un certain nombre de critères ont été introduits, notamment sur l'extension plus facile de la période au cours de laquelle un gouvernement doit faire revenir son déficit sous la barre des 3%, ii) en période de croissance forte, aux possibles excédents budgétaires, les Etats membres de l'eurozone seront dorénavant davantage contraints de consacrer une partie plus importante des rentrées budgétaires au remboursement de la dette qu'à une simple dépense budgétaire pro-cyclique.

Comme suite à la réforme du Pacte de Stabilité et de Croissance en mars 2005 et l'adoption en juin de deux règlements apportant des changements aux volets préventif et correctif du Pacte, le Conseil a approuvé, le 11 octobre, un nouveau code de conduite incluant un certain nombre de spécifications visant à assurer la mise en œuvre cohérente du pacte de stabilité et de croissance ainsi que les orientations des programmes de stabilité et de convergence.

La réunion informelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 27 octobre 2005 à Hampton Court sous Présidence britannique a permis de remettre sur la table la question d'une politique énergétique en Europe. Sous l'effet des évolutions structurelles telles que besoins énergétiques croissants, dépendance grandissante de l'extérieur, renchérissement des ressources minières, il y a une prise de conscience au niveau des dirigeants européens qu'une politique énergétique efficace ne peut pas seulement suivre un cadre national. La Commission européenne a donc été chargée de préparer une communication pour 2006.

iii) Les nouvelles perspectives financières

L'année européenne 2005 a aussi été marquée par les négociations autour du futur budget de l'UE portant sur la période 2007-2013. La Présidence luxembourgeoise avait progressivement élaboré un paquet global, comprenant les dépenses et les fonds propres. Toutefois, il n'a pas été possible d'arriver à un consensus lors du Conseil européen de juin, même si la grande majorité des Etats membres était prête à accepter le compromis de la présidence.

Le Conseil européen a finalement réussi, en décembre, à se mettre d'accord sur une enveloppe totale de 862 milliards euros. Ce difficile compromis qui est venu après l'échec des négociations au Conseil européen de juin 2005, était une recherche d'équilibre entre : i) les nouveaux besoins de financement liés à l'élargissement, ou au développement de nouvelles politiques communautaires, notamment dans le domaine de la recherche et le développement,

ii) les exigences du maintien de financement dans d'autres domaines, et iii) le souci d'une maîtrise de la dépense communautaire. Après l'accord politique au Conseil sur ces perspectives financières, des négociations seront entamées au cours du premier semestre 2006 sous Présidence autrichienne avec le Parlement européen en vue d'arriver à un accord interinstitutionnel sur ces bases.

iv) La politique d'élargissement

Suite à la décision du Conseil européen de décembre 2004 de conclure les négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie, le Parlement européen a donné le 13 avril 2005 son avis conforme à l'adhésion des deux pays. Le traité d'adhésion a été signé le 25 avril 2005 à Luxembourg.

La Commission a présenté le 25 octobre 2005 un rapport global de suivi relatif aux préparatifs des deux pays en vue de leur adhésion. Après avoir relevé les progrès effectués, elle a conclu qu'il subsistait un nombre restreint de lacunes spécifiques (notamment en matière du renforcement de l'Etat de droit, de l'amélioration de la fonction publique et du système judiciaire et de la lutte contre la corruption) et que, sans action immédiate, la Bulgarie et la Roumanie ne seraient très probablement pas en mesure de remplir leurs obligations dans ces domaines spécifiques d'ici au 1er janvier 2007. La Commission publiera un nouveau rapport de suivi en mai 2006.

La procédure de ratification du traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie a été lancée au Luxembourg et le gouvernement a déposé en novembre 2005 à la Chambre des Députés un projet de loi portant approbation du traité.

Si le cinquième élargissement de l'Union européenne s'achève avec l'adhésion de la Bulgarie et la Roumanie, le processus n'en est pas terminé pour autant.

Le Conseil de l'UE du 16 mars 2005 a dû reporter l'ouverture prévue des négociations d'adhésion avec la Croatie. A la suite d'un rapport positif du procureur général du TPIY, le Conseil a pu décider, le 3 octobre 2005, d'ouvrir ces négociations dans le cadre d'une conférence intergouvernementale tenue le même jour.

A la suite de la recommandation de la Commission et des conclusions du Conseil européen de décembre 2004, la Turquie a adopté les six législations importantes demandées par l'UE et a signé un protocole additionnel à l'accord d'Ankara, qui étend le champ d'application de ce dernier aux nouveaux Etats membres. Les négociations d'adhésion se sont ouvertes le 3 octobre 2005 dans le cadre d'une conférence intergouvernementale après que le Conseil de l'UE a constaté le même jour que la Turquie avait rempli les dernières conditions.

Dans les deux cas, les négociations seront régies par les principes inscrits dans les cadres de négociations adoptés par le Conseil de l'UE, et fondées sur le principe des mérites propres individuels. Leur rythme dépendra des progrès réalisés par la Croatie et la Turquie quant au

respect des conditions d'adhésion. Le mandat avec la Turquie prévoit en plus que la Commission surveillera le respect du critère de la capacité d'absorption tout au long des négociations.

Après l'ouverture officielle des négociations avec les deux pays, la Commission a lancé en date du 20 octobre 2005 le processus dit d'examen analytique par lequel elle procède à une comparaison détaillée entre la législation croate respectivement turque et la législation de l'UE. Cet examen analytique permettra à l'Union de décider de l'ouverture des différents chapitres de négociation.

Sur base de l'avis de la Commission européenne du 9 novembre 2005 sur la demande d'adhésion de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Conseil européen de décembre 2005 a décidé d'octroyer à ce pays le statut de pays candidat en précisant que les négociations d'adhésion s'ouvriront dès lors qu'un niveau suffisant de conformité avec les critères d'adhésion aura été atteint.

La Commission européenne a adopté le 9 novembre 2005 une stratégie pour l'élargissement, couvrant les pays candidats (Croatie, Turquie et, depuis décembre 2005, ARYM) et les pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro et Kosovo). Le Conseil du 12 décembre 2005 a conclu que la stratégie constituait une bonne base pour la suite des travaux sur l'élargissement qui doivent être réalisés en 2006. Entre-temps, une attention particulière devrait être accordée à l'importance de la communication et à l'opinion des citoyens de l'UE, à la question essentielle de la capacité d'absorption de l'Union et à l'application d'une conditionnalité efficace, juste et rigoureuse, à toutes les étapes du processus, ainsi qu'à encourager les pays concernés de poursuivre sur la voie des réformes et de la stabilité en confirmant leur perspective européenne.

La volonté de l'UE de bien faire progresser le rapprochement et les négociations se traduit aussi par la mise en place en parallèle d'un système d'aides financières en faveur des pays qui adhérent et des pays candidats et candidats potentiels (voir plus loin).

v) Divers

Le Conseil de l'UE a adopté le 12 décembre 2005 une décision portant fixation de l'ordre d'exercice de la présidence du Conseil, reprenant l'ordre qui avait fait l'objet d'un accord politique du Conseil en décembre 2004. La décision adoptée par le Conseil se fonde sur le système actuel de rotation semestriel et non pas comme le projet de décision préparé en décembre 2004 sur la base du projet de Traité constitutionnel sur un système de Présidence de 3 Etats membres sur 18 mois. Le Luxembourg devrait selon la décision adoptée exercer sa prochaine Présidence du Conseil de l'Union lors du deuxième semestre 2015.

B. Le processus d'association et de stabilisations en faveur des pays de l'Europe du Sud

Le processus de stabilisation et d'association (PSA) demeure le cadre global de la politique de l'UE envers les pays des Balkans occidentaux jusqu'à leur adhésion. La politique de l'UE en 2005 s'est inscrite dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda de Thessalonique, adopté par le Sommet UE-Balkans occidentaux de Thessalonique du 21 juin 2003. Bien que la Croatie et l'ARYM se soient vu octroyer le statut de pays candidats, elles continuent à faire partie du PSA.

Le Conseil européen de juin 2005 a réaffirmé l'engagement de l'UE en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'agenda de Thessalonique qui souligne que l'avenir des Balkans occidentaux est dans l'Union européenne. Il a réitéré que les progrès de chaque pays sur la voie de l'intégration européenne dépendent des efforts déployés par celui-ci pour respecter les critères de Copenhague et la conditionnalité du processus de stabilisation et d'association.

Le 9 novembre 2005, la Commission a présenté les rapports de suivi annuels des pays du PSA et a fait des propositions pour réviser les partenariats européens avec l'Albanie, l'ancienne république yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro, y compris le Kosovo, ainsi que pour un partenariat européen pour la Croatie. Les partenariats énoncent les priorités à court et à moyen terme que les pays devront adresser dans la poursuite de leur rapprochement à l'Union européenne. Le Conseil de décembre 2005 a donné son accord de politique aux partenariats européens révisés ainsi qu'au partenariat pour l'adhésion avec la Croatie.

La Commission a adopté en plus le 9 novembre la stratégie pour l'élargissement qui présente entre autres une feuille de route visant à conduire les pays des Balkans occidentaux à l'adhésion à l'UE et énonçant clairement les étapes de ce processus et les conditions liées à chacune d'elles.

Les accords-cadres avec, respectivement, l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) et la Serbie-et-Monténégro relatifs à leur participation aux programmes communautaires, signés en novembre 2004, sont entrés en vigueur au cours de l'année 2005, à l'exception de l'accord avec la BiH dont la procédure de ratification n'est pas encore conclue du côté de la BiH.

La Commission a été mandatée en février 2005 par le Conseil de négocier l'introduction de contingents tarifaires unilatéralux pour les importations de sucre avec la Serbie-et-Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine ainsi que l'introduction de tarifs sur les importations de sucre avec la Croatie et l'ARYM via une modification des accords de stabilisation et d'association conclus avec ces deux pays. Les contingents tarifaires pour les importations en provenance de la SeM, l'Albanie et la BiH sont en vigueur depuis le 1er juillet 2005. Les négociations avec l'ARYM ont été conclues fin 2005 tandis que celles avec la Croatie se poursuivront en 2006.

Désireuse de renforcer la coopération régionale, l'UE a signé le 25 octobre 2005 avec la Serbie, le Monténégro, l'ARYM, la BiH, l'Albanie, l'UNMIK, la Croatie ainsi qu'avec la Bulgarie et la Roumanie le Traité instituant la Communauté de l'Energie. Ce traité étend le marché intérieur de l'énergie de l'UE aux pays participants. Dans la même veine, la Commission a entamé en mars 2005 des négociations en vue d'un accord instituant un espace aérien européen commun (EAEC) avec la Serbie, le Monténégro, l'ARYM, la BiH, l'Albanie, l'UNMIK, la Croatie ainsi que la Bulgarie et la Roumanie sur la base de directives de négociation définies par le Conseil en décembre 2004. Ces négociations ont été conclues le 20 décembre 2005. Cet accord étendra la réglementation européenne dans le domaine de l'aviation civile à ces pays.

Albanie

C'est le 1er février 2005 qu'a eu lieu la réunion ministérielle annuelle de dialogue politique en format troïka entre l'UE et l'Albanie, qui a permis d'échanger sur un certain nombre de sujets d'intérêts communs, dont l'importance que l'UE attachait au bon déroulement des élections législatives du mois de juillet, élément incontournable en vue de la finalisation des négociations en vue d'un Accord de stabilisation et d'association (ASA).

Ces négociations se sont poursuivies durant l'année 2005. La Commission a conclu dans son rapport annuel de suivi de novembre 2005 que le pays avait suffisamment progressé sur le plan des réformes essentielles à la mise en œuvre de ce futur accord, ce qui augurait bien de la conclusion des négociations.

L'Albanie et la Communauté européenne ont aussi conclu en 2005 les négociations pour un accord de réadmission qui a pu être signé le 14 avril 2005 à Luxembourg.

Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM)

Le 18 juillet 2005 a eu lieu la deuxième réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-ARYM. Le Conseil a examiné la situation politique et économique en ARYM et a fait le point des progrès réalisés par l'ARYM dans le cadre du PSA.

Le 9 novembre 2005, la Commission européenne recommandait dans son avis sur la demande d'adhésion présentée par l'ARYM l'octroi du statut de candidat, tout en précisant que ce statut avait valeur de reconnaissance politique d'une relation plus étroite entre l'UE et l'ARYM dans son parcours menant à l'adhésion. Toutefois, la Commission a considéré que des négociations d'adhésion à l'Union européenne ne devraient être ouvertes avec l'ARYM que dès lors qu'un niveau suffisant de conformité aux critères d'adhésion aurait été atteint.

A la suite de cet avis, le Conseil européen de décembre 2005 a décidé d'octroyer à ce pays le statut de pays candidat. Mais il a précisé que les étapes futures ne pourront être envisagées qu'après un débat plus général sur la stratégie pour l'élargissement à tenir en 2006 et sur la base de progrès dans la réalisation des critères de Copenhague, dans la mise en œuvre de

l'ASA et des exigences du PSA y afférent, ainsi que dans la mise en œuvre des priorités du partenariat européen pour ce pays.

Bosnie-Herzégovine (BiH)

L'UE a continué à surveiller les progrès réalisés par la BiH dans les seize domaines identifiés dans l'étude de faisabilité de la Commission européenne de novembre 2003.

Dans une communication du 21 octobre 2005, la Commission a conclu que la BiH avait accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre des seize priorités et elle a, par la suite, recommandé au Conseil l'ouverture des négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association. Cependant, elle appelait la BiH à poursuivre les réformes, dont dépendait la vitesse à laquelle la BiH se rapprochait de l'UE. Le Conseil a approuvé cette recommandation le 21 novembre 2005 – au 10ième anniversaire de l'Accord de Dayton - et a adopté le mandat de négociation. Les négociations ont été ouvertes le 25 novembre à Sarajevo.

Croatie

Les relations contractuelles entre la Croatie et l'Union européenne ont continué à s'approfondir. L'Accord de stabilisation et d'association est entré en vigueur le 1er février 2005. Le premier Conseil de stabilisation et d'association a eu lieu le 26 avril 2005 à Luxembourg, présidé par la Présidence du Conseil de l'UE, Monsieur le Ministre Asselborn, marquant une nouvelle étape dans le renforcement des relations et de la coopération entre l'UE et la Croatie.

En vertu des conclusions du Conseil européen de décembre 2004, les négociations d'adhésion avec la Croatie devaient débuter le 17 mars 2005, pour autant que la Croatie coopère pleinement avec le TPIY. Mais, en absence d'un commun accord sur cette question, le Conseil du 16 mars a dû reporter l'ouverture des négociations d'adhésion. Le Conseil avait néanmoins adopté le cadre de négociation, présenté par la Commission, réaffirmant son engagement en faveur de la perspective d'adhésion de la Croatie. Le Conseil a décidé que la Conférence intergouvernementale bilatérale serait convoquée d'un commun accord dès que le Conseil aurait constaté que la Croatie coopère pleinement avec le TPIY.

Le Conseil européen de mars a créé une Task Force Croatie, composée de la Présidence luxembourgeoise, du SG/HR, de la Commission ainsi que des deux Présidences futures qui était chargée de faire rapport au Conseil sur le progrès accompli par la Croatie pour remplir les conditions d'ouverture des négociations avec l'Union européenne. La Task Force a finalement recommandé au Conseil le 3 octobre 2005 l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Croatie, après un rapport positif du procureur général du TPIY. Le Conseil a décidé d'endosser cette recommandation. Les négociations d'adhésion ont été ouvertes le même jour dans le cadre d'une conférence intergouvernementale.

Serbie et Monténégro

Le 1er février a eu lieu la deuxième troïka ministérielle de dialogue politique de l'UE avec la Serbie et Monténégro. L'UE a encouragé à cette occasion Belgrade à poursuivre plus résolument les réformes engagées, et à coopérer pleinement avec le TPIY.

Au vu des progrès significatifs accomplis par ce pays dans la mise en œuvre des critères du processus de stabilisation et d'association, y compris en matière de coopération avec le TPIY, la Commission européenne a recommandé le 12 avril 2005 au Conseil l'ouverture des négociations pour un accord de stabilisation et d'association entre l'UE et la Serbie et Monténégro. Sur cette base, le Conseil du 25 avril 2005 a invité la Commission à lui soumettre dans les meilleurs délais un projet de directives de négociation. Tout en confirmant que l'UE était désireuse d'engager dès que possible des négociations, le Conseil a appelé l'Union étatique et ses deux républiques à poursuivre sans faiblir leurs propres préparations et la mise en œuvre des réformes nécessaires.

Le 3 octobre 2005, le Conseil a autorisé la Commission d'ouvrir les négociations pour un ASA avec la Serbie et Monténégro. Le Conseil a cependant rappelé que la progression des négociations dépendra en particulier des progrès consentis par la Serbie-et-Monténégro. Les négociations ont débuté officiellement le 10 octobre 2005.

Conformément aux conclusions du Conseil du 11 octobre 2004, l'accord de stabilisation et d'association sera basé sur la « double approche ». L'idée est de conclure un seul ASA avec la Serbie et Monténégro, mais qui comportera deux annexes économiques, une par république, tenant compte de l'inexistence d'un marché intérieur unique dans l'Union étatique.

Kosovo

Conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies de juin 1999, la province du Kosovo se trouve toujours sous administration internationale de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Néanmoins, le Kosovo est couvert par les divers éléments de base du PSA (préférences commerciales, assistance communautaire et dialogue sur les réformes).

L'année 2005 a été dominée par l'exercice de l'examen de la mise en œuvre des standards et par le lancement des négociations sur le statut final du Kosovo. Consciente qu'un rôle important reviendra à l'UE lors de l'examen du statut futur du Kosovo afin qu'il soit pleinement compatible avec le processus d'intégration européenne, l'UE a lancé sous Présidence luxembourgeoise les discussions afin de définir l'apport et les positions de l'UE dans ce processus. Le Conseil européen de juin 2005 a finalement fixé la position de l'UE sur base d'un rapport de la Commission européenne et du Secrétaire général / Haut représentant.

C. Programmes et instruments d'assistance

L'objectif principal du programme CARDS (*Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation*), créé en 2000, est de fournir une assistance communautaire aux pays de l'Europe du Sud-Est en vue de leur participation au processus de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Tandis que les délégations de la Commission européenne gèrent l'exécution du programme CARDS en Albanie, en BiH et en Croatie, l'Agence européenne pour la reconstruction est en charge de la gestion de l'assistance en ARYM et en Serbie et Monténégro, y compris le Kosovo. Cette agence, qui dispose d'une administration indépendante de celle de l'UE, est responsable devant le Conseil et le Parlement européen et elle est supervisée par un conseil d'administration où siègent la Commission et les 25 Etats membres de l'UE. En novembre 2004, le mandat de l'agence avait été prolongé jusqu'au 31 décembre 2006 et la Commission a été mandatée de présenter un rapport sur les activités futures de l'agence avant la fin 2005. Le rapport de la Commission, publié le 23 décembre 3005, recommande de prolonger le mandat de l'AER jusqu'à la fin 2008 tout en prévoyant un désengagement progressif de l'AER afin de préparer un transfert graduel de ses compétences vers une gestion décentralisée assurée par les délégations de la Commission et les administrations nationales des pays bénéficiaires en vue du remplacement de CARDS par IPA (futur instrument d'aide de préadhésion) en 2007.

Dans le cadre de la refonte des instruments de l'action extérieure de l'UE à partir de 2007, la Commission a proposé en septembre 2004 la création d'un instrument d'aide de préadhésion (IPA), qui remplacera les programmes PHARE, ISPA, SAPARD et CARDS et qui couvrira les pays les pays candidats (ARYM, Croatie, Turquie) et les pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro, y compris le Kosovo selon la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies). Les discussions sur les modalités de mise en œuvre de ce nouvel instrument se sont poursuivies en 2005 au sein de l'UE.

Le programme TACIS encourage la démocratisation, le renforcement de l'Etat de droit et la transition vers l'économie de marché des Nouveaux Etats indépendants, nés de l'éclatement de l'Union soviétique.

Le programme MEDA a pour objectif principal de mettre en œuvre des mesures de coopération destinées à aider les pays tiers méditerranéens à procéder à des réformes de leurs structures économiques et sociales et à atténuer les effets du développement économique sur le plan social et environnemental.

Dans le cadre de la refonte des instruments de l'action extérieure de l'UE à partir de 2007, telle que proposée par la Commission en septembre 2004, les programmes TACIS et MEDA seront remplacés à partir de 2007 par l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) qui s'adressera à tous les pays couverts par la politique européenne de voisinage ainsi

qu'à la Russie. Les discussions sur les modalités de cet instrument se sont poursuivies en 2005 au sein de l'UE.

D. Le Marché Intérieur et le Conseil de Compétitivité

En tant que co-signataire de la lettre des six Présidences du Conseil de l'UE, à savoir irlandaise, néerlandaise, luxembourgeoise, britannique, autrichienne et finlandaise, la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE a fait de la réforme réglementaire et de la simplification de la législation communautaire une de ses priorités notamment au sein du Conseil Compétitivité.

L'objectif de la Présidence luxembourgeoise était de placer la multitude d'initiatives en matière de « Better Regulation » dans un cadre communautaire et conforme aux objectifs du Processus de Lisbonne. La simplification et l'amélioration de la réglementation devraient occuper une place importante comme outils au service des objectifs de compétitivité, de croissance et d'emploi sans néanmoins « détricoter » l'acquis communautaire ou remettre en question les objectifs politiques des législations individuelles.

La communication de la Commission « *Améliorer de la réglementation en matière de croissance et d'emploi dans l'Union européenne* », publiée en mars 2005, exposait les actions à venir, notamment un nouveau programme de simplification qui sera présenté en novembre 2005 et pour lequel les Etats membres pourront donner leur « input » ; un criblage de propositions actuellement en suspens au Conseil et au Parlement européen en vue d'une éventuelle modification ou d'un éventuel retrait ; le renforcement du système des analyses d'impact au sein de la Commission ; l'élaboration d'une méthodologie commune pour mesurer les charges administratives basée sur le Standard Cost Model néerlandais ; le renforcement de la coordination entre les initiatives « Better Regulation » au niveau communautaire et au niveau national, notamment dans le cadre des Programmes Nationaux de Réforme qui seront élaborés suite à la relance de la Stratégie de Lisbonne. La Présidence luxembourgeoise a préparé des conclusions sur la suite à donner à cette Communication au niveau du Conseil (Compétitivité).

Finalement, la Présidence luxembourgeoise a évalué le projet-pilote de la Présidence néerlandaise sur les analyses d'impact sur des modifications substantielles introduites par le Conseil à une proposition législative et a élaboré, au niveau interinstitutionnel, ensemble avec la Commission et le Parlement européen, une approche commune en la matière.

Les travaux se sont poursuivis le deuxième semestre 2005 sous une Présidence britannique particulièrement active dans le domaine « compétitivité et croissance ». Au sein des organes préparatoires du Conseil, l'accent a été mis en particulier sur les dossiers « mieux légiférer », « REACH » et « directive services ». Toutefois, la coordination interne du dossier est passée auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

E. Transposition des directives communautaires

La performance en demi-teinte du Luxembourg en matière de transposition des directives se confirme au regard des statistiques publiées par la Commission et au tableau en annexe. L'activité législative de l'Union européenne a en effet connu au cours des dernières années une nette accélération et les institutions luxembourgeoises, bien qu'améliorant leurs performances, n'ont pas été capables de suivre dans les proportions nécessaires.

	31/12/00	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04	31/12/05	Variation 31/12/04 p/r 31/12/05
Directives en retard de transposition	55	33	42	56	76	79	3
Dont directives « marché intérieur » en retard de transposition	44	25	36	43	63	68	5
Nouvelles directives parues au JO durant la période écoulée	91	87	106	123	118	92	-26
Directives transposées durant la période écoulée	162	82	90	96	113	98	-15
Directives restant à transposer	124	129	145	173	178	172	-6

(*) Le nombre élevé de directives transposées en 2000 résulte en partie d'un exercice d'inventaire des directives transposées les années précédentes mais qui à l'époque n'avaient pas fait l'objet d'une notification au Secrétariat général de la Commission

Selon les dernières statistiques publiées par la Commission européenne en novembre 2005, le Luxembourg se retrouvait à l'avant-dernière place parmi les 25 Etats membres. Cette évolution avait déjà amené le Conseil de gouvernement à décider en septembre 2005 un suivi rigoureux de la législation européenne à transposer, et à inviter le Ministère des Affaires étrangères de faire régulièrement rapport sur l'état de transposition des directives ainsi que sur les difficultés rencontrées. Il se confirme que de bonnes performances en matière de transposition de directives communautaires ne peuvent être atteintes sans attention politique

soutenue. Les efforts consentis renforcés en matière de transposition doivent continuellement être améliorés afin d'intégrer dans les délais le nombre sans cesse croissant de nouvelles directives qui sont annuellement adoptés par l'Union européenne dans la législation nationale.

F. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)

En 2005, la Commission européenne a introduit dix-huit nouveaux recours en manquement contre le Luxembourg pour mauvaise application du droit communautaire ou pour non transposition de directives dans les délais prescrits, soit quatre de plus qu'en 2004. Parmi ces dix-huit recours figuraient deux recours au titre de l'article 228 du Traité, donc avec demande de sanctions pécuniaires.

Pendant l'année 2005, vingt-et-une affaires intéressant le Luxembourg ont pu être réglées. Dans seize cas, soit sept de plus qu'en 2004, la Cour a constaté le manquement du Luxembourg à ses obligations. Dans seulement trois cas la Commission s'est désistée de son recours en cours d'instance. Deux autres affaires concernaient des questions préjudicielles intéressant directement le Luxembourg.

En 2005, le Luxembourg a présenté des observations dans le cadre d'une affaire préjudicielle

G. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

Opérations de gestion de crises

Opérations civiles

L'année 2005 a été très productive sur le plan des opérations de gestion civile de crises. Au cours de cette année, et notamment au cours de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, l'UE a lancé des missions civiles dans les territoires palestiniens (Mission de surveillance de la frontière entre Gaza et l'Egypte EUBAM Rafah et Mission d'assistance policière EUPOL COPPS), en République Démocratique du Congo (Mission d'assistance policière EUPOL Kinshasa), sur la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (Mission de surveillance de la frontière EUBAM Moldova/Ukraine), dans la province indonésienne d'Aceh (Mission de surveillance en Aceh) et en faveur de l'Irak (Mission intégrée d'Etat de droit EUJUST Lex). Par ailleurs, le Comité politique et de sécurité de l'UE (COPS) a continué à exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la Mission de police MPUE en Bosnie-Herzégovine. Au Darfour, l'UE fournit une assistance à la Mission AMIS de l'Union africaine, qui comporte à côté d'un volet militaire (fourniture d'équipements et de moyens, aide à la planification, assistance technique à tous les niveaux de commandement d'AMIS, observateurs militaires) également un volet civil (assistance policière). La Mission de police de l'UE en Ancienne République Yougoslave de Macédoine, EUPOL Proxima, étant venue à échéance en décembre 2005, l'UE a décidé de poursuivre son soutien à la police moyennant une équipe de soutien policière, EUPAT (EU Police Assistance Team) à partir de janvier 2006. La Mission d'Etat de droit en Géorgie, EUJUST Themis, est également venue à

échéance, l'objectif fixé, à savoir l'élaboration d'une stratégie gouvernementale guidant le processus de réforme pour tous les acteurs concernés du secteur de la justice pénale, ayant été atteint.

Le Luxembourg a contribué activement à la mise en place de ces Missions moyennant des contributions en ressources humaines ou financières. Le Luxembourg a *notamment participé aux Missions MPUE en Bosnie-Herzégovine et EUPOL Proxima* moyennant le détachement de trois officiers de police. Dans le cas de la Mission EUBAM Rafah dans les territoires palestiniens, la Police grand-ducale a détaché un officier du cadre supérieur qui a pu assumer la fonction de chef des opérations de cette Mission. Le Luxembourg a en outre effectué des contributions financières en faveur de la Mission EUJUST Lex pour l'Irak et de la Mission de surveillance en Aceh.

Opérations à caractère militaire

L'opération militaire « ALTHEA » en Bosnie-Herzégovine, lancée le 2 décembre 2004, s'est poursuivie sans changement notable. Elle a continué à garantir un climat de sûreté et de sécurité et jouit de la confiance de la population et des autorités locales. Le Luxembourg a continué à participer à l'opération en mettant à disposition un sous-officier de l'armée luxembourgeoise affecté à l'état-major de la force à Sarajevo.

La Mission de conseil de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, appelée « EUSEC RD Congo », lancée sous Présidence luxembourgeoise, le 8 juin 2005, a donné des premiers résultats encourageants. Cette Mission a pour objectif de fournir conseil et assistance aux autorités congolaises compétentes en matière de sécurité en veillant à promouvoir des politiques compatibles avec les droits de l'homme, le droit international humanitaire, les normes démocratiques, les principes de bonne gestion des affaires publiques, de transparence et de respect de l'Etat de droit. Il s'agit de la première Mission lancée par l'UE dans ce domaine.

<u>Développement des capacités</u>

Capacités civiles

Conformément à l'Objectif Global Civil 2008, adopté par le Conseil européen en décembre 2004, l'UE s'est engagée dans un processus de planification stratégique de ses capacités civiles. Dans ce contexte, un concept sur la réaction rapide civile, en particulier les « équipes de réponse civile » a pu être élaboré et approuvé. La Présidence luxembourgeoise avait organisé un séminaire du 23 au 25 février 2005 avec les membres du Comité de gestion civile des crises (CIVCOM) pour débloquer ce dossier.

Dans le cadre du suivi du plan d'action pour les aspects civils de la PESD de juin 2004, la Présidence luxembourgeoise a organisé une conférence avec 150 participants, notamment avec des représentants d'ONG et de la société civile, les 23 et 24 mars 2005 à Bruxelles.

L'objectif en était d'examiner, dans une approche de prévention de conflits, les domaines possibles de coopération entre l'UE et la société civile dans la gestion civile des crises.

Les travaux de développement des capacités civiles se sont poursuivis au cours du second semestre de 2005. Sur base du bilan des engagements faits par les Etats membres, des lignes directrices, sous forme d'éléments pour un plan d'action, ont été élaborées pour les prochaines étapes de l'Objectif Global Civil 2008.

Capacités militaires

Lors de la Conférence de coordination des groupements tactiques du 11 mai 2005, l'objectif fixé par la Conférence d'engagement de capacités militaires du 22 novembre 2004 a été rempli : un groupement tactique, unité déployable de 1500 hommes, sera disponible en permanence pour les années 2005 et 2006.

Le Conseil du 13 juin 2005 a adopté les recommandations relatives au rapport du Secrétaire général/Haut-Représentant, M. Javier Solana, proposant des mesures pour accélérer le processus de prise de décision et de planification pour les opérations de réponse rapide de l'UE de manière à ce que la décision de lancer une opération puisse être prise dans un délai de cinq jours après l'approbation d'un concept de gestion de crise.

Les travaux de mise en œuvre de l'Objectif Global 2010 se sont également poursuivis, par le biais de l'élaboration d'un catalogue des besoins, approuvé par le Conseil le 23 mai 2005, et le lancement du développement du nouveau questionnaire relatif à l'Objectif Global 2010.

La deuxième Conférence de coordination des groupements tactiques (*battlegroups*) s'est tenue le 8 novembre 2005. A partir de janvier 2007, l'UE sera en mesure d'entreprendre deux opérations de réaction rapide mettant en œuvre des forces de la taille d'un groupement tactique, avec la capacité de lancer deux opérations de ce type presque simultanément. Le Luxembourg a confirmé son engagement dans un groupement tactique au second semestre 2008, ensemble avec la France, l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne.

L'Agence européenne de défense, créée en 2004, a continué à soutenir le Conseil et les Etats membres dans leurs efforts pour développer les capacités militaires européennes. Au cours de sa première année d'existence complète, l'Agence a réalisé des avancées notables, notamment dans le domaine de la consolidation et du renforcement de la base technologique et industrielle de défense européenne.

Evolutions conceptuelles et institutionnelles de la PESD

La cellule civilo-militaire de l'UE, chargée prioritairement de la planification stratégique, a pu commencer à opérer le 23 mai 2005.

Les modalités de fonctionnement du Collège européen de sécurité et de défense (CESD) ont été définies. Suite à l'adoption, le 18 juillet 2005, de l'action commune y afférente, le Collège a pu entamer l'année académique 2005/2006 en étant officiellement établi. L'objectif du CESD est de contribuer à forger une culture européenne de la sécurité en offrant des cours qui favoriseront une compréhension commune de la PESD parmi les personnels civils et militaires des Etats membres et des institutions européennes.

Le renforcement de la coordination civilo-militaire était un thème clé de la Présidence britannique de l'UE. Par ailleurs, le Comité politique et de sécurité (COPS) a pris acte du concept de l'UE pour la planification globale (*comprehensive planning*) en tant que cadre pratique pour assurer une coordination efficace de la planification entre les acteurs de l'UE pour la gestion des crises.

Le COPS a approuvé en novembre 2005 le concept de l'UE pour le soutien apporté dans le cadre de la PESD à la réforme du secteur de la sécurité. Le soutien apporté à la réforme de ce secteur dans les pays partenaires est un domaine d'action essentiel de l'UE, conformément à la stratégie européenne de sécurité. La Mission PESD actuellement menée en RDC pour y soutenir la réforme du secteur de la sécurité, EUSEC RD Congo, en est un exemple concret.

Coopération avec les organisations internationales et les pays tiers

L'UE a poursuivi sa coopération en matière de gestion de crise avec un certain nombre d'organisations internationales, en particulier l'OTAN, l'ONU, l'Union africaine et l'OSCE. Soulignons encore l'engagement croissant de l'UE envers la paix et la stabilité en Afrique.

Les contacts se sont par ailleurs poursuivis avec les principaux pays tiers en matière de sécurité et de défense (partenaires méditerranéens du Processus de Barcelone, Russie, Canada, Ukraine, Etats-Unis).

H. Non-prolifération et désarmement

(a) La non-prolifération des armes de destruction massive

La menace que représente la prolifération des armes de destruction massive pour la stabilité internationale continue à être un sujet de préoccupation, d'autant plus qu'à la menace classique que représente la détention d'armes de destruction massive par les Etats, s'est ajoutée la crainte de voir des acteurs non-étatiques, notamment des terroristes, acquérir de telles armes.

L'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP), a pour objectif d'intercepter et d'empêcher le transit des armes de destruction massive et de leurs composantes vers des pays sensibles. Les actions effectuées dans ce cadre portent notamment sur l'interception des navires et avions suspects et sur le renforcement des dispositions juridiques y afférentes. Le

Luxembourg soutient l'ISP et participe aux réunions et exercices d'interdiction qui ont lieu dans ce cadre.

En mai 2005, la Conférence d'Examen du Traité de non-prolifération nucléaire a eu lieu. En vue de la Conférence, il est apparu primordial que l'UE se dote d'une position commune reflétant les préoccupations des 25 Etats membres et exposant les priorités de l'Union en vue du renforcement du régime. Une position commune remplissant ces objectifs a été adoptée le 25 avril 2005, soit quelques jours avant le début de la Conférence d'Examen.

Lors de la Conférence, la Présidence luxembourgeoise a organisé de manière quotidienne des réunions de coordination de l'UE. L'engagement équilibré de l'UE a su trouver de nombreux échos positifs auprès des autres participants à la Conférence. Cependant, cet engagement de l'UE et de la Présidence n'a pu empêcher l'échec de la Conférence. Cette dernière n'a en effet pas su s'accorder sur un document final.

Outre les activités dans le cadre du Traité de non-prolifération nucléaire, le Luxembourg a également effectué une série de démarches auprès de pays tiers pour promouvoir la soumission de rapports nationaux dans le cadre de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La résolution 1540 invite les Etats Membres des Nations Unies à adapter leur législation nationale à la lutte contre les nouvelles menaces (acteurs non-étatiques et terroristes) apparues depuis les attentats du 11 septembre 2001. Une autre série de démarches visait à promouvoir la participation à la Conférence diplomatique chargée d'amender la Convention sur la protection physique des matières nucléaires qui s'est tenue début juillet 2005 à Vienne. Quatre-vingt-neuf des cent douze pays signataires de la Convention initiale adoptée à Vienne le 26 octobre 1979 ont signé l'amendement à la Convention, le 8 juillet 2005 à Vienne. L'amendement à la Convention vise à renforcer et étendre le champ d'application à la protection physique de toutes les activités comportant des matières nucléaires et notamment aux installations nucléaires, pour autant qu'elles soient utilisées à des fins pacifiques.

(b) Les armes conventionnelles

Armes légères et de petit calibre

Les travaux de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en matière de désarmement et de contrôle des armements ont été dominés la préparation des deux sessions de négociation, dans le cadre de l'ONU, relatives au marquage et au traçage des armes légères et de petit calibre (ALPC). La dernière session s'est conclue, après 15 jours d'intenses discussions et négociations, par l'adoption, par consensus à la dernière minute, d'un instrument à caractère politique sur le marquage et le traçage des ALPC.

En juillet 2005, le Luxembourg a participé à la deuxième réunion biennale des Etats (BMS2) du Programme d'action (PA) des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Programme d'action engage les

gouvernements, entre autres, à criminaliser la production et la possession illicite d'armes légères, à identifier et détruire les stocks d'armes en surplus, à mener des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (programmes DDR) d'anciens combattants, à procéder au marquage des armes au point de fabrication pour identification et traçage, à échanger davantage d'informations ou encore à inclure la société civile dans les efforts pour prévenir la prolifération d'armes légères.

Cette réunion biennale permet aux gouvernements de rendre compte de leur mise en œuvre du Programme d'action, d'échanger des informations entre eux et avec la société civile, de mettre en relief les succès remportés ou encore de recenser les problèmes rencontrés. Cette réunion a été particulièrement importante à la lumière de la Conférence d'examen devant avoir lieu en 2006.

Mines antipersonnel (Convention d'Ottawa), armes classiques (CCAC) et armes chimiques (OIAC)

Dans le cadre de la lutte contre les mines antipersonnel, le Luxembourg a maintenu ses engagements politiques et financiers, en contribuant à divers projets de déminage et d'aide aux victimes et en participant aux réunions des Etats parties à la Convention d'Ottawa. Ainsi, le Luxembourg a participé à la 6ème Réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est tenue à Zagreb en novembre-décembre 2005. Cette réunion sur les mines antipersonnel a réaffirmé la volonté des 147 Etats membres de la Convention d'Ottawa d'interdire et de combattre le fléau des mines antipersonnel. En 2005, le Luxembourg a contribué un peu plus d'un million d'euros à des activités de déminage, d'appui aux victimes de mines antipersonnel, ainsi qu'à des projets de sensibilisation et de réhabilitation de victimes.

La promotion de l'universalisation des traités et accords internationaux en matière de désarmement a été un souci majeur et permanent pour la Présidence luxembourgeoise. Elle a aussi profité de toutes les occasions pour faire des démarches en faveur de l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui reste un objectif primordial pour l'Union européenne.

Depuis l'adoption du Protocole V sur les restes explosifs de guerre, que le Luxembourg a ratifié le 8 avril 2005, aucun nouveau progrès n'a pu être réalisé à Genève dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC). Les mines autres que les mines antipersonnel, ainsi que les munitions à grappes dites « cluster » restent au centre des débats.

En étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil et la Commission, la Présidence luxembourgeoise a lancé la mise en oeuvre de l'Action Commune pour soutenir les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), adoptée par le Conseil en novembre 2004. La Présidence s'est également appliquée à examiner et à promouvoir l'adoption d'une nouvelle Action Commune relative à la contribution de I'UE à la destruction du stock d'armes chimiques en Albanie. Elle a assuré la coordination UE auprès de I'OIAC et

a effectué une série de démarches auprès des Etats non parties à la Convention sur les armes chimiques, afin de promouvoir l'adhésion à celle-ci.

(c) Contrôles à l'exportation et régimes de non-prolifération

Exportation d'armes

Le 6e rapport annuel sur le fonctionnement du Code de conduite de l'UE en matière d'armements fait état d'environ 28 700 licences délivrées dans l'Union européenne, pour un montant de 25 milliards d'euros, les réalisations (exportations effectives) étant de presque 10 milliards. Les Etats membres ont notifié 285 refus et ont eu 151 consultations au sujet de ces notifications. Le Luxembourg a délivré 6 licences durant cette période.

Commencé en 2004, le processus de réforme du Code de conduite a été finalisé au niveau du groupe de travail sous Présidence luxembourgeoise, mais est resté 'gelé' depuis, en raison de l'opposition d'un Etat membre. En mai 2005, la liste commune actualisée des équipements militaires a été publiée au Journal Officiel des CE.

Embargos et mesures de sanctions

En 2005, différentes mesures d'embargo ou de sanctions ont été prises ou renouvelées par l'UE :

République démocratique du Congo	Embargo sur la fourniture d'armements et de matériel connexe ; mesures restrictives ; gel des fonds à l'égard de certaines personnes
Côte d'Ivoire	Mesures restrictives à l'égard de l'assistance liée aux activités militaires
Libéria	Mise à jour de la liste des personnes visées par les sanctions
Moldova (Transnistrie)	Mise à jour de la liste des personnes visées par les sanctions
Myanmar	Prorogation des mesures restrictives
Ouzbékistan	Embargo sur le matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression interne ; interdiction de la fourniture d'assistance technique liée à ce matériel ainsi qu'aux activités militaires
Soudan	Mesures restrictives ; gel des fonds à l'égard de certaines personnes
Zimbabwe	Prorogation des mesures restrictives ; mise à jour de la liste des personnes visées par les sanctions

Les listes des personnes ou entités liées à Osama Ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Talibans (mesures restrictives spécifiques) ont été renouvelées ou mises à jour seize fois au cours de l'année, et celles des personnes ou entités visées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, cinq fois.

Biens à double usage

Une nouvelle liste des biens à double usage, mise à jour d'après les décisions des différents régimes de non-prolifération, n'a pas pu être publiée au cours de l'année 2005, les dernières modifications à prendre en compte n'ayant été communiquées qu'en décembre 2005.

La Commission a chargée une firme de consultants d'une étude sur la mise en œuvre par les Etats membres, de certains éléments du règlement instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage (n° 1334/2000) et sur la perception de la réglementation et des procédures par les industriels et/ou les exportateurs. Cette étude pourrait amener les services de la Commission à soumettre une proposition de modification du règlement 1334/2000.

Australia Group (AG)

En 2005, l'Australia Group, qui s'est développé à partir de 1985 sur initiative australienne suite à l'usage allégué d'armes chimiques par l'Irak dans la guerre Irak-Iran, a pu « fêter » son 20e anniversaire. Pour l'occasion, la plénière s'est tenue à Sidney en Australie. L'Ukraine a été admise comme nouveau membre (ce qui porte à 39 le nombre de pays participants). Le Chili a exprimé son intérêt pour le régime et pourrait prochainement soumettre sa candidature. Les capacités croissantes de l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par des entités terroristes ont été relevées. L'échange de renseignements entre participants a été jugé indispensable pour contrer ces menaces.

Le Groupe a également mis en place un système de transmission de certains documents par voie électronique.

Wassenaar Arrangement (WA)

La plénière du Wassenaar Arrangement s'est tenue à Vienne en décembre 2005. Elle a été précédée de plusieurs réunions du groupe de travail (GWG) et du groupe d'experts (EG), ainsi que d'autres formations. Des six Etats membres de l'UE, candidats à l'admission au WA, cinq (Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, Slovénie) ont finalement été admis, l'admission de Chypre se heurtant toujours au refus de la Turquie. L'Afrique du Sud et la Croatie ont également été admis à l'Arrangement, qui compte maintenant 40 membres.

Les listes de contrôle des biens à double usage et du matériel et des équipements militaires ont été révisées et les nouvelles listes approuvées. Certains matériels qui peuvent représenter un intérêt potentiel pour des terroristes ont été intégrés dans les listes.

Les mesures prises par certains pays membres pour contrer la menace posée par l'acquisition de systèmes de missiles portables (MANPADS) par des entités terroristes ont été saluées.

Le GWG devra encore réexaminer, entre autres, les propositions relatives aux « bonnes pratiques » en matière de contrôle de transferts intangibles (par voie orale ou électronique) de technologies.

Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR)

Le MTCR, régime qui a pour objectif de contrôler les exportations de missiles capables de délivrer des armes de destruction massive ainsi que les équipements et la technologie y afférents, s'est réuni en séance plénière à Madrid du 12 au 16 septembre 2005. A cette occasion, les 34 membres du régime, dont le Luxembourg, se sont accordés sur un certain nombre d'amendements aux dispositions du MTCR en vue de la mise en œuvre et du renforcement des contrôles aux exportations. D'autres questions, comme celles des transferts intangibles, du transit, du transbordement ou encore du courtage, ont également été examinées par les membres. Le MTCR va continuer à promouvoir ses objectifs auprès des Etats qui ne font pas partie du régime.

L'adhésion des nouveaux Etats membres de l'UE au MTCR est une priorité pour le Luxembourg et pour l'UE. En 2005, la Présidence luxembourgeoise de l'UE a ainsi réalisé plusieurs démarches auprès des Etats membres du MTCR les plus réticents, afin de promouvoir l'entrée des nouveaux Etats membres de l'UE dans le régime.

Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG)

Le Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG) réunit les principaux pays fournisseurs d'équipements et de technologies nucléaires et élabore des directives sur les exportations nucléaires. Le Groupe a tenu sa réunion plénière à Oslo les 23 et 24 juin 2005. Il y a réaffirmé, entre autres, l'importance du TNP, ainsi que sa volonté de renforcer le régime de non-prolifération.

Le Groupe a par ailleurs pris la décision de mettre sur pied une procédure visant à suspendre tout transfert vers des pays qui ne respectent pas leurs accords de garanties avec l'AIEA.

I . La politique commerciale

Les travaux au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce

L'événement majeur en matière des négociations commerciales en 2005 était la sixième conférence ministérielle de l'Agenda de Développement de Doha de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui s'est tenue du 13 au 18 décembre à Hong Kong. L'approche générale de l'UE consistait à atteindre un accord équilibré sur les volets agriculture, tarifs industriels, services, règles et propriété intellectuelle, en vue de la conclusion du cycle fin 2006. Un tel accord aurait permis sauvegarder les intérêts de l'UE et en même temps relever la dimension développement du cycle de Doha. Une meilleure intégration des pays en

développement dans le système commercial multilatéral pourrait leur faciliter la lutte contre la pauvreté.

La délégation luxembourgeoise était dirigée par Monsieur Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration. Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, et Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire, avaient aussi pris part aux travaux de cette conférence. Messieurs les Députés Charles Goerens et Claude Adam y représentaient la Chambre des Députés.

Plusieurs Conseils Affaires Générales réunissant les Ministres de l'UE ont eu lieu à Hong Kong pour permettre une concertation étroite avec les négociateurs de la Commission. Un des aspects positifs de Hong Kong a été l'unité sans faille dont a fait preuve l'UE malgré des intérêts économiques parfois divergents.

Après six jours de négociations difficiles, les 149 membres de l'OMC ont approuvé la déclaration de Hong Kong. Cela représente un accord assez modeste qui a le mérite de sauvegarder le cycle de Doha, mais qui n'a pas permis de rapprocher les postions des uns et des autres sur les sujets-clé d'accès au marché pour les produits industriels, les services, les produits agricoles ou les règles. La déclaration de Hong Kong fixe un calendrier assez ambitieux pour la finalisation de ces négociations en 2006.

La déclaration de Hong Kong consacre certains éléments importants pour les pays en développement. Ainsi, les pays industrialisés se sont engagés à ouvrir complètement leurs marchés pour 97% des exportations originaires de pays les moins avancés (PMA). Un accord a aussi pu être trouvé sur l'élimination des subventions aux exportations agricoles et des mesures équivalentes au plus tard en 2013. S'agissant du coton, l'élimination des subventions aux exportations est accélérée jusqu'à l'échéance de la fin 2006. Les Ministres sont également convenus de chercher à réduire les subventions internes ayant des effets de distorsion des échanges en ce qui concerne le coton, davantage qu'ils ne le feraient normalement en application du nouvel accord, et de le faire plus rapidement.

La déclaration de Hong Kong a encore chargé le Directeur Général de l'OMC, M Lamy, d'élaborer pour juillet 2006, des recommandations sur la façon de rendre opérationnelle l'aide pour le commerce et la façon dont celle-ci pourrait contribuer plus efficacement aux dimensions développement du cycle de Doha. Les négociations ont aussi permis un rééquilibrage en faveur des pays en développement, dont les intérêts sont maintenant placés au cœur des négociations, comme cela avait été prévu en 2001 lors du lancement du cycle.

A la veille de la conférence ministérielle de Hong Kong, le Luxembourg avait versé une contribution de 250 000 € au Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement, afin de renforcer la participation des pays les moins avancés au Cycle de négociations de Doha par le biais de l'assistance technique.

Les travaux au sein de l'UE

Les groupes de travail du Conseil de l'UE ont charge des questions de commerce multilatéral ont longtemps préparé les positions prises par l'UE dans les négociations OMC. Les Ministres du Commerce extérieur se sont d'ailleurs réunis le 24 avril 2005 à Luxembourg pour effectuer un tour d'horizon sur l'état d'avancement des négociations du cycle de Doha et procéder à un échange de vues sur l'évolution des importations de produits textiles en provenance de Chine.

Les négociations d'adhésion de nouveaux membres à l'OMC se sont poursuivies entre l'Union européenne et notamment de la Russie, de l'Ukraine, du Vietnam et de l'Arabie saoudite. Concernant l'Arabie saoudite, elles ont pu aboutir le 11 décembre 2005.

S'agissant des relations commerciales bilatérales entre l'UE et certains Etats tiers ou groupes régionaux, les négociations en vue de la conclusion d'accords de libre-échange se sont poursuivies lentement entre l'UE et le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) et le Conseil de Coopération du Golfe (CCG – Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Koweït, Oman et Qatar). Les négociations en cours avec les pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Serbie-et-Monténégro, Bosnie-et-Herzégovine), comme de la rive sud de la Méditerranée (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorités palestiniennes, Tunisie et Turquie) comprenaient aussi un volet création d'une zone de libre-échange.

Les négociations sur un accord bilatéral de renforcement du commerce et de l'investissement (ARCI / TIEA) entre l'UE et le Canada ont été lancées les 17 et 18 mai 2005. Le Sommet UE – Russie de mai 2005 adoptait une feuille de route pour un espace économique commun. Une déclaration UE-US visant au renforcement de l'intégration économique et de la croissance transatlantiques, a été adoptée lors du Sommet entre l'UE et les US le 20 juin 2005.

Les Etats membres ont aussi discuté d'une réforme du système des préférences généralisées. Un accord a pu être trouvé le 21 juin sur le compromis proposé par la Présidence luxembourgeoise. Le nouveau texte, adopté le 28 juin, vise à concentrer le bénéfice des préférences sur les pays en ayant le plus besoin.

L'abolition des quotas textiles au 1er janvier 2005 a entraîné une hausse importante des importations textiles, notamment de celles en provenance de la Chine. Le 29 avril 2005, la Commission a décidé de lancer une enquête sur neuf catégories de produits textiles en vue de l'application éventuelle de mesures de sauvegarde. Finalement, le 10 juin, l'UE et la Chine ont réussi à trouver un accord qui limite entre 8 et 12,5 % par an jusqu'à fin 2007 la hausse des exportations d'une dizaine de catégories de produits textiles chinois vers l'UE. Cet accord est entré en vigueur par le règlement de la Commission du 8 juillet 2005.

6. L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)

L'OCDE est en voie d'entrer dans une nouvelle phase, avec la sélection d'un nouveau Secrétaire général, poste pour lequel six candidats avaient postulé. Les processus de sélections successifs ont conduit les Etats membres de l'OCDE à retenir fin novembre la candidature de Monsieur Ángel Gurría, ancien Ministre des affaires étrangères respectivement des finances du Mexique. Ce dernier prendra ses fonctions au 1er juin 2006.

La Présidence du Conseil de l'UE durant la première moitié de 2005 avait pour conséquence que le Luxembourg a dû se concentrer sur la coordination communautaire, avant de revenir dans le deuxième semestre un membre « classique » au sein des 30 pays membres de l'OCDE.

Pendant la Présidence luxembourgeoise de l'UE, le Luxembourg a dû présider les débats pendant les déjeuners mensuels des Chefs de mission UE, ainsi que dans l'organisation, en coopération avec la Belgique et les Pays-Bas, de réunions de coordination communautaires précédant certains groupes de travail et sur la demande d'un ou de plusieurs partenaires.

Le grand dossier dont le Luxembourg s'est occupé à l'OCDE pendant la période de Présidence UE fut finalement celui de la « Stratégie d'engagement différenciée ». La « Stratégie d'engagement différenciée » apparaissait d'autant plus opportune qu'elle constituait une alternative à l'échec à ce jour des perspectives d'élargissement de l'Organisation. Souhaité en principe par tous, l'élargissement s'est révélé non réaliste à court terme, à la fois pour des raisons financières et politiques. Alors que la plupart des Européens insistent pour que les membres UE puissent tous accéder à l'OCDE, d'autres récusent l'accession d'une multitude de petits Etats tout en préconisant I'élargissement au BRIC'S (Brésil, Russie, Inde, Chine), Or seule la Russie semble être intéressée.

Encouragés par plusieurs partenaires, le Luxembourg avait réussi à forger une solidarité communautaire en vue d'insérer dans cette stratégie les Etats membres de I'UE non membres de l'OCDE (Lettonie, Lituanie, Estonie, Slovénie, Chypre et Malte). Il fut même possible d'ajouter à la liste Ies pays candidats en fin de négociation, à savoir la Roumanie et la Bulgarie. Néanmoins, si la définition de cette stratégie et la rédaction d'un document ont été considérées comme acceptables par tous, le Conseil de l'OCDE n'a aboutir à une décision, faute d'unanimité sur la liste des pays concernés.

Au courant du second semestre 2005, deux dossiers ont été particulièrement sensibles pour le Luxembourg, à savoir :

1) Les travaux du groupe de travail sur la gouvernance en cas d'élargissement de l'Organisation

Le Conseil de l'OCDE a convenu en juillet 2005 de la création d'un groupe de travail chargé d'étudier l'impact qu'un éventuel élargissement est susceptible d'avoir sur la gouvernance et, en parallèle, d'examiner les implications financières que pourrait avoir cet élargissement.

Les travaux de ce groupe de travail ont été très intensifs dès octobre 2005 et trois sujets essentiels se dégagent:

- la représentation des pays membres au sein des organes subsidiaires (pleine ou restrictive);
- la délégation des responsabilités et des pouvoirs du Conseil vers ses organes subsidiaires qui sont notamment le Comité exécutif, le Comité budgétaire et le Comité chargé des relations avec les pays non membres;
- les modalités de prise de décisions (consensus ou à la majorité qualifiée).

Le Luxembourg a été en contact intense avec d'autres pays membres de taille modeste pour échanger comment défendre leurs intérêts face à la tendance de quelques grands contributeurs de remettre en cause le statut quo actuel. Leurs options sont des compositions réduites, avec des membres permanents, dans Ies organes du Conseil ainsi que l'introduction plus large du vote à majorité qualifiée basé sur l'importance des contributions au budget.

2) Le suivi du rapport de l'OCDE sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales

Le Luxembourg avait fait I'objet d'une évaluation au cours du premier semestre 2004, et le rapport présenté par l'OCDE a été assez critique sur certains points. La place financière luxembourgeoise a notamment été exhortée à poursuivre les efforts engagés dans le plan d'action contre le blanchiment de capitaux afin d'assurer la mise en oeuvre rigoureuse pour l'ensemble du secteur bancaire et financier. Sans entrer dans le détail des seize recommandations incluses dans ce rapport, celles-ci visent à assurer une protection effective des personnes collaborant avec la justice et celle instaurant une véritable coordination multidisciplinaire entre les instances administratives, financières et judiciaires.

Une audition a eu lieu le 19 octobre au cours de laquelle un représentant du Ministère de la Justice et un membre de la Représentation permanente auprès de l'OCDE ont expliqué les mesures qui ont été prises entre-temps par les autorités luxembourgeoises. Ils ont notamment fait état de l'entrée en vigueur de la loi du 23 mai 2005 dans le contexte de la lutte contre la corruption par laquelle notre législateur a approuvé certaines conventions internationales afférentes et a introduit en droit luxembourgeois l'infraction pénale dite "de corruption dans le secteur privé". Ces explications des représentants luxembourgeois ont été accueillies de façon favorable par le groupe d'évaluation qui a conclu de revenir sur le sujet au courant 2007.

7. LE CONSEIL DE L'EUROPE

Au cours de l'année 2005, la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a été assurée successivement par la Pologne, le Portugal et la Roumanie.

Visites officielles

Le 12 janvier 2005, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a présenté le programme de la Présidence luxembourgeoise du Conseil des Ministres de l'UE devant le Comité des Délégués à Strasbourg.

Le 27 avril 2005, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a fait un exposé sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). M. le Premier Ministre est venu une seconde fois à Strasbourg pour assister à la réunion informelle (« fireside chat ») de la Session ministérielle annuelle de novembre. A cette occasion, un premier échange de vues relatif au rapport sur les relations entre l'UE et le Conseil de l'Europe, que les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Varsovie ont prié M. le Premier Ministre de soumettre, a eu lieu. M. le Ministre des Affaires étrangères était également présent et a représenté le Luxembourg à la session officielle du lendemain.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur Jean-Marie Halsdorf s'est rendu au Conseil de l'Europe le 8 novembre 2005 pour y faire, devant le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux (CPLRE), une déclaration sur la réforme territoriale et administrative au Grand-Duché, ceci dans le cadre des recommandations faites par le CPLRE au sujet de la démocratie locale.

Sujets thématiques

L'événement marquant de l'année 2005 a été le Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu les 16 et 17 mai à l'invitation du Gouvernement polonais, à Varsovie.

Après le Sommet de Vienne en 1993 et le Sommet de Strasbourg en 1997, le troisième Sommet a permis l'adoption d'un message politique confirmant les priorités du Conseil de l'Europe, basées sur les valeurs communes de démocratie pluraliste, de respect des droits fondamentaux et de prééminence du droit. Une Déclaration politique ainsi qu'un Plan d'Action fixant des repères pour l'action future du Conseil de l'Europe ont ainsi été adoptés. Outre la confirmation de l'engagement envers l'objectif stratégique visant à construire une Europe sans clivages, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont surtout souligné l'importance de réformer la Cour européenne des droits de l'homme, notamment par la ratification rapide du Protocole 14.

En deuxième lieu, le Sommet visait à renforcer la position du Conseil de l'Europe en tant que partenaire clé au sein de l'architecture européenne. Des décisions concrètes sur la future coopération entre les trois organisations européennes les plus importantes - le Conseil de

l'Europe, l'UE et l'OSCE - ont ainsi été prises. En tant que Présidence de l'UE, la délégation luxembourgeoise a été particulièrement active dans l'élaboration de la partie du Plan d'Action consacrée à la relation UE - Conseil de l'Europe.

Dans ce contexte, l'un des résultats les plus commentés et salués du Sommet a été la décision de charger le Premier Ministre, M. Jean-Claude Juncker, de l'élaboration « à titre personnel » d'un rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE, sur base des décisions prises lors du Sommet et compte tenu de l'importance de la dimension humaine de la construction européenne.

Le Conseil de l'Europe, conformément au Plan d'Action de Varsovie, a lancé un Forum pour examiner comment renforcer et développer la démocratie dans ses Etats membres. Le Forum s'est réuni pour la première fois en novembre 2005 autour du thème de la participation civique et a rassemblé des représentants des autorités gouvernementales, des Parlements, des pouvoirs locaux et régionaux et de la société civile. L'objectif est d'établir une plate-forme permettant des échanges d'idées, d'informations et d'exemples des meilleures pratiques, ainsi que des actions futures dans le domaine de la démocratie. Lors de ce Forum, le Luxembourg a été représenté par M. Denis Scuto, professeur d'histoire, enseignant-chercheur à l'Université du Luxembourg.

Questions géographiques

Suivi des engagements post-adhésion

Alors que la Serbie-et-Monténégro a célébré le 2ème anniversaire de son adhésion au Conseil de l'Europe, – date butoir pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements –, nombre de personnalités sont passées à Strasbourg, dont avant tout le Président Svetozar Marovic et M. Rasim Ljajic, Ministre des droits de l'homme et des minorités et Président du Conseil national pour la coopération avec le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Ces visites, ainsi que les rapports trimestriels, ont permis de reconnaître que les autorités politiques du pays ont affiché plus nettement et mis en œuvre plus énergiquement leur volonté de réforme et leur objectif d'intégration européenne.

Quelques points préoccupants au regard des engagements pris sont cependant restés d'actualité, notamment la fragilisation des institutions de l'Union de Serbie-et-Monténégro, l'absence de progrès significatifs dans la mise en conformité des Constitutions de la Serbie et du Monténégro avec la Charte constitutionnelle de l'Union de Serbie-et-Monténégro et la législation relative aux minorités nationales au Monténégro.

En outre, le Conseil de l'Europe a continué à être impliqué dans la mise en œuvre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, avec comme axes prioritaires, la réforme de l'administration locale, la protection des droits de l'homme et le patrimoine culturel.

En Bosnie-Herzégovine, un certain nombre de développements positifs concernant des réformes en cours ont eu lieu en 2005 : le développement de la coopération avec le TPIY, l'approbation d'un projet de loi sur le système public de radiotélévision de la Bosnie-Herzégovine; la prolongation du mandat de la Commission des droits de l'homme auprès de la Cour constitutionnelle. Grâce aux activités bilatérales et multilatérales du Conseil de l'Europe dans différents domaines, un nombre élevé des engagements post-adhésion souscrits ont été honorés, notamment en ce qui concerne l'adoption de la législation pertinente et la signature et/ou ratification des Conventions du Conseil de l'Europe, en particulier dans le domaine pénal.

Des progrès ont également été réalisés dans les domaines des droits de l'homme et de prééminence du droit en ce qui concerne la réforme du système judiciaire, et notamment le fonctionnement de la Chambre des crimes de guerre de la Cour de Bosnie-Herzégovine et les travaux du Groupe de travail sur Srebrenica en Republika Srpska, ainsi que la nomination d'un Agent du Gouvernement intérimaire auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.

Cela étant, des lacunes restent à être comblées, dont le blocage de la loi-cadre sur l'enseignement supérieur, l'absence de progrès dans le domaine des pouvoirs locaux et dans celui de l'éducation. Néanmoins, la lenteur de la mise en œuvre des réformes demeure le sujet majeur de préoccupation. Ainsi, la Bosnie-Herzégovine est restée en 2005 l'un des principaux bénéficiaires de l'assistance du Conseil de l'Europe.

L'Azerbaïdjan et l'Arménie font toujours l'objet d'un suivi régulier du respect de leurs engagements entrepris vis-à-vis du Conseil de l'Europe lors de leur adhésion en 2001. Ce suivi est effectué en premier lieu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui a présenté des rapports sur l'évolution du respect des critères du Conseil de l'Europe dans ces deux pays lors de sa session de juin 2005.

Programmes de coopération du Conseil de l'Europe

Le deuxième voyage du Président ukrainien Viktor Iouchtchenko, après son investiture, l'a mené en début d'année devant l'APCE à Strasbourg, remerciant le Conseil de l'Europe pour son assistance. A partir d'entretiens entre le Conseil de l'Europe et les autorités, et suite à une réunion trilatérale entre le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et les autorités ukrainiennes en mars 2005, un nouveau projet d'assistance a été élaboré. Il établit un cadre pour une coopération renforcée entre l'Ukraine et le Conseil de l'Europe au regard des priorités identifiées.

Une proposition conjointe, faite par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux (CPLRE) et la Fédération de Russie, a été présentée au Conseil des Ministres sur l'établissement d'un Centre du Conseil de l'Europe pour la coopération interrégionale et transfrontalière en Fédération de Russie, à Saint-Pétersbourg.

La situation en Tchétchénie a fait l'objet d'une attention permanente, notamment suite à la présentation par le Commissaire aux droits de l'homme, Alvaro Gil-Robles, d'un rapport sur sa visite en Russie. Le plan d'action élaboré conjointement entre le bureau du Commissaire et le Commissaire tchétchène, M. Khasouev, à l'issue de la Conférence de Grozny de septembre 2004, a commencé à être mis en œuvre en 2005.

La situation en Moldavie a retenu l'attention du Conseil des Ministres à plusieurs égards : écoles à alphabet latin dans la région de Transnistrie, élections législatives, affaire Ilascu.

Le Conseil des Ministres a lancé des appels aux autorités du Belarus pour que M. Marinitch, ainsi que tous les autres prisonniers politiques, soient traités avec humanité et dignité, conformément aux normes pénitentiaires européennes. Il n'a cependant pas été possible de faire des déclarations allant au-delà du cas Marinitch pour englober la situation générale des droits de l'homme au Belarus. Toute déclaration en ce sens a dû être faite au nom de la Présidence en exercice du Conseil des Ministres.

Signatures et ratifications

En 2005, le Luxembourg a procédé à la signature de quatre nouvelles Conventions:

- Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, relatif à la recherche médicale, signé le 25 janvier 2005
- Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, signée le 16 mai 2005
- Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, signée le 16 mai 2005
- Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, signée le 16 mai 2005

et à cinq ratifications :

- Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ratifiée le 22 juin 2005.
  A ce titre, M. Jérôme Lulling a été élu membre du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, pour une période de six ans.
- Convention pénale sur la corruption, ratifiée le 13 juillet 2005
- Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme, ratifié le 1er février 2005
- Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption, ratifié le 13 juillet 2005
- Convention européenne sur la protection des animaux en transport international (révisée), ratifiée le 2 mai 2005

8. LES ORGANISMES DE SECURITE

A. L'OTAN

L'année 2005 a vu la tenue d'un Sommet extraordinaire de l'OTAN, le 22 février à Bruxelles, ainsi que plusieurs réunions formelles et informelles des Ministres des Affaires étrangères et des Ministres de la Défense. Les sujets dominants y ont été les missions et opérations de l'OTAN, ainsi que la transformation politique et militaire de l'Alliance.

Transformation de l'Alliance

Tout au long de l'année, les Alliés ont débattu des questions liées à la transformation politique de l'Alliance. En vue du Sommet de Riga de novembre 2006, l'OTAN a aussi entamé une discussion sur la refonte du réseau des partenariats de l'Alliance. Après des tractations difficiles, les Alliés se sont mis d'accord, en décembre 2005, sur la Directive Politique Globale, qui représente le cadre et les orientations politiques pour la poursuite de la transformation de l'OTAN et définit, pour les 10 à 15 ans à venir, une vision d'ensemble et cohérente de l'Alliance et notamment les priorités en matière de capacités, de planification et d'activités de renseignement.

La transformation militaire de l'Alliance - qui vise à doter l'Alliance d'une vaste gamme de moyens lui permettant de répondre avec rapidité, précision et souplesse à des adversaires divers et des situations variées couvrant tout le spectre des opérations militaires - a continué tout au long de l'année 2005. L'élément le plus visible de la transformation militaire est la Force de Réaction (NRF), qui doit comprendre 25.000 hommes une fois pleinement opérationnelle.

Opérations et Missions de l'OTAN

Kosovo – KFOR

Si la situation sécuritaire au Kosovo a continué à s'améliorer au cours de l'année 2005, elle reste fragile et n'a donc pas permis de réduire le nombre de soldats présents sur le terrain. En revanche, le dispositif de la KFOR est passé d'un système de brigades, responsables d'un secteur bien spécifique, vers un système qui repose sur des forces opérationnelles déployables à travers tout le Kosovo, et même en Bosnie-Herzégovine en cas de besoin. Le concept de force opérationnelle ne renforcera pas seulement l'efficacité de la KFOR, mais augmentera également sa capacité à contenir toute flambée de violence et de réagir plus rigoureusement à toute menace contre la sécurité dans la région, notamment durant les discussions sur le statut. La restructuration a débuté par le secteur Nord-Est, où opèrent 23 soldats luxembourgeois intégrés dans une unité belge.

Afghanistan - FIAS

Suite à la décision des Ministres des Affaires étrangères de décembre 2004, la zone d'opération de la Force internationale d'Assistance à la Sécurité (FIAS) a été élargie à l'Ouest du pays. En décembre 2005, les Ministres ont donné leur accord pour l'élargissement de la mission au Sud, région plus dangereuse que le Nord ou l'Ouest.

Suite à une demande du Gouvernement afghan, l'Alliance a déployé 2000 soldats supplémentaires pour contribuer à un environnement stable pour les élections parlementaires de septembre 2005.

Au-delà des opérations de stabilité et de sécurité, la FIAS continue d'accomplir un rôle de soutien au processus de réforme du secteur de sécurité, en particulier dans le domaine du désarmement des milices et de la formation de l'armée afghane.

Le Luxembourg continue à participer à la FIAS dans le contexte de la sécurisation de l'aéroport international de Kaboul, où sont déployés 10 militaires luxembourgeois au sein d'une unité belge.

Irak – NTM-I

En 2004, l'Alliance a décidé de lancer une mission de formation des forces de sécurité irakiennes (NATO Training Mission Iraq – NTM-I). Depuis l'inauguration du centre de formation en février 2005, l'OTAN a procédé à la formation de quelques 1500 officiers irakiens, entre autres au centre de formation irakien d'Ar-Rustamiyah, situé dans la banlieue de Bagdad et dont la remise à neuf a été financée par l'OTAN. Certains pays ont offert des cours de formation au sein de centres de formation nationaux ou ont participé au financement des frais de séjour des officiers irakiens formés au sein de centres de formation de l'OTAN en Europe. A côté des activités de formation, l'Alliance atlantique a également appuyé les forces de sécurité irakiennes par la fourniture de matériel militaire. Le Luxembourg a participé à l'effort commun par des contributions volontaires aux Fonds fiduciaires mis en place.

Darfour

Depuis juin 2005, l'OTAN apporte un appui logistique à la mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) qui porte principalement sur le transport aérien vers le Soudan de troupes africaines, l'entraînement des officiers d'état-major africains et l'assistance aux Nations Unies pour l'organisation d'un exercice sur cartes.

Active Endeavour – OAE

L'Alliance a continué son opération de surveillance des voies maritimes et d'escorte des navires marchands en Méditerranée dans le cadre de la lutte anti-terroriste.

Assistance aux Etats-Unis pour faire face aux conséquences de l'ouragan Katrina

En septembre 2005, suite à la demande d'assistance des Etats-Unis, l'OTAN a décidé d'activer les éléments maritimes et aériens de la force de réaction de l'OTAN ainsi que les AWACS afin d'acheminer l'aide des Alliés vers les Etats-Unis. L'Administration des services de secours luxembourgeois a participé aux efforts de secours par l'envoi, en Louisiane, de matériel d'aide de première urgence et de deux équipes techniques spécialisées dans le pompage d'eau.

Mission d'assistance au Pakistan

Suite au tremblement de terre au Pakistan et sur demande du Gouvernement pakistanais, l'OTAN a lancé, en octobre 2005, une opération d'assistance dans le cadre du secours aux victimes du séisme. Dans un premier temps, l'OTAN a établi un « pont aérien » pour acheminer du matériel d'aide d'urgence. Par la suite, l'Alliance a déployé certains éléments (hélicoptères de transport, génie de construction, unités médicales et de purification d'eau) de la Force de Réaction afin de stabiliser la situation et de préparer la population pour l'hiver. Sur demande du Pakistan, les activités de l'OTAN ont été limitées à 90 jours.

Dans le cadre de cette opération, le Luxembourg a financé deux vols Cargolux pour transporter 55 tonnes de matériel humanitaire à Islamabad. Le Luxembourg a également déployé un hélicoptère de l'ASBL Air Rescue sur place. Outre l'action humanitaire au bénéfice des victimes pakistanaises, cet hélicoptère s'est avéré être indispensable pour l'OTAN dans la mesure où c'était le seul moyen de transport permettant de se rendre dans des régions difficiles d'accès. Le Luxembourg a par conséquent pu faire une contribution précieuse et très appréciée, non seulement par les principaux bénéficiaires de l'opération, mais aussi par les Alliés et les organisations internationales sur place.

Relations avec l'Union européenne

En Bosnie-Herzégovine, l'OTAN, chargée de la réforme de la défense, a maintenu une présence résiduelle aux côtés des forces de l'UE. Mais malgré cette bonne collaboration sur le terrain, l'année 2005 n'aura pas vu de développement en ce qui concerne une pleine mise en œuvre du mécanisme « Berlin plus ».

Relations avec la Russie et l'Ukraine

OTAN-Russie

Les Alliés ont poursuivi le dialogue politique avec la Russie, notamment dans des domaines stratégiques tels que la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes de destruction massive. La Russie et les Alliés poursuivent aussi une coopération pratique dans le domaine militaire. Ainsi, nombre d'Alliés ont recours à des avions transporteurs stratégiques Antonov dans l'attente de la fourniture, en 2012, des Airbus A-400M.

OTAN-Ukraine

En 2005, l'Ukraine a été admise au « Dialogue Intensifié », étape précédant le Plan d'action pour l'adhésion, l'antichambre de l'OTAN. La population ukrainienne reste cependant partagée quant à une éventuelle adhésion de l'Ukraine à l'OTAN, en particulier dans les régions russophones de l'Est. A noter que l'OTAN contribue à l'assainissement des stocks d'armes et de munitions d'anciens sites militaires soviétiques et à intégrer d'anciens militaires dans la vie civile. Le Luxembourg a contribué financièrement à un fond de démilitarisation en faveur de l'Ukraine.

Ressources et partage du fardeau

Après plus d'une année de négociations, l'OTAN s'est dotée de nouvelles clés budgétaires pour ses trois budgets communs. Dorénavant, les contributions se feront en fonction du Revenu National Brut. L'augmentation de la contribution en découlant pour le Luxembourg a été marginale. Afin de compenser l'augmentation substantielle de leurs contributions, certains Etats membres ont cependant demandé une prise en compte de leur participation aux missions. « Le partage du fardeau » compare dès lors les clés budgétaires aux effectifs fournis aux opérations et missions.

B. L'OSCE

En 2005, la Présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a été assumée par la Slovénie. En juin 2005, le Français Marc Perrin de Brichambaut a été nommé Secrétaire général de l'OSCE, en remplacement du Slovaque Jan Kubis.

13e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana (5-6 décembre 2005)

Alors que les divergences au Conseil ministériel de Sofia en décembre 2004 et les critiques répétées de la Russie à l'égard du fonctionnement de l'OSCE, et plus particulièrement du Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (BIDDH), ont pesé sur le début de l'année, la Présidence slovène a réussi à atténuer les dissensions au sein de l'OSCE.

Ainsi, le Conseil ministériel de Ljubljana, auquel le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a participé, s'est déroulé dans une atmosphère plus constructive que les deux Conseils précédents. Les 55 Ministres des Affaires étrangères ont réussi à entériner 22 décisions, dont une sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, et deux déclarations sur la Géorgie et le Nagorno-Karabakh. En revanche, les négociations sur des déclarations concernant la Moldavie et le Kosovo n'ont pas abouti. De même, les Etats participants n'ont pas pu se mettre d'accord sur une déclaration politique générale, la pierre d'achoppement principale ayant été, comme par le passé, une référence aux engagements d'Istanbul de 1999, visant le retrait des troupes et du matériel militaire russes de la Géorgie et de la Moldavie (Transnistrie).

Réforme de l'OSCE

Le Groupe des personnes éminentes, créé lors du Conseil ministériel de Sofia, a présenté, le 30 juin 2005, un rapport sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, qui a été discuté par les Etats participants lors des consultations à haut niveau, les 12-13 septembre à Vienne. Le groupe de travail mis en place suite aux consultations à haut niveau a été saisi de plusieurs projets découlant des propositions des personnes éminentes, projets visant notamment la restructuration du Conseil permanent en comités, la modification des règles de procédure et le renforcement du rôle du Secrétaire général. Le Conseil ministériel de Ljubljana a adopté une feuille de route pour guider la discussion sur la réforme au cours de l'année 2006. Le Conseil permanent devra ainsi continuer à examiner les sujets identifiés en 2005 et rendre compte de ses travaux au Conseil ministériel de Bruxelles en décembre 2006.

Au premier semestre 2005, la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne a donné son soutien de principe à la réforme de l'OSCE, avec l'objectif d'assurer l'efficacité et la cohésion de ses actions.

Elections

Tout au long de l'année 2005, la Présidence en exercice slovène s'est efforcée de trouver un consensus sur la question des missions d'observation électorale et, de manière plus générale, du travail de l'OSCE, à la lumière des critiques formulées notamment par la Russie. Les vues des Etats participants ont été recueillies par le Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), et ont été à la base d'un projet de décision sur le « renforcement des élections démocratiques à travers des engagements supplémentaires ». Or, ce projet de décision n'a pas été adopté à Ljubljana vu l'insistance de la Fédération de Russie d'adopter en parallèle une décision sur les modalités d'organisation et de déroulement des missions d'observation électorale et la rédaction de leurs rapports finaux. Selon le compromis trouvé, le BIDDH a été chargé de préparer un rapport, en vue du Conseil ministériel de Bruxelles, sur la mise en œuvre de ses engagements en matière d'élections et sur la possibilité d'éventuellement adopter des engagements supplémentaires.

Au premier semestre 2005, la Présidence luxembourgeoise s'est engagée à discuter la question des activités de l'OSCE relatives à l'observation électorale dans un esprit constructif, soutenant l'action du BIDDH en matière d'observation électorale.

Migration

Bien que le thème de la migration ait été une des priorités de la Présidence en exercice slovène, celle-ci n'a pas réussi à faire adopter ses deux principaux projets dans ce domaine par le Conseil ministériel, à savoir une décision visant à développer une stratégie de l'OSCE sur la migration et une déclaration de principe sur l'intégration. Cet échec est notamment dû aux réserves de certains Etats participants ayant estimé que la question de la migration est déjà traitée très efficacement par d'autres organisations multilatérales.

Tolérance

Le cycle de conférences de l'OSCE sur la non-discrimination et les sujets connexes, lancé en 2003, a culminé dans la Conférence de Cordoue de juin 2005 sur l'antisémitisme et d'autres formes d'intolérance.

Au premier semestre 2005, la Présidence luxembourgeoise a mis l'accent sur l'importance de la mise en œuvre des recommandations des Conférences de Berlin, de Paris, de Bruxelles et de Cordoue en matière de tolérance et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle a souligné le besoin d'une action concertée entre les trois Représentants personnels du Président en exercice (antisémitisme, anti-islamisme et antichristianisme) ainsi qu'une coopération étroite de ces derniers avec le BIDDH qui, à long terme, devra poursuivre les activités contre l'intolérance dans le cadre de l'OSCE.

Traite des êtres humains

Le Représentant spécial pour la lutte contre la traite des êtres humains, fonction créée au Conseil ministériel de Maastricht en 2003 et occupé par Mme Helga Konrad, a multiplié ses activités en 2005, notamment avec l'organisation de conférences dans le cadre de l'« Alliance contre la traite de personnes ».

Volet politico-militaire

En 2005, le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) était essentiellement chargé de la revue et du contrôle de la mise en œuvre de ses propres documents. Il s'est tout particulièrement penché sur la coopération internationale, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, de la problématique des armes légères et de petit calibre ainsi que de la destruction des stocks de munitions en surplus.

Les travaux au sein du Groupe consultatif commun (GCC), chargé de gérer la mise en œuvre et le contrôle du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), ont continué à être affectés par la controverse autour du respect des engagements du Sommet d'Istanbul, étant donné que les membres de l'OTAN requièrent l'exécution des engagements d'Istanbul avant de ratifier le Traité FCE adapté. Alors que des progrès ont été réalisés en Géorgie, avec l'adoption en mai 2005 d'une déclaration commune russo-géorgienne prévoyant l'évacuation des bases russes d'ici 2008, la Russie n'a pas effectué le désengagement militaire du territoire de la Moldavie.

Seuls les travaux de la Commission consultative sur le régime « Ciel ouvert » (Traité Ciel ouvert) ont progressé et donné des résultats encourageants pour 2006. La première Conférence de revue du Traité Ciel ouvert, présidée par l'Allemagne, a eu lieu du 14 au 16 février 2005 à Vienne. La Conférence a conclu que « la mise en œuvre du Traité dans un esprit de coopération honnête a fait preuve de son importance et de sa viabilité et a contribué à la création de confiance et de transparence dans un environnement de sécurité dynamique ».

Questions financières et budgétaires

Le budget unifié de l'OSCE est financé à travers deux clés de contribution : la « clé de Helsinki », adoptée par le Conseil permanent en avril 2001 et qui couvre les dépenses du Secrétariat et des institutions (environ 23 % du budget), et la « clé de Vienne », adoptée par le Conseil permanent en avril 2002, couvrant les missions de terrain (environ 77 % du budget).

Au début de l'année 2005, l'OSCE ne disposait ni de clés de contribution ni de budget. Par conséquent, le Secrétaire général sortant Jan Kubis a envoyé aux Etats participants des appels à contribution équivalant à un quart de leur contribution régulière selon les anciennes clés. Cette façon de procéder a assuré le fonctionnement de l'OSCE dans des conditions très difficiles.

Finalement, grâce notamment aux efforts de médiation de la Présidence en exercice slovène et aux bons offices de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, le budget 2005 a pu être adopté le 12 mai 2005, conjointement avec un accord intérimaire sur les clés de contribution. Suite à des négociations difficiles, un accord sur les clés a finalement été adopté le 24 novembre 2005. Les nouvelles clés, valables du 1er janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2007, comportent pour le Luxembourg les ajustements et les réductions futures suivantes :

Luxembourg	2005 (avant)	2005 (après)	2006	2007
Clé de Helsinki	**0,55**	**0,50**	**0,47**	**0,47**
Clé de Vienne	**0,30**	**0,27**	**0,26**	**0,25**

Pour la première fois en cinq ans, le budget de l'OSCE a pu être adopté dans les délais prévus par le règlement financier. Le budget pour l'année 2006, de l'ordre de 168.165.800 €, a connu une réduction de 419.300 € par rapport à l'exercice 2005. Cette compression du budget a été une condition pour que certains « grands payeurs » de l'OSCE acceptent une légère augmentation des pourcentages de leurs contributions régulières.

Questions régionales

En termes de présence sur le terrain, l'attention des Etats participants à l'OSCE s'est tournée en 2005 de plus en plus vers l'Asie centrale, notamment en raison des événements au Kirghizistan et en Ouzbékistan. Suite à la « révolution des tulipes » au Kirghizistan, la Mission de l'OSCE à Bichkek s'est adaptée aux nouveaux besoins en renforçant ses programmes de formation de police et d'assistance à la réforme législative et constitutionnelle ainsi que ses projets de développement économique. Suite aux événements d'Andijan en Ouzbékistan, les autorités ouzbèkes ont entravé dans une certaine mesure les activités de la Mission de l'OSCE à Tachkent. Le BIDDH et la Mission de l'OSCE ont néanmoins reçu la permission d'envoyer des observateurs aux procès d'Andijan, qui ont commencé le 20 septembre 2005 à Tachkent. A noter qu'aucun Etat participant n'a pris l'initiative de lancer le Mécanisme de Moscou à l'encontre de l'Ouzbékistan, mécanisme créé en 1991 pour assister

les Etats participants à mettre en œuvre leurs engagements dans le cadre de la dimension humaine, et notamment pour enquêter en cas de rapports de violations massives des droits de l'homme.

L'OSCE est par ailleurs restée très active en Moldavie (Transnistrie) et dans le Caucase du Sud, alors qu'elle est en train de réduire graduellement sa présence dans les pays des Balkans sur l'arrière-fond de l'intégration des pays de l'Europe du Sud-Est dans les structures européennes.

Participation du Luxembourg aux activités opérationnelles de l'OSCE

En 2005, le Luxembourg a contribué à la réalisation des objectifs de l'OSCE par le biais de ses contributions au budget régulier et par des contributions volontaires au financement de quatre projets différents (Déminage humanitaire et destruction de stocks de munition dangereuse en Ukraine ; « OSCE – IOM handbook on establishing effective labour migration policies in countries of origin and destination » ; « Building the capacity of civil society to combat hate crimes and violent manifestations of intolerance » et « Anti-Trafficking Human Dimension of Security »).

9. LES NATIONS UNIES

A. Les travaux à New York

Le Luxembourg à l'ONU en 2005

La délégation luxembourgeoise au Sommet des Nations Unies et au débat général de la 60ème session de l'Assemblée générale a été conduite par le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, M. Jean Asselborn, ainsi que par M. Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. S.A.R. le Grand-Duc héritier a également fait partie de la délégation.

Dans son discours devant l'Assemblée générale, M. le Ministre Asselborn a insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre diligente des engagements pris quelques jours auparavant par les Chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet. Il est également revenu sur les principaux sujets d'actualité internationale, notamment le Proche-Orient, l'Irak et l'Iran.

Alors que le Luxembourg exerçait la Présidence de l'Union européenne, les Etats membres de l'UE ont pris la décision historique de s'engager, sur base d'un calendrier précis, à une augmentation substantielle de l'aide publique au développement, en vue d'atteindre l'objectif des 0,7% du revenu national brut au plus tard en 2015.

A l'occasion de son séjour à New York, le Ministre des Affaires étrangères a rencontré le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, tout comme le Président de la 60ème

session, M. Jan Eliasson. Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a rencontré M. A. K. Chowdhury, Sous-Secrétaire général des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays enclavés et les petites îles en voie de développement, le 14 septembre 2005.

La semaine ministérielle a par ailleurs offert l'occasion de rencontres bilatérales avec l'Afghanistan, l'Albanie, l'Algérie, l'Andorre, l'Autorité palestinienne, le Chili, l'Egypte, l'Inde, l'Iran, la Jordanie, le Pakistan, le Saint-Marin, le Timor Leste et l'Ukraine.

L'Assemblée générale

La 60e session de l'AGNU, constituant une étape charnière après le Sommet mondial 2005, a consacré une large partie de ses débats à la mise en œuvre des décisions du Document final et plus particulièrement à l'établissement d'une Commission de consolidation de la paix (« *Peacebuilding Commission »)* et à la création d'un Conseil des droits de l'homme (« *Human Rights Council »)*. La question de la réforme du Conseil de sécurité a également été soulevée, sans que des progrès aient cependant pu être réalisés.

Le Conseil de sécurité

1. L'Irak

Conformément à la résolution 1546 du Conseil de sécurité affirmant que les Nations Unies doivent jouer un rôle moteur s'agissant d'aider le peuple et le gouvernement irakiens, le Conseil de sécurité a continué à suivre de près le processus de transition en Irak. L'ONU s'est déclarée prête à apporter une aide dans quatre domaines, à savoir la facilitation politique, l'appui à une campagne médiatique irakienne, l'assistance technique et la coordination de l'assistance internationale. Ce soutien est réalisé grâce à la Mission d'assistance des Nations Unies en Irak (MANUI), dont le mandat a été prolongé d'une période de 12 mois par la résolution 1619 du 11 août 2005.

Le 8 novembre 2005, le Conseil a prorogé le mandat de la force multinationale jusqu'au 31 décembre 2006. A noter cependant que ce mandat pourra prendre fin plus tôt à la demande du Gouvernement irakien.

En septembre 2005, le rapport de Paul Volcker a fourni des preuves confirmant les allégations de mauvaise gestion et de corruption concernant le Programme « Pétrole contre Nourriture », tout en soulignant que les responsabilités sont à partager entre le Secrétariat général, les Etats membres et le Conseil de sécurité lui-même.

2. Le Proche-Orient

Les avancées politiques, constituées par le désengagement israélien de Gaza et du Nord-Ouest de la Cisjordanie, ainsi que par l'adoption d'un accord sur le point de passage de Rafah, ont

été conjugués à une absence de progrès dans la mise en œuvre de la Feuille de route du Quatuor et à la multiplication des actes de violences. N'ayant pas adopté de résolution sur le Moyen-Orient en 2005, le Conseil de Sécurité a pleinement soutenu, au cours de l'année, les déclarations du Quatuor.

3. Liban

L'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais Rafic Hariri, le 14 février 2005 à Beyrouth, a conduit le Conseil de sécurité à condamner l'attentat dans une déclaration présidentielle et à créer, le 7 avril 2005, une Commission d'enquête internationale indépendante chargée d'aider les autorités libanaises à enquêter sur cet assassinat (résolution 1595). Les premières conclusions du rapport, présenté en octobre 2005 par le Président de la Commission, M. Detlev Mehlis, estiment qu'il y a des preuves convergentes montrant à la fois l'implication libanaise et syrienne dans cet acte terroriste. Par la suite, le Conseil de sécurité a décidé d'imposer des sanctions à l'encontre de toute personne suspectée d'avoir participé à l'assassinat et d'exiger une meilleure coopération de la part de la Syrie. Le mandat de la Commission d'enquête a été prolongé jusqu'au 15 juin 2006 (résolution 1644).

Le Conseil de sécurité a par ailleurs œuvré en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1559 de 2004, demandant à toutes les forces étrangères encore au Liban de se retirer immédiatement.

4. L'Afghanistan

A la suite de la détérioration de la situation sécuritaire, le Conseil de sécurité a, le 24 mars 2005, prolongé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour une nouvelle période de 12 mois (résolution 1589). Il a également décidé, le 13 septembre 2005, de prolonger les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) pour une période de 12 mois (résolution 1623).

5. Le Timor-Leste

Le Conseil de sécurité a remplacé la Mission d'appui au Timor oriental par une Mission politique spéciale de relais, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), qui a pour mandat d'accompagner la mise en place des institutions essentielles de l'Etat.

6. L'Afrique

L'Afrique a continué à dominer l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Aux termes de la résolution 1625 adoptée le 14 septembre 2005, le Conseil a demandé à tous les Etats africains et à la communauté internationale de participer pleinement au renforcement des capacités des organisations régionales et sous-régionales africaines, de façon à ce que des moyens civils et militaires puissent être déployés rapidement en cas de besoin. Les membres du Conseil ont confirmé leur soutien à la proposition du Secrétaire général concernant un programme

décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Le Conseil a par ailleurs soutenu, par la résolution 1631 du 17 octobre 2005, la coopération renforcée entre l'ONU et les organisations régionales.

Soudan/Darfour

En 2005, le Conseil de sécurité a saisi la Cour Pénale Internationale de la situation au Soudan. Le Conseil a ainsi exercé, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du Statut de Rome, son pouvoir de saisine. Le Conseil s'est fondé sur les conclusions de la Commission internationale d'enquête sur le Darfour, qui estime que les institutions judiciaires soudanaises n'ont ni la capacité, ni la volonté de rechercher et de poursuivre les responsables des crimes commis au Soudan.

Depuis le début des tensions en février 2003, le Darfour n'a cessé de faire l'objet de l'attention de la communauté internationale. La situation a néanmoins continué à se dégrader et cela malgré l'Accord de cessez-le-feu de Ndjamena de septembre 2003.

Le Conseil de sécurité s'est activement engagé dans la résolution du conflit au Darfour. La situation a été régulièrement débattue au Conseil de sécurité, qui a adopté plusieurs résolutions demandant au Soudan de faciliter l'accès humanitaire dans la région et par lesquelles il confirmait son soutien à la Mission de l'Union africaine.

République démocratique du Congo

Par la résolution 1592 du 30 mars 2005, le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 1er octobre 2005, le mandat de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). La résolution 1635 a prorogé le mandat une nouvelle fois, jusqu'au 30 septembre 2006.

L'embargo sur les armes a été étendu à l'ensemble de la République Démocratique du Congo par la résolution 1596 du Conseil de sécurité. Mis en place le 28 juillet 2003 par la résolution 1493, l'embargo frappe les armes à destination du Nord et du Sud Kivu.

Côte d'Ivoire

Le 1er février 2005, le Conseil de sécurité a renforcé l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1572 du 15 novembre 2004 à l'encontre de la Côte d'Ivoire. Par la résolution 1584, il autorise l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les forces françaises qui la soutiennent, à surveiller le respect de ces mesures. Par la résolution 1643, le Conseil de sécurité a reconduit l'embargo sur les armes ainsi que le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 15 décembre 2006.

Le Conseil économique et social

Segment de haut niveau – 29 juin au 1er juillet 2005

Le Conseil économique et social (ECOSOC) a conclu le 1er juillet 2005 son débat de haut niveau sur le thème « Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire », sans adopter de déclaration ministérielle.

Segment de coordination – 5 au 7 juillet 2005

Traditionnellement, la résolution thématique du segment de coordination cherche à définir la plus-value apportée par une coordination interne plus intense du système des Nations Unies dans le domaine à l'ordre du jour. En 2005, il s'agissait du thème « Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».

Segment des activités opérationnelles – 8 au 12 juillet 2005

Le débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement a eu comme objectif les recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil, les rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial ainsi que la Coopération Sud-Sud pour le développement.

Segment des affaires humanitaires – 13 au 15 juillet 2005

Le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire de l'Organisation des Nations Unies, y compris des capacités et des aspects organisationnels, a été au centre du débat consacré aux affaires humanitaires. Les enseignements à tirer du raz-de-marée qui a frappé la région de l'océan Indien en décembre 2004 ont par ailleurs été abordés.

Segment général – dossiers sociaux et droits de l'homme

Dans le cadre des dossiers sociaux et des droits de l'homme du segment général, la question des conditions de vie des Palestiniens et spécialement celles des femmes dans les territoires occupés, ont notamment fait l'objet d'une résolution.

Segment général – dossiers liés au développement

Les décisions et résolutions prises dans le cadre des dossiers liés au développement sont issues de domaines très divers comme le développement durable, les sciences et techniques au service du développement, l'environnement, la coopération internationale en matière fiscale,

l'assistance aux Etats-tiers touchés par l'application de sanctions, les femmes et le développement, ainsi que le transport de marchandises dangereuses.

Les Commissions techniques

Lors des réunions annuelles des Commissions techniques de l'ECOSOC, le Luxembourg, en tant que Présidence de l'Union européenne, a préparé et coordonné les positions européennes, respectivement défendu les positions européennes, lors des négociations avec les pays tiers.

La 43e session de la Commission du développement social (CDS), du 9 au 18 février 2005

A sa quarante-troisième session, la Commission du développement social a examiné deux questions au titre de son ordre du jour et de son programme de travail pluriannuel, à savoir le thème prioritaire intitulé «Examen de la poursuite de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale » et les plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux. La Commission a également adopté une résolution sur « La réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)».

La 49e session de la Commission de la condition de la femme (CCF), du 28 février au 11 mars 2005

L'examen de l'application du Programme d'action de Beijing et la suite donnée aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que les problèmes actuels et les stratégies prospectives pour la promotion et l'autonomisation des femmes et des filles, se trouvaient au centre des travaux de la 49e session de la CCF. Ces travaux s'inscrivaient dans le cadre du plan pluriannuel de 2002-2006 dont les objectifs majeurs sont le développement de nouvelles stratégies pour réaliser l'égalité entre hommes et femmes, l'élaboration d'initiatives visant à améliorer la condition des femmes et la réalisation de l'égalité entre les sexes dans les institutions des Nations Unies.

La 13ème session de la Commission du développement durable (CDD), du 11 au 22 avril 2005

La 13ème session de la CDD marquait la deuxième partie du cycle de deux ans, commencé en 2004, s'est concentrée sur les trois thèmes majeurs de l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Si certains progrès ont été faits sur les objectifs fixés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant l'approvisionnement en eau potable, il faut encore, au niveau international et au niveau des pays, s'efforcer pour assurer à tous une eau salubre. L'objectif concernant l'assainissement reflète un engagement politique fort des gouvernements à réduire sensiblement, avec l'appui de la communauté internationale, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base, considérés comme une priorité nationale en matière de développement. Pour être durable, le développement des établissements humains doit être favorisé par une politique cohérente et

dynamique en matière d'emploi des terres, de logement, de services urbains, d'infrastructures et d'environnement. S'il existe dans le monde de nombreux exemples de mesures et de programmes locaux efficaces dans la lutte contre la pauvreté urbaine, l'enjeu est de trouver des solutions fonctionnant à l'échelle des villes comme des pays.

B. Les travaux à Genève

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Le travail du Haut-Commissariat s'est inscrit largement dans le cadre des efforts de réformes proposées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Dans une plus grande liberté : Développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ». Outre la décision de créer un Conseil des droits de l'homme, les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont répondu, lors du Sommet, à la demande du Haut-Commissaire, Mme Louise Arbour, et se sont engagés à doubler les moyens du Haut-Commissariat.

A l'instar des années précédentes, le Luxembourg a soutenu les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par des contributions volontaires. Il a par ailleurs soutenu financièrement le Fonds de contribution volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture et l'étude du Secrétaire général sur la violence contre les femmes.

Comité International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR)

Après des discussions difficiles et le recours à un vote, les parties contractantes aux Conventions de Genève ont, à une large majorité, officiellement adopté dans la nuit du 7 au 8 décembre 2005, un troisième protocole additionnel aux Conventions de 1949 qui prévoit la mise en place d'un emblème neutre supplémentaire, le Cristal Rouge. Ce nouvel emblème répond en particulier au souhait de certaines sociétés nationales qui avaient des difficultés à recourir à l'usage des deux emblèmes actuellement existants : la Croix-Rouge et le Croissant Rouge. Son adoption devrait permettre l'admission, lors d'une Conférence internationale du Mouvement prévue en juin 2006, des sociétés nationales du Croissant-Rouge palestinien et de la Croix-Rouge israélienne au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ce qui renforcera ainsi son caractère universel. Le Protocole additionnel a été signé le jour même par 27 Etats dont le Luxembourg. La procédure de ratification du Protocole est en cours.

Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)

L'évènement-clé à la CNUCED, au cours du premier semestre 2005, a été la 44ème session du groupe de travail du Plan à Moyen Terme et du Budget Programme qui a été tenue du 31 janvier au 2 février et les 30 et 31 mai 2005. Ce groupe de travail constitue l'élément genevois dans les procédures budgétaires de la CNUCED. La 44ème session s'est notamment penchée sur le budget et le programme de travail pour les années 2006-2007.

Suite aux discussions intenses de I'UE et des Etats-Unis avec le Groupe des 77 et de la Chine, le groupe de travail a pu trouver un consensus. Les conclusions agréées précisent notamment que, lors de négociations futures sur le budget, les Etats membres peuvent consulter le programme proposé avant qu'il ne soit envoyé à New York. En plus, les Etats membres ont encouragé le Secrétariat de la CNUCED à présenter le budget de manière plus claire et détaillée lors de la prochaine session.

Durant la Présidence luxembourgeoise se sont également tenues les sessions annuelles de trois Commissions :

- Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (22-25 février 2005)
- Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (07-11 mars 2005)
- Commission du commerce des biens et services et des produits de base (14-18 mars 2005)

Outre la mise au point des déclarations d'ouverture de I'UE, le rôle de la Présidence a surtout consisté à négocier les traditionnelles conclusions agréées qui résultent de ces réunions.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Les sujets de Santé les plus en vue lors des 115ème et 116ème séances du Conseil exécutif et de 58ème Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) étaient le VIH/SIDA, la révision du Règlement sanitaire international en février et mai 2005, la Convention-cadre de la lutte antitabac en janvier/février 2005, les interventions sanitaires en cas de crises, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les problèmes de santé liés à l'alcool, la nutrition du nourrisson et du jeune enfant ainsi que les aspects sanitaires du tsunami dans l'Océan Indien.

Deux sujets aux ramifications politiques ont particulièrement marqué les travaux de coordination intra-UE et les contacts de I'UE avec les autres Etats membres de l'OMS: la question de Taiwan à l'OMS et la situation sanitaire dans les Territoires occupés.

Organisation Internationale du Travail (OIT)

7ème réunion régionale européenne à Budapest (14-18 février 2005)

Le Luxembourg avait fait de la 7ème réunion régionale européenne à Budapest (14-18 février 2005) un élément central de son programme de Présidence de l'UE. Le geste fut très apprécié de la part de l'OIT à Genève et des autorités hongroises, tant en ce qui concerne le fond des discussions que pour le financement tripartite de la conférence.

Les points forts de cette réunion ont été une discussion de groupe (« panel ») sur le dialogue social et la mondialisation lors de laquelle le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a joué un rôle proéminent, ainsi qu'une réunion informelle des Ministres du Travail, sous la Présidence

du Ministre du Travail François Biltgen, dont les discussions ont porté sur le suivi du rapport de la Commission mondiale sur les aspects sociaux de la mondialisation.

Conseil d'Administration de l'OIT, 289ème session à Genève (3-24 mars 2005)

De juin 2002 à juin 2005, le Luxembourg a été membre adjoint du Conseil d'Administration de l'OIT. Le Luxembourg a par ailleurs participé à la Commission LILS (questions juridiques et normes internationales du travail et droits de l'homme) et a suivi les travaux de la Commission des finances (préparation du budget 2006-2007).

Conférence Internationale du Travail, 93ème session à Genève (31 mai - 16 juin 2005)

Les sujets abordés en Plénière et dans les différentes Commissions ont porté sur les aspects de la mondialisation, le travail forcé, l'emploi des jeunes, la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail dans le secteur de la pêche, la situation des travailleurs dans certains pays et le temps de travail.

C. Les travaux à Vienne

L'Agence internationale de l'Energie atomique

La 49me Conférence Générale de l'AIEA s'est tenue à *l'Austria Center* de Vienne du 26 au 30 septembre 2005.

Sur le plan politique, les travaux des organes directeurs de l'AIEA ont surtout été dominés par les tensions politiques autour du programme nucléaire iranien. Les négociations entre l'UE et l'Iran ont pris une nouvelle tournure en août 2005. L'accord de Paris, conclu le 11 novembre 2004, prévoyait, en échange de l'observation par l'Iran d'un moratoire sur toutes les activités d'enrichissement et de retraitement, la poursuite de négociations sur un accord à long terme pour lequel la partie européenne s'était engagée à soumettre aux Iraniens un « paquet » en juillet/août 2005. Le vendredi 5 août 2005, une proposition en ce sens a été remise aux Iraniens à Téhéran. Le lundi 8 août à midi, les responsables iraniens remirent aux Ambassadeurs des UE-3 (Allemagne, France, Grande-Bretagne) une lettre par laquelle ils rejetaient en bloc les propositions faites, reprochant à l'Union européenne de contrevenir au droit international et de formuler des exigences injustifiées.

Toujours le 8 août, à l'occasion d'une session extraordinaire convoquée à la demande des UE-3, M. El Baradei a notifié aux membres du Conseil que l'Iran avait commencé à alimenter en concentré d'uranium (yellowcake) la première partie de la chaîne de traitement à l'installation de conversion d'uranium (ICU) située à Ispahan. Le Conseil a adopté au consensus une résolution par laquelle il a exprimé sa préoccupation et a demandé à ce que l'Iran rétablisse la suspension totale de toutes les activités liées à l'enrichissement et au retraitement.

Le Conseil des Gouverneurs, qui s'est réuni en session régulière le 19 septembre 2005, a adopté le 24 septembre 2005 une résolution qui constatait la violation par l'Iran de l'accord de garanties TNP au sens du paragraphe XII c) du statut de l'Agence.

Lors de la session régulière de novembre 2005 du Conseil des Gouverneurs, aucune résolution sur l'Iran n'a été prise. La Russie et la Chine restaient de l'avis que le renvoi au Conseil de sécurité était prématuré, étant donné que les moyens de dialogue n'étaient pas épuisés. Les UE-3 ont donc dû temporiser, et ce malgré le fait que de nouvelles révélations au sujet du passé nucléaire iranien étaient apparues dans le rapport soumis par le Directeur général au Conseil. Les inspecteurs de l'AIEA avaient en effet découvert que l'Iran était en possession d'un document ayant trait au moulage et à l'usinage d'uranium métallique en hémisphères. Or, un tel procédé ne trouve d'application que dans la fabrication d'ogives nucléaires.

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

La Conférence Générale, qui s'est déroulée du 28 novembre au 2 décembre 2005, a été marquée par la passation de pouvoirs entre le Directeur Général sortant, l'Argentin Carlos A. Magariños, et son successeur originaire du Sierra Leone Kandeh K. Yumkella. L'élection de M. Yumkella a eu lieu au Conseil du Développement Industriel du mois de juin 2005.

Malgré les difficultés liées à la restructuration administrative, qui s'est soldée par le départ de près de la moitié des effectifs, M. Magariños a réussi à redresser la barre durant son mandat. Il a recentré le mandat de l'Organisation, regroupé les activités éparses à l'intérieur de « Programmes Intégrés » et favorisé la coopération multilatérale, sachant que le soutien financier des bailleurs de fonds bilatéraux allait mettre du temps à se matérialiser.

Il appartiendra au nouveau Directeur Général de poursuivre sur cette lancée et d'accentuer la mobilisation des Etats membres de l'Organisation, bénéficiaires et contributeurs. Dans son discours devant la Conférence Générale, M. Yumkella a mis l'accent sur les domaines suivants : réduction de la pauvreté (Objectifs du Millénaire), intégration des pays en développement dans le commerce mondial, apport énergétique aux pays en développement, développement durable et protection de l'environnement.

La Conférence Générale a adopté une résolution intitulée « Vision stratégique à long terme ». Le document en question, qui avait fait l'objet d'une longue négociation entre Etats membres, est destiné à orienter le nouveau Directeur Général dans ses choix stratégiques futurs.

La Conférence Générale a également élu les membres au Conseil du Développement Industriel et au Comité des Programmes et des Budgets. A noter que le Luxembourg a été réélu au CDI pour un mandat de quatre ans.

Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)

Le 31 juillet 2005, M. Tibor Tóth (Hongrie), élu lors de la Commission préparatoire de novembre 2004, a succédé à M. Wolfgang Hoffmann (Allemagne) en tant que Secrétaire exécutif de l'OTICE. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat de l'OTICE a, de manière générale, connu une importante « rotation » de personnel. Il existe cependant un autre élément conjoncturel qui impose une réforme structurelle importante de l'OTICE. Dans les années à venir, la mise en place du système global de vérification sera achevée, et la tâche de l'Organisation portera sur l'opération et la maintenance du système ainsi que sur la collecte et l'analyse de données. Cette évolution impliquera une adaptation en profondeur du profil du Secrétariat. Pour faciliter cette transition, un Comité d'experts scientifiques et juridiques a été chargé, en 2004, de réfléchir aux réformes structurelles à opérer pour adapter l'Organisation aux exigences nouvelles. Le Groupe de travail A (WGA), puis la Commission préparatoire ont examiné en détail le rapport établi par le Comité. Les recommandations ayant trait à des restructurations importantes au sein du Secrétariat seront prises en compte lors de la formulation des budgets-programme à venir. C'est pourquoi l'UE a demandé que le Secrétariat établisse une feuille de route en 2006, permettant de définir l'échéancier des mesures à prendre.

A la suite du tsunami en Asie du Sud-Est, les travaux du Groupe de travail B (WGB), qui a plutôt le caractère d'un comité technique et scientifique, ont essentiellement porté sur la contribution potentielle de l'OTICE et de son système de vérification internationale (installations de surveillance sismique et hydroacoustique) à un système d'alerte rapide. Le Secrétaire exécutif avait été formellement invité par le Directeur Général de l'UNESCO à fournir des données aux organisations d'alerte. Malgré la tenue d'une session conjointe WGA/WGB en août 2005, il n'a pas été possible de trouver un accord à la Commission Préparatoire de novembre.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Contrairement aux autres organisations internationales ayant leur siège à Vienne, l'Office contre la drogue et le crime (ODC), en tant que programme des Nations Unies, ne peut s'appuyer sur un budget régulier financé par des contributions obligatoires à charge d'Etats membres. La contribution annuelle en provenance de New York ne couvre qu'environ 15% des coûts structurels. La part essentielle est financée par des contributions volontaires et à travers le pourcentage prélevé sur les projets (*overheads*).

Ce mode de financement comporte un important degré d'incertitude pour ce qui est de la programmation financière à moyen et à long terme, fortement tributaire de facteurs conjoncturels. Du fait d'une diminution, ces dernières années, du niveau des contributions volontaires et des contributions aux programmes, et de l'élargissement incessant du mandat de l'ODC, la situation financière de l'ODC a atteint un niveau critique.

Pour remédier à la situation, le Secrétariat a pris un certain nombre de mesures (réduction du personnel, limitation de la durée des contrats) et fait certaines propositions destinées à renflouer les caisses de l'ODC. Parmi ces propositions figurait celle d'imputer sur les projets certains coûts encourus par les structures sur le terrain en plus des prélèvements habituels. Malgré l'insistance du Directeur Exécutif M. Costa, la communauté des donateurs (*Major Donors Group)* n'a pas soutenu cette proposition, par crainte que le principe ne fasse tache d'huile.

II. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE

1. LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Disposant d'une ligne budgétaire dotée de 3,5 millions d'euro permettant d'octroyer aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) une assistance technique et humanitaire, le Ministère des Affaires étrangères a financé un certain nombre de programmes de formation dans les domaines bancaires et financiers, mais aussi dans le cadre de la transposition de l'acquis communautaire et le rapprochement aux standards européens en matière d'administration et de réformes de la fonction publique par les pays bénéficiaires. Ces programmes d'assistance technique visent particulièrement les pays qui adhérent l'Union européenne et les pays de l'Europe du Sud-Est, qui, depuis le Conseil européen de Thessalonique de juin 2003, ont clairement reçu vocation à intégrer l'Union européenne. Ainsi, la politique du Ministère traduit la volonté de soutenir la vocation européenne de ces pays et de les aider dans leur processus d'intégration à l'Union européenne.

A côté de projets ponctuels à caractère humanitaire tel le financement d'orphelinats et de centres pour enfants malades, le Ministère soutient principalement des projets qui accompagnent les pays bénéficiaires dans leur processus de réformes administratives, tout en soutenant même temps le développement économique. En collaboration avec l'Agence de Transfert des Technologies Financières (ATTF) et l'Institut européen d'administration publique (IEAP), le Luxembourg a pu offrir un large éventail de programmes d'assistance et de formation en fonction des besoins signalés par ces pays et de leurs perspectives d'adhésion à moyen et à long terme. Les programmes de formation sont quasiment préparés sur mesure, en parfaite concordance avec l'évolution des réformes entreprises dans les pays bénéficiaires. Il est indiscutable que la bonne exécution de ces programmes permet de donner un certain gain de visibilité au Luxembourg dans des futurs membres de l'Union européenne.

Si l'action du gouvernement luxembourgeois se concentre prioritairement sur les pays d'Europe du Sud-Est, la coopération technique et humanitaire s'étend cependant aussi aux pays issus de l'Union Soviétique qui n'ont pas de perspective d'adhésion à moyen terme. A côté de projets de mise à disposition d'équipement médical et d'aide aux victimes de Tchernobyl, une grande importance est accordée aux projets d'assistance technique dans le domaine de la démocratisation et de l'environnement.

2. LES BALKANS OCCIDENTAUX

En Albanie, les élections législatives du 3 juillet 2005, se sont soldées par une victoire du parti démocratique de l'ancien Président Sali Berisha et ses alliés de centre-droit, qui ont gagné 81 des 140 sièges au Parlement. M. Berisha a formé un gouvernement jeune et s'est fixé comme priorités l'établissement de l'Etat de droit, la lutte contre la corruption et le crime organisé, le développement de l'économie, la promotion du bien-être du peuple et l'intégration de l'Albanie dans l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

(OTAN). Pendant les premiers mois de son gouvernement, M. Berisha a fait preuve d'une main forte dans la lutte contre la corruption, surtout au sein de l'administration, où il a remplacé un certain nombre de fonctionnaires, se faisant cependant reprocher de les remplacer par des proches.

Une troïka ministérielle UE – Albanie a eu lieu à Bruxelles le 1er février 2005, sous Présidence du Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn. Le 31 mars 2005, le Ministre des Affaires étrangères de l'Albanie, M. Kastriot Islami, a effectué une visite de travail à Luxembourg. Les discussions ont porté essentiellement sur les relations UE-Albanie ainsi que sur la situation générale dans les Balkans occidentaux.

La communauté internationale a salué l'organisation régulière et le déroulement calme des élections municipales de mars 2005 dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine. Malgré quelques imperfections, le scrutin a néanmoins prouvé que le pays était résolument engagé sur la voie de la démocratie. Le dernier volet des accords d'Ohrid, qui avaient mis fin à la crise de 2001, portait sur la décentralisation et avait été mis en œuvre en 2004 par un nouveau découpage territorial et une redéfinition du territoire de la capitale de Skopje. Les élections municipales de mars 2005 ont été organisées selon les nouveaux tracés de municipalités, et les gouvernements locaux fonctionnent désormais sur base des nouvelles structures territoriales.

Le 29 avril 2005, la Ministre des Affaires étrangères de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Mme Ilinka Mitreva, avait visité le Luxembourg pour des entrevues bilatérales avec le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre de la Justice Luc Frieden. A cette occasion, Mme Mitreva a notamment fait état de l'avancement des réformes économiques et politiques dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, et plus particulièrement de la mise en œuvre de l'accord d'Ohrid.

Malgré les encouragements de la communauté internationale et les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Matthew Nimitz, l'épineuse question du nom du pays n'a pas pu être résolue en 2005.

Le Conseil européen de décembre 2005 a accordé le statut de pays candidat à l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine.

En Bosnie-Herzégovine, l'année 2005 a marqué le dixième anniversaire des accords de paix de Dayton, signés le 14 novembre 1995 à Paris. Cet événement a été commémoré à Paris et à Washington, où les principaux dirigeants de Bosnie-Herzégovine se sont engagés à réformer la Constitution et à renforcer l'administration centrale de l'Etat. La Constitution adoptée à Dayton n'est en effet plus adaptée à la situation d'un pays qui se prépare à l'adhésion à l'Union européenne et qui devrait donc pouvoir fonctionner sans la présence de la communauté internationale. Des négociations sur une réforme constitutionnelle entre les différents partis de Bosnie-Herzégovine ont eu lieu tout au long de l'année 2005, mais un accord global n'a pas encore été possible à la fin de l'année.

En décembre 2005, les Ministres des Affaires étrangères de l'UE ont désigné l'ancien Ministre allemand Christian Schwarz-Schilling comme successeur de Lord Paddy Ashdown, Représentant spécial de l'Union européenne à Sarajevo. Comme son prédécesseur, M. Schwarz-Schilling sera également Haut Représentant de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine a procédé à un nombre considérable de réformes politiques et économiques en 2005. Il convient de relever surtout l'unification des forces policières de Bosnie-Herzégovine, que le Parlement de la République serbe de Bosnie-Herzégovine a finalement acceptée le 5 octobre 2005, après l'avoir rejetée à plusieurs reprises estimant qu'elle nuisait à l'autonomie de la République serbe. Les deux entités de Bosnie-Herzégovine, la République serbe et la Fédération bosno-croate, devront notamment transférer, dans un délai de cinq ans, des compétences législatives et budgétaires de leurs polices vers l'Etat central. Cette réforme avait été l'une des principales conditions à remplir pour permettre l'ouverture des négociations d'un Accord d'Association et de Stabilisation avec l'Union européenne.

Le 7 avril 2005, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a reçu le Président du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine, Adnan Terzic, à Luxembourg. L'échange de vues a porté sur les relations entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine ainsi que sur les grands dossiers d'actualité internationale. M. Juncker a encouragé la Bosnie-Herzégovine à continuer ses efforts de réforme, et a souligné la nécessité de la pleine collaboration avec le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Malgré de nombreux appels de la communauté internationale, les deux principaux criminels de guerre recherchés par le TPIY, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, n'ont pas encore été arrêtés et transférés à La Haye.

Le 16 janvier 2005, Stjepan (Stipe) Mesic (Parti populaire croate, HNS) a été réélu à la Présidence de la Croatie. En remportant 66 % des suffrages au second tour, le chef de l'Etat a amélioré son résultat de l'année 2000 d'une dizaine de points.

La Croatie a signé à Sarajevo, le 31 janvier 2005, une déclaration tripartite avec la Serbie-et-Monténégro et la Bosnie-Herzégovine, s'engageant à résoudre avant la fin de 2006 le problème des personnes réfugiées et déplacées. D'après le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, environ 40 % des Serbes de Croatie, qui avaient fui le pays depuis la guerre serbo-croate de 1991-1995, soit 123.000 personnes, ont regagné leurs foyers en Croatie.

Le 3 octobre 2005, les Ministres des Affaires étrangères de l'UE ont donné leur feu vert au lancement de négociations d'adhésion avec la Croatie, sur base d'une évaluation positive par la task force ministérielle de la coopération de la Croatie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Le 31 janvier 2005, en marge du Conseil Affaires générales, a eu lieu la traditionnelle troïka ministérielle UE – Serbie-et-Monténégro, à l'occasion de laquelle M. le Ministre Asselborn a accueilli son homologue, Vuk Drašković, pour discuter des relations de la Serbie et

Monténégro avec l'UE et de la question du Kosovo. La troïka européenne a insisté sur la nécessité pour Belgrade de renforcer sa coopération avec le TPIY et d'arrêter Ratko Mladic et Radovan Karadzic. Ce message a été réitéré tout au long de l'année 2005. La question de la coopération de Belgrade avec le TPIY a néanmoins connu des développements positifs en 2005 avec la reddition volontaire au TPIY de 16 Serbes ou Serbes de Bosnie soupçonnés de crimes de guerre.

La situation politique à Belgrade a été caractérisée par une certaine instabilité, due à la fragilité de la coalition de droite du Premier Ministre Kostunica et à la cohabitation avec le Président serbe Tadic, issu du plus grand parti de l'opposition. Le gouvernement, sous considérable pression de l'opposition nationaliste, a en outre été affaibli par la perspective, en 2006, d'un référendum sur l'indépendance du Monténégro et d'une décision probable sur le futur statut du Kosovo.

Vers la mi-2005, le Monténégro a en effet commencé à préparer le terrain pour un référendum sur son indépendance, comme cela est permis par l'accord de qui a mis en place l'Union de Serbie-et-Monténégro en 2001. L'UE, pour assurer la légitimité du référendum, a exigé que les modalités pour l'organisation du scrutin soient décidées d'un commun accord par le gouvernement, pro-indépendantiste, et l'opposition, attachée à la continuité de l'Union.

Le Président de Serbie-et-Monténégro, M. Svetozar Marović, a effectué, les 17 et 18 octobre 2005, une visite officielle au Luxembourg. Il a été accompagné par le Ministre des Affaires étrangères Vuk Drašković qui a eu des entretiens avec son homologue Jean Asselborn. Les pourparlers ont essentiellement porté sur les grands dossiers d'actualité dans les Balkans occidentaux, notamment le futur statut du Kosovo et l'avenir de l'Union de Serbie-et-Monténégro.

En juin 2005, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, avait nommé l'Ambassadeur norvégien Kai Eide pour faire un rapport sur la mise en œuvre des standards au Kosovo. Suite à plusieurs visites d'évaluation au Kosovo, M. Eide a remis son rapport au Secrétaire général des Nations Unies le 4 octobre. Ce rapport évalue entre autres les standards dans les domaines de la mise en place des institutions, du respect de la loi, de la décentralisation et tout particulièrement du traitement réservé aux Serbes du Kosovo et aux autres minorités. Le Secrétaire général a repris à son compte la principale conclusion du rapport selon laquelle la mise en œuvre des standards au Kosovo est inégale, mais que le temps était venu pour passer à la prochaine phase, à savoir le début du processus déterminant le statut futur de cette province sous administration de l'ONU. Les autorités de Belgrade se sont déclarées prêtes à accorder une très large autonomie au Kosovo, mais non pas l'indépendance à laquelle la population albanaise du Kosovo aspire.

Le 24 octobre 2005, le Conseil de sécurité a avalisé la recommandation du Secrétaire général des Nations Unies d'ouvrir les négociations sur le statut futur du Kosovo. Le Secrétaire général a alors nommé l'ancien Président finlandais, Martti Ahtisaari, comme Envoyé spécial pour les négociations sur le statut du Kosovo. Au cours de l'automne, Belgrade et Pristina ont

commencé leurs préparations en mettant en place des équipes de négociation et en finalisant des positions de négociation. M. Ahtisaari a fait la navette diplomatique entre Belgrade et Pristina, en vue de rencontrer ses principaux interlocuteurs et de se faire une idée de la situation sur le terrain. Il a ensuite établi son bureau à Vienne, où les négociations directes devaient avoir lieu dès janvier 2006.

L'Union européenne a commencé à définir sa position sur le futur statut du Kosovo sous Présidence luxembourgeoise. Le Conseil européen de juin 2005 a ainsi adopté une déclaration, dans laquelle il a défini les grands principes du statut futur du Kosovo (multiethnicité, plein respect des droits de l'homme, protection et participation des minorités, protection du patrimoine culturel et des sites religieux, structures pour la lutte contre le crime organisé, la corruption et le terrorisme, pas d'unification avec les pays limitrophes et présence militaire internationale continue) et a réitéré que la mise en œuvre des standards restait prioritaire. Le Conseil européen a enfin rappelé que le rapprochement du Kosovo de l'UE dépendait aussi du respect et de la pleine mise en œuvre des standards, et a souligné la volonté de l'Union de renforcer son action au Kosovo et à s'impliquer pleinement dans la définition de son statut.

Du 22 au 24 novembre 2005, le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, M. Nicolas Schmit, a effectué une visite de travail à Belgrade et au Kosovo. Il a eu des entretiens avec les principaux acteurs politiques serbes et kosovars, et a pu se familiariser avec les conditions de vie des minorités au Kosovo.

3. LA FEDERATION DE RUSSIE ET LES PAYS DE LA CEI

La Fédération de Russie

En 2005, le Président Vladimir Poutine a confirmé son intention d'accélérer la modernisation économique et sociale de la Russie comme une des priorités de son deuxième mandat. A cette fin, le projet de budget pour l'exercice 2006, présenté en automne 2005, a prévu une augmentation considérable des dépenses sociales dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement et de l'agriculture.

Dans le courant de 2005, le Président russe a pris plusieurs mesures renforçant la centralisation du pouvoir, notamment par l'imposition d'un certain contrôle sur l'économie nationale (secteur de l'énergie) et la société civile (ONG, médias). En novembre 2005, la Douma a voté une loi sur les Organisations non gouvernementales (ONG) visant à améliorer la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent et à empêcher le financement externe d'activités politiques en Russie. Suite aux inquiétudes exprimées par l'UE et les Etats-Unis quant à une réduction de la liberté d'action des ONG nationales et internationales, un certain nombre d'amendements ont été apportés au projet de loi, sans toutefois dissiper toutes les craintes de la communauté internationale.

La question tchétchène continue de peser sur la politique interne, comme en témoignent la poursuite des exactions et des disparitions et la multiplication des attentats. Suite à la prise d'otages à l'école de Beslan en septembre 2004, le Président russe avait mis en place une Commission fédérale pour le Caucase du Nord. Celle-ci a présenté un premier rapport en juin 2005, dans lequel elle a souligné la difficulté pour le pouvoir fédéral de contrôler la région, en raison de la corruption, du clientélisme et des traditions claniques des autorités locales. Le 27 novembre 2005, les premières élections législatives depuis huit ans se sont déroulées en Tchétchénie. La Présidence de l'Union européenne a considéré ces élections parlementaires comme un pas important vers une représentation élargie d'opinions diverses dans la société tchétchène, espérant que le nouveau parlement introduira un niveau accru de responsabilisation démocratique sur la scène politique tchétchène.

Sur le plan international, la Russie a continué à consolider sa position, notamment par le biais économique, vecteur de plus en plus important de sa politique étrangère. Dans ce contexte, la décision de la compagnie gazière Gazprom, d'accroître de manière substantielle le prix du gaz pour la majorité des Etats membres de la Communauté des Etats indépendants, a provoqué des tensions, notamment avec l'Ukraine.

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a rencontré son homologue russe Sergueï Lavrov lors de la troïka ministérielle UE-Russie, qui s'est tenue le 28 février 2005 à Luxembourg, et lors du Conseil de Partenariat permanent UE-Russie, qui s'est tenu le 1er avril 2005 à Luxembourg. Les deux parties y ont fait le point des négociations sur les quatre Espaces communs de coopération, arrêtés lors du Sommet UE-Russie de Saint-Pétersbourg en 2003.

Lors du 15e Sommet UE-Russie, qui s'est tenu le 10 mai 2005 à Moscou et auquel ont participé le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn, les dirigeants de l'Union européenne et de la Russie ont adopté quatre feuilles de route visant à créer les quatre Espaces communs :

- l'Espace économique commun, visant à créer un marché ouvert et intégré entre l'Union européenne et la Russie ;
- l'Espace commun de liberté, de sécurité et de justice, dont les principes fondamentaux sont la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme ;
- l'Espace commun de sécurité extérieure, visant à renforcer la stabilité dans les régions voisines de leurs frontières ;
- l'Espace commun en matière de recherche, d'éducation et de culture.

Le 16e Sommet UE-Russie, qui s'est déroulé le 4 octobre 2005 à Londres, s'est penché sur l'évaluation de la mise en œuvre des feuilles de route et notamment sur la coopération dans les domaines de l'énergie et du terrorisme.

En marge du Conseil ministériel de l'OSCE, qui s'est tenu les 5 et 6 décembre 2005 à Ljubljana, le Ministre Jean Asselborn a rencontré une nouvelle fois son homologue russe Sergueï Lavrov. L'entrevue a notamment porté sur le projet de loi sur les ONG et sur l'Iran.

Ukraine

Suite à la « révolution orange » de décembre 2004, qui a porté au pouvoir le réformateur pro-occidental Viktor Iouchtchenko, l'année 2005 a commencé dans une atmosphère de renouveau. La cérémonie d'inauguration du Président Iouchtchenko a eu lieu le 23 janvier 2005 à Kiev. Le 4 février 2005, Viktor Iouchtchenko a nommé Ioulia Timochenko, sa principale alliée lors de la « révolution orange », à la tête du Gouvernement. Il a adopté un programme de réformes ambitieux en vue de rapprocher l'Ukraine aux standards occidentaux en matière politique, économique et militaire. Or, des divergences et rivalités sont apparues au sein de la coalition « orange », notamment en vue des élections législatives prévues pour mars 2006. En septembre 2005, des accusations de corruption à l'encontre de certains collaborateurs du Président ont fini par provoquer une cascade de démissions. Le 8 septembre 2005, le Président Iouchtchenko a renvoyé le Gouvernement Timochenko et nommé Iouri Ekhanourov, un économiste réformateur, au poste de Premier Ministre.

Le 12 août 2005, les Présidents ukrainien et géorgien ont invité les autres pays de la Communauté des Etats indépendants à les rejoindre au sein d'une nouvelle alliance régionale nommée la Communauté du choix démocratique. La décision de la compagnie gazière Gazprom, d'accroître de manière substantielle le prix du gaz, a provoqué une crise majeure qui a connu un dénouement temporaire avec la conclusion d'un accord début janvier 2006.

Lors de la session extraordinaire du Conseil de coopération UE-Ukraine le 21 février 2005 à Bruxelles, qui a été présidée par le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn, les deux parties ont adopté le plan d'action UE-Ukraine dans le cadre de la Politique européenne de voisinage, qui est considéré comme un instrument essentiel pour la promotion des réformes en Ukraine. Le Ministre Asselborn a également rencontré son homologue ukrainien Boris Tarassiouk lors de la troïka ministérielle, qui s'est déroulée le 30 mars 2005 à Kiev, et lors du Conseil de coopération UE-Ukraine, qui s'est tenu le 13 juin 2005 à Luxembourg. Le 13 octobre 2005, le Ministre Asselborn a rencontré son homologue ukrainien Boris Tarassiouk lors d'une visite à Kiev. L'entrevue a notamment porté sur la crise politique, les élections législatives en 2006 et la situation économique. Lors du Sommet UE-Ukraine du 1er décembre 2005 à Kiev, l'UE a pris la décision de principe d'accorder le statut d'économie de marché à l'Ukraine et de soutenir l'adhésion de l'Ukraine à l'OMC.

La Moldavie

Le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a présidé le Conseil de coopération UE-Moldavie, qui s'est tenu le 22 février 2005 à Bruxelles. Les deux parties ont adopté un plan d'action dans le cadre de la Politique européenne de voisinage, qui vise à renforcer les

relations entre l'Union européenne et la Moldavie et à soutenir les réformes dans les domaines politique et économique.

Le CAGRE du 16 mars 2005 a décidé de nommer un Représentant spécial de l'Union européenne pour la Moldavie en vue de contribuer au règlement du conflit dans la région de Transnistrie, de suivre de près l'évolution de la situation politique en Moldavie et de promouvoir la stabilité dans la région.

Les élections législatives du 6 mars 2005 ont été remportées par le Parti communiste. Le 4 avril 2005, le président du Parti communiste, Vladimir Voronine, a été réélu par voie parlementaire à la présidence de l'Etat. Par la suite, le Président Voronine a maintenu sa politique pro-occidentale, entamée au cours de son premier mandat, et lancé un programme de réformes ambitieux.

En ce qui concerne le conflit « gelé » dans la région de Transnistrie, le Président ukrainien Viktor Iouchtchenko a présenté, en mai 2005, un plan visant à régler la question de la région de Transnistrie sous l'égide de l'Union européenne, de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, de l'Ukraine, de la Russie et des Etats-Unis. Le 22 juillet 2005, le Parlement moldave a voté une loi sur les principes de base du statut de la région de Transnistrie. Contrairement au plan Iouchtchenko, le texte moldave prévoit le retrait des soldats russes, ce que les autorités de la région de Transnistrie refusent. La Russie a réagi en élaborant son propre plan visant à augmenter le poids de la région de Transnistrie au sein d'une confédération moldave.

L'Union européenne et les Etats-Unis ont accepté de participer à partir du 25 octobre 2005 en tant qu'observateurs aux négociations sur le règlement du conflit transnistrien, à côté de la Moldavie, de la région de Transnistrie, de la Russie, de l'Ukraine et de l'OSCE. Suite à la demande des Présidents ukrainien et moldave, l'UE a décidé de mettre en place, à partir du 1er décembre 2005, une mission d'assistance à la frontière ukraino-moldave, en particulier sur le tracé entre l'Ukraine et la région de Transnistrie, afin réduire les trafics illégaux qui permettent au régime transnistrien de se tenir financièrement à flot.

Le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a rencontré le Président Voronine le 15 septembre 2005, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York. L'entrevue a notamment porté sur le conflit « gelé » dans la région de Transnistrie.

Le Belarus

En vue des élections présidentielles prévues en 2006, le Président Alexander Loukachenko, au pouvoir depuis 1994, a accentué son contrôle sur la société civile, plus particulièrement les médias, l'opposition politique et les ONG. Afin d'unifier leurs forces en vue des élections, les principaux mouvements d'opposition ont créé début octobre 2005 la « Coalition des forces démocratiques » et se sont mis d'accord sur un candidat unique, Alexander Milinkievitch. Le 16 décembre 2005, le Parlement belarusse a décidé d'organiser les élections présidentielles le 19 mars 2006 et non pas en juillet 2006, date limite prévue par la loi.

A l'approche des élections présidentielles, le CAGRE du 7 novembre 2005 a réitéré sa préoccupation à propos de la détérioration de la situation des droits de l'homme et des libertés politiques au Belarus. Il a notamment demandé au Gouvernement belarusse d'assurer l'organisation d'élections libres et justes sous les auspices de l'OSCE. Le Conseil a exprimé son intention de promouvoir la démocratisation au Belarus en encourageant les partis politiques européens à soutenir l'opposition belarusse, en orientant les fonds communautaires vers des projets profitant à la société civile et en intensifiant les contacts entre les peuples. Il a annoncé son intention de prendre des mesures restrictives en cas de non respect des standards démocratiques. Au cas où le Belarus serait prêt à respecter les standards démocratiques et l'Etat de droit, le Conseil a laissé entrevoir une normalisation des relations.

Le Caucase du Sud

Suite à la décision de principe, prise en 2004, d'inclure les trois pays du Caucase du Sud dans la Politique européenne de voisinage, le CAGRE du 25 avril 2005 a invité la Commission européenne à préparer un plan d'action pour chacun des pays du Caucase du Sud. Les négociations sur les plans d'action ont commencé en décembre 2005. Une attention particulière est accordée dans ce contexte à l'encouragement de la coopération régionale et aux progrès en matière de résolution des conflits.

Sur base du plan de paix présenté par le Président Mikhaïl Saakachvili lors de la 59e Assemblée générale des Nations Unies en 2004, le Premier ministre géorgien Zourab Nogaïdeli a présenté, lors du Conseil permanent de l'OSCE le 27 octobre 2005, un calendrier précis pour achever les différentes étapes vers une résolution définitive du conflit « gelé » en Ossétie du Sud. Lors du Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana les 5 et 6 décembre 2005, les Ministres ont décidé de soutenir ce plan de paix. En outre, le Gouvernement géorgien a pu avancer sur la question des bases militaires russes en Géorgie, avec l'adoption de la déclaration commune russo-géorgienne du 30 mai 2005 prévoyant l'évacuation de ces bases d'ici 2008.

En Azerbaïdjan, l'année 2005 a été marquée par les élections législatives du 6 novembre 2005 qui se sont soldées par la victoire écrasante du parti présidentiel « Nouveau Parti azéri ». L'Union européenne a regretté que les élections législatives n'aient pas été conformes à plusieurs obligations internationales de l'OSCE et a exprimé notamment son extrême préoccupation concernant les graves insuffisances constatées dans un grand nombre de circonscriptions pendant le décompte et la tabulation des votes.

En marge du Conseil ministériel de l'OSCE, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a eu des entrevues bilatérales avec ses homologues géorgien, azéri et arménien, qui ont notamment porté sur les questions régionales et les relations des trois pays avec l'Union européenne.

L'Asie centrale

Le CAGRE du 13 juin 2005 a décidé de nommer un Représentant spécial de l'Union européenne pour l'Asie centrale afin de permettre à l'Union européenne d'assumer un rôle plus actif en Asie centrale.

Deux événements majeurs se sont produits en Asie centrale en 2005 : la « révolution des tulipes » au Kirghizistan et les « événements d'Andijan » en Ouzbékistan.

Au Kirghizistan, les fraudes constatées lors des élections législatives de la fin février et de la mi-mars 2005 ont provoqué un soulèvement pacifique au printemps 2005. Suite à la démission du Président Askar Akaev le 4 avril 2005, un gouvernement intérimaire, dirigé par Kourmanbek Bakiev et comprenant des personnalités de l'opposition, a été mis en place. Lors des élections présidentielles du 10 juillet 2005, Kourmanbek Bakiev a remporté une victoire écrasante. En automne 2005, les rivalités internes au sein de la coalition « révolutionnaire » ont pourtant contribué à une déstabilisation croissante.

En marge du Conseil ministériel de l'OSCE, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a rencontré son homologue kirghiz Alikbek Djekchenkoulov. L'entrevue a notamment porté sur la situation politique, la coopération régionale et les relations extérieures du Kirghizistan.

En Ouzbékistan, un procès contre des hommes d'affaires dans la ville d'Andijan a déclenché en mai 2005 des émeutes qui ont été violemment écrasées par les troupes du Président Islam Karimov. Ce dernier a imputé la révolte à des extrémistes islamistes pour justifier son intervention musclée.

Le 23 mai 2005, le CAGRE a condamné l'utilisation disproportionnée de la force par les autorités ouzbèkes et regretté le refus de ces dernières d'autoriser une enquête internationale indépendante. Les autorités ouzbèkes n'ayant pas reconsidéré leur position, l'UE a mis en perspective l'imposition de sanctions. Lors du Conseil du 3 octobre 2005, les Ministres ont décidé de frapper d'embargo les exportations d'armements et d'équipements militaires vers l'Ouzbékistan, de mettre en œuvre des restrictions concernant l'admission dans l'Union européenne des personnes directement responsables des événements d'Andijan et de suspendre *sine die* toutes les réunions techniques prévues dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération.

4. LA MEDITERRANEE ET LE MOYEN-ORIENT

A. Le partenariat euro-méditerranéen

En phase avec les priorités que la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE s'était fixées en janvier 2005, à savoir l'établissement d'un bilan et la recherche d'orientations

nouvelles qui devraient fournir la base des décisions pour l'avenir du partenariat, la 7ème Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères ("Barcelone VII"), tenue à Luxembourg les 30 et 31 mai 2005, a été un véritable succès, tant sur le plan politique qu'organisationnel.

Les conclusions conjointes de la Conférence de Luxembourg, agréées pour la première fois en dix ans par tous les partenaires, ont défini les orientations politiques, économiques et sociales qui nécessitent une attention particulière de la part de tous les acteurs, notamment en matière de paix, de sécurité, de stabilité, de bonne gouvernance et de démocratie, en matière de développement économique durable, ainsi qu'en matière de justice et de sécurité. Ces conclusions, qui définissent également des priorités nouvelles comme notamment l'éducation, les migrations ou encore le rôle de la société civile, ont constitué la base des travaux en vue du premier Sommet Euromed qui a eu lieu les 27 et 28 novembre 2005 à Barcelone.

Du point de vue institutionnel, la Présidence luxembourgeoise a réussi à assurer le financement et ainsi le maintien des activités du Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'homme ainsi que la mise en place et le démarrage des travaux de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM). Lors de sa première session plénière, qui s'est déroulée au Caire du 12 au 15 mars 2005, le Luxembourg a été représenté par son Ministre délégué aux Affaires étrangères.

Une autre avancée importante a été réalisée avec l'inauguration de la "Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures". Première institution commune du processus de Barcelone financée par des contributions de tous les pays partenaires et de la Commission, elle permet de mieux intégrer la société civile de la région. La Fondation a pu initier ses travaux sous Présidence luxembourgeoise, grâce à la négociation d'un accord de siège avec l'Egypte, à l'adoption d'un plan d'action triennal, d'un budget pour sa première année de fonctionnement, de procédures administratives et financières ainsi que grâce au recrutement de la plupart de son personnel. Lors de l'inauguration de la Fondation le 20 avril 2005 à Alexandrie, la Présidence luxembourgeoise a été représentée par Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

Le rôle de la société civile dans le Partenariat a pu être renforcé considérablement grâce à la création d'une plateforme non-gouvernementale Euromed lors du Forum civil tenu du 1er au 3 avril 2005 à Luxembourg, qui a rassemblé plus de 350 représentants de la société civile euro-méditerranéenne. L'adoption d'une charte ainsi que l'élection d'un conseil représentatif ont aidé à structurer les activités d'une société civile indépendante, ce qui a permis aux représentants de la plate-forme non-gouvernementale pour la première fois de présenter leurs positions devant le Comité Euromed.

Le Sommet euro-méditerranéen de novembre 2005, lors duquel le Luxembourg était représenté par M. le Ministre Jean Asselborn et M. le Ministre délégué Nicolas Schmit, a repris les thèmes majeurs préparés par la Conférence euro-méditerranéenne de Luxembourg. Le Sommet de Barcelone a abouti à des résultats contrastés. S'il n'a pas été possible de

dégager un accord sur une déclaration conjointe, le Sommet a permis d'enregistrer des résultats concrets comme l'accord dégagé sur le Programme de travail quinquennal en vue du développement du Partenariat ainsi que sur le Code de conduite pour la lutte contre le terrorisme.

Sur le plan bilatéral, M. le Ministre Jean Asselborn s'est rendu du 22 au 23 novembre 2005 en Jordanie, dans le cadre de la mission économique luxembourgeoise présidée par S.A.R. le Grand-Duc et avec la participation de MM. les Ministres Krecké et Frieden. M. Asselborn a rencontré ses homologues jordaniens, le Vice-Premier Ministre Marwan Muasher et le Ministre des Affaires étrangères, Farouk Kasrawi, ainsi que Mme Suhair Al-Ali, Ministre du Plan et de la Coopération internationale. M. le Ministre Asselborn a également été reçu en audience par S.M. le Roi Abdallah II. Au centre des discussions figuraient outre les récents développements dans la région, la situation politique et économique en Jordanie. Les entrevues de M. Asselborn à Amman ont contribué à renforcer davantage les bonnes relations avec la Jordanie. Au cours de ses entrevues avec les autorités jordaniennes, M. Asselborn a tenu à exprimer sa compassion et sa solidarité avec les familles des victimes des attentats terroristes qui avaient frappé trois hôtels à Amman le 9 novembre 2005.

B. La Turquie

Le parti pour la justice et le développement (AKP), au pouvoir depuis les élections législatives de novembre 2002, a progressivement consolidé son assise en 2004 et en 2005, en élargissant sa base électorale au-delà des milieux religieux, pour amalgamer les forces libérales, conservatrices et centristes du pays.

La majorité absolue du gouvernement à l'Assemblée et la grande popularité de l'AKP et de son leader, Abdullah Erdoğan, ont permis l'adoption de réformes importantes. Cette politique volontariste et pragmatique du gouvernement a notamment permis l'adoption d'un paquet de six lois (entrées en vigueur le 1er juin 2005) que l'Union européenne avait demandées avant de procéder à l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie le 3 octobre 2005. Ces six lois concernent principalement le système judiciaire, et notamment la réforme du code pénal, qui devrait désormais permettre une meilleure protection des libertés et des droits de l'homme devant les cours de justice turques. D'importants progrès restent cependant à faire pour la Turquie, notamment en ce qui concerne la liberté de religion, les droits des femmes, les droits culturels et la poursuite de la lutte contre la torture.

Le 28 février 2005, le Ministre délégué aux Affaires étrangères, M. Nicolas Schmit, a effectué une visite de travail à Ankara auprès du Ministre turc des Affaires étrangères, M. Abdullah Gül. Les entretiens ont porté essentiellement sur les progrès réalisés par la Turquie dans le rapprochement avec l'UE. Le Ministre des Affaires étrangères, M. Jean Asselborn, s'est rendu, pour sa part, à Ankara le 18 octobre 2005 pour des entretiens avec son homologue Gül ainsi que le Premier Ministre Erdoğan. Le 19 octobre 2005, le Ministre a officiellement inauguré le consulat honoraire luxembourgeois à Istanbul.

La traditionnelle réunion ministérielle UE – Turquie en format troïka a eu lieu le 7 mars 2005 à Ankara.

C. Le processus de paix au Proche-Orient

Le processus de paix au Proche-Orient a constitué une des priorités de la Présidence luxembourgeoise de l'UE. Les six premiers mois de l'année 2005 ont été dominés, entre autres, par les élections présidentielles palestiniennes du 9 janvier, la formation du cabinet palestinien en février, et les préparatifs pour le retrait de Gaza.

Pendant cette période, l'Union européenne a su maintenir son engagement et son soutien politique, financier et technique en faveur du processus de paix au Proche-Orient. Conformément au Plan d'Action à court terme, adopté par le Conseil européen de novembre 2004, l'Union a visé à relancer la mise en oeuvre de la feuille de route. Dans ce contexte, elle a oeuvré en particulier en faveur d'un retour à la table des négociations.

L'action européenne s'est traduite principalement par l'engagement européen au sein du Quartet et des consultations avec les acteurs dans la région. Trois réunions du Quartet à niveau ministériel se sont tenues de janvier à juin 2005 : le 1er mars à Londres, le 9 mai à Moscou et le 23 juin à Londres.

Lors d'une visite en Israël et dans les territoires palestiniens en janvier 2005, le Ministre des Affaires étrangères, M. Jean Asselborn, a rencontré le Président, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères israéliens ainsi que le Président et le Ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne. A l'aube du retrait annoncé de Gaza, l'objectif de cette visite était de replacer la feuille de route au centre des efforts de la communauté internationale et d'assurer les parties du plein soutien de l'Union européenne et de ses Etats membres dans la recherche d'une solution négociée au conflit.

Les élections présidentielles palestiniennes ont été observées par une Mission d'observation électorale de I'UE à laquelle 6 ressortissants luxembourgeois ont participé.

Le Premier Ministre et Président en exercice du Conseil européen, M. Jean-Claude Juncker, et le Ministre des Affaires étrangères et Président en exercice du Conseil de l'Union européenne, M. Jean Asselborn, ont rencontré le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, à Bruxelles le 2 mars 2005. Les deux parties ont évoqué les engagements pris lors du Sommet qui s'est tenu le 8 février 2005 à Charm-el-Cheikh et de la réunion de Londres sur le soutien à l'Autorité palestinienne du 1er mars 2005. Il s'agissait de la première visite du Président Abbas auprès des institutions européennes.

Suite à l'accord sur les déplacements et l'accès aux points de passage aux frontières de Gaza conclu entre le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, l'UE, assumant le rôle de tierce partie proposée dans l'accord, a décidé de lancer d'urgence une mission PESD pour surveiller les opérations au point de passage de Rafah et pour renforcer les capacités

palestiniennes en matière de gestion des frontières. La mission d'assistance frontalière de l'UE « EU BAM Rafah », à laquelle participe un membre de la police grand-ducale, a commencé à fonctionner le 26 novembre 2005.

En novembre 2005, l'UE a décidé également de mettre sur pied, dans le cadre de la PESD, une mission de police civile dans les territoires palestiniens afin de poursuivre le travail déjà commencé par le bureau de coordination de l'Union européenne pour le soutien de la police palestinienne (EU COPPS). Cette mission, qui porte le nom de « EUPOL-COPPS », a lancé sa phase opérationnelle le 1er janvier 2006 et aidera l'Autorité palestinienne à mettre en place des dispositifs de police durables et efficaces.

D. Les pays du Moyen-Orient et du Golfe

Iran

La Présidence luxembourgeoise s'était engagée à accorder la plus grande attention à la situation en Iran, notamment dans les domaines de la lutte contre la prolifération nucléaire et de la protection des droits de l'homme. En effet, les relations UE-Iran, qui avaient connu une période de stagnation depuis l'été 2003, ont pu être relancées sous Présidence luxembourgeoise, suite notamment à la conclusion de l'Accord de Paris, le 15 novembre 2004.

Concernant les négociations en vue d'un accord de commerce et de coopération et d'un accord sur le dialogue politique entre l'UE et l'Iran, trois sessions de négociations ont eu lieu sous Présidence luxembourgeoise : les 12 et 13 janvier à Bruxelles, les 15 et 16 mars à Téhéran et les 17 et 18 mai 2005 de nouveau à Bruxelles. Les 26 et 27 avril 2005, une délégation de la troïka de l'UE s'est rendue à Téhéran afin de consulter les autorités iraniennes quant aux moyens de rendre le dialogue droits de l'homme entre l'UE et l'Iran plus efficace. Si un accord a pu être trouvé sur l'amélioration des modalités, il n'a cependant pas été possible de tenir une session du dialogue sous Présidence luxembourgeoise.

La Présidence luxembourgeoise a pris note dans une déclaration au nom de l'UE de l'élection en juin 2005 de M. Mahmoud Ahmadinejad comme nouveau Président de la République islamique, en regrettant que la très large majorité des candidats ait été exclue des élections, rendant difficile l'expression d'un véritable choix démocratique par le peuple iranien.

Les développements dans le dossier nucléaire iranien, dont surtout la décision des autorités iraniennes en août de relancer leurs activités de conversion, ont eu des conséquences négatives sur le développement des relations entre l'UE et la République islamique, notamment en ce qui concerne la poursuite des négociations relancées au premier semestre de l'année.

En réaction aux propos attribués en octobre 2005 au Président de la République islamique d'Iran au sujet de l'Etat d'Israël, M. le Ministre Jean Asselborn, a condamné le 28 octobre

avec la plus grande fermeté lesdits propos en estimant que pareils appels à la violence et à la destruction étaient totalement inacceptables.

Irak

La Présidence luxembourgeoise a poursuivi le processus d'approfondissement des relations entre l'UE et l'Irak. Suite à la tenue des élections législatives le 30 janvier 2005 et la formation du gouvernement irakien de transition, la troïka de l'UE, menée par M. le Ministre Jean Asselborn, s'est rendue à Bagdad le 9 juin 2005, où elle a rencontré le Président Jalal Talabani, le Premier Ministre Ibrahim Jaafari, le Ministre des Affaires étrangères Hoshyar Zebari, le Président de l'Assemblée transitoire nationale Hajem al Hassani ainsi que des représentants de partis sunnites.

La Présidence luxembourgeoise a finalisé les préparatifs en vue du lancement de la Mission « EUJUST LEX », consistant en une formation intégrée dans les domaines de la gestion et de l'enquête pénale dispensée à des groupes représentatifs de hauts fonctionnaires et de cadres provenant essentiellement des secteurs judiciaire et policier ainsi que de l'administration pénitentiaire et dont la phase opérationnelle a commencé le 1er juillet 2005. Au plan bilatéral, le Luxembourg a contribué à hauteur de 200.000 euros à cette Mission PESD, fonds affectés au co-financement de séminaires de formation.

A la suite d'une demande du gouvernement irakien de transition, une Conférence internationale sur l'Irak, co-organisée par l'Union européenne et les Etats-Unis, s'est tenue au niveau des Ministres des Affaires étrangères à Bruxelles le 22 juin 2005. La Conférence, co-présidée par la Présidence luxembourgeoise de l'UE, fut organisée autour des trois thèmes évoqués dans la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Plus de quatre-vingt pays et organisations internationales ont été représentés à cette Conférence pour mettre en place un partenariat international renouvelé avec l'Irak, afin d'appuyer le processus de transition politique de ce pays, de favoriser son redressement économique et sa reconstruction et de contribuer à l'instauration de l'Etat de droit et de l'ordre public sur son territoire. La Conférence a également fourni au gouvernement de transition un forum pour présenter sa vision et sa stratégie, ses programmes politique, économique et en matière d'ordre public, en mettant l'accent sur les domaines où une action prioritaire est nécessaire. La Conférence a souligné la nécessité d'une approche globale de la question du soutien à l'Irak et les participants se sont engagés à assurer un suivi effectif dans le cadre des mécanismes de la communauté internationale.

Conseil de Coopération du Golfe (CCG)

Les 8 et 9 mars 2005 se sont tenues à Bruxelles la 16e réunion du Comité mixte de coopération CE-CCG et la 11e réunion des Directeurs régionaux UE-CCG. La 15ème session du Conseil conjoint institué conformément à l'accord de coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et les Etats du Conseil de coopération du Golfe, d'autre part, s'est tenue à Manama le 5 avril 2005. La délégation du CCG était conduite par le Vice-Premier

Ministre et Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Bahreïn et Président du Conseil des Ministres du CCG, tandis que la délégation de l'UE était conduite par M. le Ministre Jean Asselborn, Président du Conseil de l'Union européenne.

Le Conseil conjoint de Manama a permis un échange de vues sur des questions régionales et internationales d'intérêt commun et s'est close avec l'adoption d'un communiqué conjoint. Les Ministres ont mis l'accent sur la volonté politique commune de promouvoir des relations et une coopération dans tous les domaines, au-delà des questions commerciales et économiques. Ils ont également confirmé les accords dégagés au sein du Comité mixte de coopération et ont pris acte des travaux menés par les Directeurs régionaux; ils ont notamment déclaré qu'ils étaient prêts, en vue de leur prochaine rencontre en 2006, à renforcer la coopération qui couvrira les domaines politique, économique et social.

Le Conseil conjoint a également fait le point sur les négociations relatives à une zone de libre-échange entre l'UE et le CCG et a affirmé sa volonté politique de conclure ces négociations dans les meilleurs délais. Les parties ont enfin pris acte des progrès réalisés dans les négociations en ce qui concerne les droits de l'homme, le terrorisme, les armes de destruction massive et les questions de migrations, en notant qu'il importait que ces négociations aboutissent rapidement.

5. L'AMERIQUE DU NORD

A. Les Etats-Unis d'Amérique

L'année 2005 a vu la relance des relations entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Rapidement après sa réélection à la Présidence des Etats-Unis, George W. Bush avait pris la décision de se consacrer davantage aux relations avec l'Europe, et d'effectuer le premier voyage de son second mandat en Europe, auprès de l'Union européenne à Bruxelles. Aucun Président américain n'avait encore fait de visite auprès des institutions européennes. Le Président envoyait ainsi un signal politique fort à l'Europe, démontrant que les Etats-Unis considèrent l'UE comme un partenaire important. La visite de George W. Bush auprès du Conseil et de la Commission a eu lieu le 22 février 2005, et a été précédée d'une visite de travail de la Secrétaire d'Etat, Condoleezza Rice, à Luxembourg, le 9 février 2005, et d'une réunion en format troïka le 10 février 2005. Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker avait invité la Secrétaire d'Etat à un dîner consacré aux enjeux stratégiques des relations transatlantiques.

La rencontre des 25 Chefs d'Etat et de gouvernement avec le Président Bush avait été principalement consacrée à la situation au Moyen-Orient, dans les Balkans et en Europe de l'Est, ainsi qu'à la lutte contre le terrorisme. Le changement climatique et les questions de développement ont également été abordés. Cette réunion a symboliquement marqué la fin des divergences sur la guerre en Irak en 2003 et 2004. Suite au Sommet du 22 février, le dialogue entre l'Union et les Etats-Unis sur les grands sujets d'actualité mondiale a été constant et

soutenu, même si des différences de vues sur certains sujets comme le changement climatique ont subsisté. A la fin de la Présidence luxembourgeoise du Conseil, le traditionnel Sommet UE – Etats-Unis, le 20 juin 2005, a confirmé la relance des relations. Si les dirigeants transatlantiques ont adopté huit déclarations, c'est la déclaration économique, avec un véritable programme de travail dans de multiples domaines pour améliorer l'intégration économique transatlantique, qui constitue la pièce maîtresse de ce Sommet. Pour préparer le Sommet, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn s'était rendu à Washington le 2 juin 2005 pour une deuxième troïka ministérielle avec la Secrétaire d'Etat Condoleezza Rice.

Fin août 2005, l'ouragan Katrina a ravagé la côté de la Louisiane, de l'Alabama et du Mississippi, touchant le plus durement la ville de la Nouvelle-Orléans. L'ouragan a fait quelques 1300 morts et détruit beaucoup de logements et d'infrastructures. L'Administration des services de secours luxembourgeois a participé aux efforts européens de secours, coordonnés par l'OTAN et la Commission européenne, par l'envoi, en Louisiane, de matériel d'aide de première urgence et de deux équipes techniques spécialisées dans le pompage d'eau.

La première année du deuxième mandat présidentiel de George W. Bush s'est terminée sur une diminution du taux d'approbation du Président et de son administration dans les sondages. Ce développement semble être le résultat d'une certaine fatigue de la guerre en Irak, où le chiffre symbolique des 2000 soldats américains morts a été dépassé en octobre 2005 et la situation sur le terrain s'améliore moins rapidement qu'escompté. Des critiques de plus en plus fréquentes des conditions au centre de détention de Guantanamo Bay et des allégations de torture et de transferts de prisonniers vers des prisons secrètes se sont faites entendre au fil des mois en Europe et outre-Atlantique, et ont provoqué des débats animés aussi bien au Congrès que sur la place publique.

Les relations entre les Etats-Unis et le Luxembourg se sont nourries tout au long de l'année 2005 des retombées du dialogue transatlantique intensif sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Le Speaker de la Maison des Représentants, M. Dennis Hastert, a effectué le 19 septembre 2005 sa quatrième visite à Luxembourg, à Osweiler, le village d'où ses ancêtres avaient émigré vers les Etats-Unis au 19ème siècle. M. Hastert a rencontré le Président de la Chambre des Députés, M. Lucien Weiler, et le Premier Ministre, M. Jean-Claude Juncker, ainsi que les autorités et la population d'Osweiler.

B. Le Canada

Au cours de l'année 2005, le gouvernement minoritaire du Premier Ministre libéral Paul Martin a été confronté à nombre de crises politiques. Le gouvernement est finalement tombé en novembre suite à un vote de méfiance motivé par un scandale d'abus de fonds publics ayant visé à favoriser l'image du gouvernement fédéral au Québec. Le scandale datait encore de l'époque de l'ancien Premier Ministre libéral Jean Chrétien, et un rapport sur ce « sponsorship scandal » a blanchi le Premier Ministre Martin. Mais la situation minoritaire du gouvernement était devenue intenable et des élections législatives ont donc été programmées pour le 23 janvier 2006.

Le 28 septembre 2005, Michaëlle Jean a remplacé Adrienne Clarkson au poste de Gouverneure générale du Canada. Ce changement à la tête du pays a de nouveau soulevé la question du maintien d'une représentante de la reine d'Angleterre au Canada.

En avril 2005, le Canada s'est doté pour la première fois d'un cadre global et stratégique pour sa politique internationale, intitulé « *Enoncé de politique internationale du Canada : un rôle influent qui suscite la fierté dans le monde* ». Ce cadre prévoit la revitalisation du partenariat nord-américain, la lutte contre le terrorisme et les Etats fragiles, notamment par la présence canadienne en Afghanistan et Haïti, l'engagement pour un nouveau multilatéralisme et une diplomatie flexible, ainsi que la défense des principes canadiens de la politique extérieure, notamment la lutte contre le changement climatique et la défense des droits de l'homme.

La situation politique interne rendait difficile tout déplacement de ministres canadiens à l'étranger. Par conséquence, le Sommet semestriel UE – Canada, qui aurait dû avoir lieu en Europe, a finalement été organisé à Niagara-on-the-Lake au Canada, le 19 juin 2005. Le Sommet a réuni les Premiers Ministres Juncker et Martin ainsi que le Président de la Commission Barroso et le Haut Représentant Solana. Ce Sommet a permis de confirmer la convergence des points de vue européens et canadiens concernant le multilatéralisme efficace, la gestion des crises ainsi que l'atténuation des effets du changement climatique. Une réunion des Ministres des Affaires étrangères, ainsi qu'une réunion des Ministres du Commerce extérieur, ont également eu lieu en marge de ce Sommet.

Pour encore renforcer davantage les relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et le Canada, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le Ministre de l'Economie Jeannot Krecké ont effectué une mission de promotion économique et commerciale à Toronto du 20 au 22 octobre 2005.

6. L'AMERIQUE LATINE

Au cours de l'année 2005, l'intensification des relations avec tous les pays de la région latino-américaine a figuré parmi les priorités de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

L'événement majeur de la Présidence a été la 12ème réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et du Groupe de Rio, qui s'est tenue le 27 mai 2005 à Luxembourg sous la présidence de M. Jean Asselborn. En parallèle, des réunions ministérielles avec la Communauté andine, l'Amérique centrale, le Mexique, le Chili et le Mercosur ont eu lieu à Luxembourg.

Ces rencontres permettent de dresser l'état des lieux des relations bi-régionales et d'établir une approche commune sur les grands thèmes de l'agenda international. Ainsi, la réunion de Luxembourg a permis d'approfondir la réflexion sur la coopération renforcée au sein des fora internationaux par le biais d'une meilleure identification des priorités communes et d'une

intensification des consultations UE- Groupe de Rio. Le partenariat stratégique envisagé avec l'Amérique latine a aussi pour objectif d'assurer la cohésion sociale, le développement durable, ainsi que de favoriser l'intégration et la stabilité régionale. Dans ce contexte, un bilan de l'intégration régionale au sein de la Communauté andine et de l'Amérique centrale a été entamé, en vue de lancer le processus de négociation d'un futur accord d'association entre l'UE et les deux groupements sous-régionaux.

L'Amérique latine a connu une évolution remarquable ces dernières années, mais celle-ci reste fragile en raison des défis financiers et sociaux auxquels la région se trouve confrontée. La pauvreté, la faim et l'exclusion demeurent les défis principaux que la région affronte. L'Amérique latine enregistre constamment le niveau moyen d'inégalité sociale le plus élevé de toutes les régions du monde. Sur base de consultations régulières, l'UE a dès lors réorienté sa coopération pour atteindre un meilleur degré de stabilité et de participation démocratique dans la région.

Les Ministres des Affaires étrangères de l'UE ont adopté au cours de l'année 2005 des déclarations au sujet de différents pays, mettant notamment en exergue l'importance de consolider les institutions démocratiques et l'Etat de droit (Bolivie, Equateur), d'œuvrer en faveur du renforcement de la sécurité et de lutter contre le terrorisme et le trafic de drogue (Colombie).

Le Venezuela et Haïti ont également fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'UE, notamment en matière de promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de réconciliation nationale. A noter que des missions d'observation électorale avec participation luxembourgeoise se sont déroulées en 2005 dans ces deux pays.

En ce qui concerne l'île de Cuba, la décision des autorités cubaines du 10 janvier 2005 de rétablir des relations diplomatiques normales avec tous les Etats de l'UE, s'est traduite par la suspension provisoire des sanctions européennes le 31 janvier 2005, sous réserve de progrès dans le domaine des droits de l'homme. Dans le cadre d'une tournée européenne, M. Felipe Roque Perez, Ministre des Affaires étrangères de Cuba, a rencontré M. Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères, à Strasbourg le 8 mars 2005. Les discussions ont surtout porté sur la situation des droits de l'homme dans le cadre de la réévaluation de la Position commune de l'UE de 1996. Cette réévaluation a finalement abouti, le 13 juin 2005, sous Présidence luxembourgeoise, et s'est traduite par la prolongation de la suspension des sanctions à l'encontre de Cuba tout en dénonçant l'absence de progrès dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie.

Le Ministre délégué aux Affaires étrangères, M. Nicolas Schmit, a reçu le Ministre salvadorien des Affaires étrangères, M. Francisco Lainez, le 10 février 2005 à Luxembourg. Les discussions ont essentiellement porté sur l'éligibilité du Salvador au système des préférences généralisé (SPG +).

Suite à la fin de la Présidence luxembourgeoise de l'UE, le Ministre des Affaires étrangères, M. Jean Asselborn, a continué à approfondir les relations bilatérales avec l'Amérique latine. A cet effet, il a notamment eu des entrevues bilatérales avec ses homologues du Chili et du Mexique en marge de la 60e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

7. L'AFRIQUE

Relations UE-Afrique

Le Ministre des Affaires étrangères, M. Jean Asselborn, et M. Oluyemi Adeniji, Ministre des Affaires étrangères du Nigeria et Président en exercice de l'Union africaine, ont co-présidé la 4e troïka ministérielle UE-Afrique, qui s'est tenue le 11 avril 2005 à Luxembourg. Les échanges de vues ont notamment porté sur le renforcement du partenariat entre l'UE et l'Afrique, la bonne gouvernance et les capacités en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Par ailleurs, la partie européenne a transmis un non-papier contenant diverses options qui devraient permettre l'organisation d'un deuxième Sommet UE-Afrique, tel que convenu dans la déclaration du Caire de l'année 2000.

Le 2 décembre 2005, la 5e réunion ministérielle UE-Afrique s'est déroulée à Bamako, au Mali. Le communiqué final adopté à cette occasion fixe les grandes orientations en vue de renforcer davantage la coopération UE-Afrique.

Le Conseil européen des 15 et 16 décembre 2005 a adopté la Stratégie pour l'Afrique intitulée « L'UE et l'Afrique : vers un partenariat stratégique ». Cette stratégie, qui vise l'ensemble de l'Afrique, du Caire au Cap, se base sur les principes de partenariat, de responsabilité mutuelle et d'appropriation africaine rendue possible grâce à l'émergence de l'Union africaine et des organisations sous-régionales, telles que la CEDEAO.

Troïka ministérielle UE-CEDEAO

Le 18 mai 2005, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a présidé, à Luxembourg, la réunion de la troïka entre l'UE et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les principaux thèmes en étaient les questions de paix et de sécurité (y compris les processus de « désarmement, démobilisation et réintégration » et la réforme des secteurs de sécurité dans les différents pays de la sous-région), la bonne gouvernance ainsi que l'intégration économique et le commerce. L'UE et la CEDEAO ont réaffirmé leur détermination à joindre leurs efforts pour consolider la paix et la stabilité dans la sous-région.

La 8e réunion de la troïka ministérielle UE-CEDEAO a eu lieu le 4 novembre 2005 à Niamey, au Niger. Les discussions ont porté sur la situation dans le Bassin du fleuve Mano, l'intégration économique régionale et la migration.

Burundi

Le 28 février 2005, le Burundi a adopté une nouvelle Constitution par référendum. La Présidence luxembourgeoise a salué le bon déroulement du référendum, ainsi que le taux élevé de participation. L'adoption de la nouvelle Constitution burundaise a représenté un pas important sur la voie du retour à la paix et à la stabilité au Burundi, ainsi que dans toute la région des Grands Lacs.

Malgré deux reports successifs du calendrier électoral, l'ensemble des élections (municipales, législatives, sénatoriales et présidentielles) prévues par les accords de paix ont eu lieu entre mars et août 2005. Leur légitimité a été reconnue à la fois par le peuple burundais et par la communauté internationale. Ces élections ont donné une large victoire au CNDD-FDD, dont le candidat, Pierre Nkurunziza, a été élu à la Présidence de la République du Burundi par le Parlement burundais le 19 août 2005. La cérémonie d'investiture du Président Nkurunziza, le 26 août 2005, a officiellement mis fin à la transition entamée en 2001, conformément à l'Accord de paix d'Arusha.

République Démocratique du Congo (RDC)

En juin 2005, les deux chambres du Parlement de la RDC ont décidé de prolonger de six mois, à dater du 1er juillet 2005, la période de transition. Le projet de Constitution, soumis à un référendum le 18 décembre 2005, a été adopté avec 84.31% des votes. Le référendum, qui s'est déroulé dans un climat pacifique, a été accueilli favorablement par toute la communauté internationale.

En 2005, l'UE a lancé deux missions visant à réformer le secteur de la sécurité en RDC. La mission « EUPOL Kinshasa », lancée en avril, assiste et conseille l'Unité de Police intégrée de la police nationale congolaise qui a pour objectif d'assurer la sécurité des institutions de la Transition. La mission « EUSEC RDCongo », lancée en juin, coordonne les différents acteurs internationaux impliqués dans la mise en œuvre du processus d'intégration de l'armée par le brassage des combattants provenant des anciennes factions belligérantes. En novembre 2005, l'UE a lancé un programme d'assistance technique complémentaire, le projet « EUSEC-FIN », qui a pour but de consolider la chaîne de paiement au sein du dispositif militaire congolais.

Mali

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président de la République du Mali et Mme Amadou Toumani Touré ont effectué une visite d'Etat au Luxembourg du 9 au 11 novembre 2005. Le couple présidentiel a été accompagné par une importante délégation ministérielle, conduite par le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, M. Moctar Ouane.

Nigeria

Le 11 novembre 2005, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a effectué une visite de travail au Nigéria. Au cours de ce déplacement, M. le Ministre a rencontré le Président de la République fédérale, M. Olesegun Obasanjo, le Ministre des Affaires étrangères, M. Oluyemi Adeniji et le Ministre des Affaires intérieures, M. Magaji Mohammed Abdulahi. Les pourparlers ont porté sur les relations entre l'UE et le Nigeria, les conflits régionaux en Afrique, ainsi que sur les questions d'actualité régionale et internationale. Les deux parties ont également paraphé un mémoire d'entente sur la migration qui permettra aux autorités luxembourgeoises de bénéficier de l'appui des autorités nigérianes à Bruxelles dans l'identification et le rapatriement éventuel des demandeurs d'asile déboutés en provenance du Nigeria.

Sénégal

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, s'est rendu au Sénégal du 5 au 9 décembre 2005 dans le cadre de la Commission de Partenariat Luxembourg-Sénégal. M. le Ministre Schiltz y a également eu des entrevues avec le Premier Ministre, M. Macky Sall et le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, M. Abdoulaye Diop.

Soudan

Un accord de paix global entre le gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée Populaire de Libération du Soudan a été signé le 9 janvier 2005, mettant fin à l'un des conflits les plus longs et meurtriers sur le continent africain. Une période de transition de 6 ans associant le gouvernement de Khartoum et les ex-rebelles a débuté le 9 juillet 2005, au cours de laquelle le Sud, bénéficie d'un statut d'autonomie. Le 20 septembre 2005, un gouvernement d'union nationale a été formé.

Au cours de l'année 2005, l'UE a soutenu de manière active le processus de paix au Soudan. Ainsi, elle a désigné un Représentant spécial de l'UE pour le Soudan, M. Pekka Haavisto, en juillet 2005. Son mandat est fondé sur les objectifs de la politique menée par l'UE au Soudan, qui consistent à déployer des efforts pour obtenir un règlement politique du conflit au Darfour, faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix global et promouvoir le dialogue Sud-Sud, en tenant dûment compte des ramifications régionales de ces questions et du principe de la maîtrise de son destin par l'Afrique.

Les pourparlers de paix inter-soudanais concernant le Darfour, menés sous l'égide de l'Union africaine, qui avaient été bloqués depuis décembre 2004, ont finalement repris à Abuja le 10 juin 2005 et ont abouti à la signature d'une déclaration de principes pour le règlement du conflit soudanais au Darfour. Par la suite, des progrès ont été réalisés au sein des trois commissions créées dans les domaines du partage du pouvoir, de la distribution des richesses et des questions de sécurité.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, a représenté l'UE à la Conférence des donateurs pour le Soudan le 11 avril 2005 à Oslo. Il y a annoncé une nouvelle contribution de 2.500.000 euros du Luxembourg pour l'année 2005.

Du 26 au 31 mai 2005, M. le Ministre Schiltz a effectué une visite de travail au Soudan. Il a visité le Darfour, le Sud et la capitale Khartoum, où il a rencontré le commandant de la force AMIS (Mission de l'Union africaine au Soudan), le Vice-président Ali Soman Taha, le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre pour les Affaires humanitaires.

Swaziland

Le 18 février 2005, le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères a reçu le Vice-Premier Ministre du Royaume du Swaziland, M. Albert H.N. Shabangu, et le Ministre de la Justice, le Prince David D. Dlamini. Les discussions ont porté sur l'avancement des travaux constitutionnels au Swaziland, la lutte contre le VIH/SIDA ainsi que le problème de la « fuite des cerveaux » swazi vers les pays occidentaux. La question du régime communautaire du sucre, les relations UE-Afrique et la réforme onusienne furent également abordées.

Zimbabwe

Le 31 mars 2005, des élections législatives ont eu lieu au Zimbabwe. L'UE n'a pas été invitée à observer le scrutin. L'UE a pris note de certaines améliorations dans le déroulement des élections par rapport aux scrutins précédents. Néanmoins, l'UE a exprimé sa préoccupation sur une série de manquements graves constatés au niveau du système électoral zimbabwéen. Elle a aussi exprimé ses réserves quant à l'environnement dans lequel le scrutin s'est déroulé et quant à la situation des droits de l'homme. Cette évaluation n'a pas permis à l'UE de conclure que les élections aient été libres et démocratiques. Le 7 juin 2005, l'Union européenne a fermement condamné les actions menées par le gouvernement zimbabwéen dans le cadre des opérations « *Clean Sweep* » et « *Restore Order* » et qui ont abouti à l'expulsion forcée de centaines de familles démunies.

Cap-Vert

Le Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap-Vert, Victor Borges, s'est rendu au Luxembourg, les 24 et 25 juin 2005, où il a présidé, ensemble avec le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, le 30e Conseil UE-ACP (Afrique / Caraïbes / Pacifique).

M. le Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a rencontré le Président de la République du Cap-Vert, M. Pires, ainsi que son homologue, M. Borges, le 15 septembre 2005, en marge de la 60e Assemblée Générale des Nations Unies. Les entretiens ont notamment porté sur les relations bilatérales et les relations UE-Cap-Vert.

Le Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap-Vert, Victor Borges, a effectué une visite à Luxembourg du 2 au 6 octobre 2005, dans le cadre de la 7e Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le Cap-Vert. Lors de son séjour à Luxembourg, le Ministre Borges a également rencontré le Premier Ministre, M. Jean-Claude Juncker, le Ministre des Affaires étrangères, M. Jean Asselborn, le Ministre de l'Education, Mme Mady Delvaux-Stehres et le Ministre délégué aux Affaires étrangères, M. Nicolas Schmit.

8. L'ASIE

Au courant de 2005, plusieurs Sommets et rencontres interministérielles ont eu lieu avec un grand nombre des pays de l'Asie et de l'Océanie. Les thèmes centraux de ces rencontres portaient sur l'actualité internationale, le développement durable, la réforme des Nations Unies, la lutte contre le terrorisme et les armes de destruction massive, ainsi que sur la situation en Afghanistan et sur la péninsule coréenne.

UE-ASEAN

Le 10 mars 2005, le Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et son homologue indonésien ont co-présidé la 15ème réunion ministérielle entre l'UE et les pays membres de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) à Jakarta. L'UE et l'ASEAN se sont félicités des progrès accomplis en matière de coopération politique et sécuritaire, ainsi que de la hausse des échanges commerciaux et des investissements entre les deux régions depuis la dernière réunion ministérielle en janvier 2003. L'UE et l'ASEAN ont convenu de poursuivre leur coopération dans les domaines de l'intégration régionale, de l'énergie renouvelable, de l'éducation, de la préservation de la diversité biologique ainsi que des normes et droits de propriété intellectuelle. Les Ministres ont également fait le point sur l'aide internationale aux pays de l'Asie du Sud-Est touchés par le raz-de-marée du 26 décembre 2004 et sur l'actualité régionale et internationale.

ASEM

Les 6 et 7 mai 2005, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a participé à la 7ème réunion ASEM des Ministres des Affaires étrangères à Kyoto (Japon), placée sous le thème « *Approfondir le dialogue entre l'Asie et l'Europe sur les défis mondiaux* ». Les Ministres y ont discuté du renforcement du multilatéralisme, de la réforme onusienne, des défis sécuritaires (notamment le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et le crime organisé) ainsi que de la situation dans la péninsule coréenne, de la Birmanie/Myanmar, du Moyen-Orient et d'un certain nombre de questions économiques et sociales, dont le développement durable.

Le raz-de-marée du 26 décembre 2004 en Asie du Sud-Est

Suite au raz-de-marée du 26 décembre 2004 en Asie du Sud-Est, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a participé, le 6 janvier 2005, en tant que Président en exercice du Conseil européen, au Sommet extraordinaire de l'ASEAN à Jakarta. Le lendemain, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a présidé une réunion extraordinaire du CAGRE qui, au-delà de l'aide d'urgence, a mis en place un plan d'action destiné à coordonner l'ensemble des moyens disponibles afin de faire efficacement face aux conséquences d'événements futurs similaires.

Afghanistan

Le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, M. Nicolas Schmit, s'est entretenu avec le Ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Afghanistan, Dr Abdullah Abdullah, le 10 mai à Strasbourg. Au cours de cet entretien, M. le Ministre Schmit a réitéré, au nom de la Présidence, le soutien de l'UE au processus de démocratisation en cours en Afghanistan.

Le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a, pour sa part, rencontré son homologue afghan le 17 septembre 2005, en marge de la 60e AGNU. Les discussions ont notamment porté sur les élections afghanes et la situation interne en Afghanistan.

La mise en place de l'Assemblée nationale afghane, suite aux élections du 18 septembre 2005, a marqué l'achèvement du processus de transition politique défini dans l'Accord de Bonn de décembre 2001.

Le 16 novembre 2005, l'UE et l'Afghanistan ont signé une déclaration conjointe établissant un nouveau partenariat entre les deux parties. L'UE s'y est engagée à continuer son soutien à l'Afghanistan après la fin du processus de Bonn, notamment pour ce qui est de la réalisation d'efforts de reconstruction visibles, la mise en place d'institutions publiques viables, efficaces et responsables, le renforcement des droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme international et contre la production et le trafic de stupéfiants.

Australie

La troïka ministérielle UE-Australie du 3 février 2005 à Luxembourg a été l'occasion de procéder à un échange de vues sur la situation en Asie après le raz-de-marée dans l'Océan indien, ainsi que sur la situation générale dans la région du Pacifique. Sur le plan international, les discussions ont porté sur la péninsule coréenne, l'Irak et l'Iran. Le Ministre Downer a présenté l'analyse australienne des développements dans l'Asie du Nord-Est. Les relations Chine-UE ont également été évoquées dans ce cadre.

Birmanie/Myanmar

En marge de la réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'ASEM, les 6 et 7 mai 2005, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a eu une entrevue, en format troïka, avec le Ministre U Nyan Win de Birmanie/Myanmar. L'UE a encouragé les autorités birmanes d'instaurer un dialogue constructif avec la Ligue nationale pour la démocratie, d'autres organismes représentatifs légitimes et les groupes ethniques. Elle a également appelé à la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Aung San Suu Kyi, et d'établir une coopération sincère et permanente avec toutes les agences concernées des Nations Unies.

République populaire de Chine

Deux sujets majeurs ont dominé l'agenda des relations avec la République populaire de Chine, à savoir Taiwan ainsi que la question de l'éventuelle levée de l'embargo sur les armes.

Le 4 février 2005, l'Union européenne a salué l'accord sur les vols charters de ligne directe entre la Chine continentale et Taiwan pour le Nouvel An lunaire, comme un exemple de coopération pratique aidant à promouvoir le dialogue et la compréhension entre les deux parties. L'UE a également lancé un appel aux deux parties d'éviter des mesures unilatérales qui pourraient aviver les tensions.

Le 18 mars 2005, l'UE a pris note de l'adoption d'une « loi anti-sécession » par l'Assemblée nationale populaire de la République populaire de Chine. Dans ce contexte, l'UE a rappelé les principes constants qui inspirent sa politique, à savoir son attachement au principe d'une Chine unique ainsi qu'à la résolution pacifique des différends et son opposition à tout usage de la force. L'UE a également demandé à toutes les parties d'éviter toute action unilatérale qui serait de nature à aviver les tensions.

La 19ème session du dialogue UE-Chine en matière des droits de l'homme a eu lieu les 25 et 26 février 2005 à Luxembourg. Les discussions ont entre autres porté sur la justice et l'Etat de droit, et notamment la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et les réformes législatives requises pour mettre en œuvre ses dispositions; les droits de minorités au Tibet et au Xinjiang, ainsi que l'abolition et l'application de la peine de mort.

Le Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, Li Zhaoxing, s'est rendu au Luxembourg le 17 mars 2005. Il a été reçu par le Premier Ministre Jean-Claude Juncker ainsi que par le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn. Les entrevues ont porté essentiellement sur les relations bilatérales, les relations UE-Chine, ainsi que sur les questions d'actualité internationale.

Le 12 mai 2005, Monsieur le Ministre Asselborn s'est rendu à Beijing à l'occasion des célébrations du 30ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre l'UE et la République populaire de Chine. Il y a notamment été reçu par le Premier Ministre Wen Jiabao. Une troïka ministérielle UE-Chine a eu lieu en marge des commémorations. La

question de l'éventuelle levée de l'embargo sur les armes et la situation des droits de l'homme en Chine ont notamment été soulevées à cette occasion. Le 12 mai 2005, M. le Ministre Asselborn a aussi rencontré le Conseiller d'Etat chinois Tang Jia Xuan pour un échange de vues sur les relations politiques et économiques entre l'UE et la Chine, ainsi que sur la situation dans le détroit de Taiwan.

Le 8e Sommet UE-Chine s'est tenu le 5 septembre 2005 à Beijing. A cette occasion, l'ensemble des relations UE-Chine a été passé en revue.

En décembre 2005, les Etats membres de l'UE ont autorisé la Commission européenne à engager des négociations avec la République populaire de Chine en vue d'un Accord de partenariat et de coopération. Cet accord devrait couvrir tous les aspects des relations UE-Chine, approfondir la coopération et les relations en matière de commerce et d'investissements et œuvrer à l'intégration de la Chine dans le système international.

Inde

Le 6e Sommet UE-Inde s'est déroulé le 7 septembre 2005 à New Delhi. A cette occasion, un Plan d'Action entre l'UE et l'Inde, pour la plus grande part négocié sous Présidence luxembourgeoise, a été adopté.

M. le Ministre Asselborn a rencontré M. Natwar Singh, Ministre des Affaires étrangères de l'Inde, le 20 septembre 2005, en marge de la 60e AGNU. Les deux Ministres ont eu un échange de vues sur les relations bilatérales, les relations indo-pakistanaises, la réforme onusienne et l'Iran.

Indonésie

M. le Ministre Asselborn a co-présidé la troïka ministérielle UE-Indonésie à Jakarta, le 10 mars 2005. Les discussions ont notamment porté sur la mise en œuvre d'un programme de développement de l'UE en faveur de l'Indonésie et sur l'assistance apportée aux victimes du raz-de-marée du 26 décembre 2004. Les deux parties ont en outre discuté du renforcement des relations entre l'UE et l'Indonésie dans le domaine du commerce et des investissements. L'UE a par ailleurs proposé l'ouverture de négociations sur un nouvel Accord de partenariat et de coopération.

Le 15 août 2005, un Accord de Paix a été signé à Helsinki entre le Gouvernement indonésien et le « Mouvement pour l'Aceh libre » (GAM). Le 15 septembre 2005, l'UE a lancé sa première mission d'observation et de surveillance en Asie, l'AMM (« *Aceh Monitoring Mission* ») en coopération avec 5 Etats-membres de l'ASEAN (Brunei, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), la Norvège et la Suisse. L'AMM a observé la mise en œuvre de l'accord de paix, consistant dans le retrait de la majorité des fores militaires indonésiennes et la remise des armes en possession du GAM. Les ex-rebelles ont obtenu le droit de transformer leur mouvement en force politique après avoir renoncé à leur exigence d'indépendance de la

province. La remise des armes par le GAM a été conclue le 19 décembre. La branche armée du GAM a été dissolue le 27 décembre. Le retrait des forces indonésiennes spécifiquement déployées dans la province, s'est enfin achevé le 29 décembre 2005.

Japon

L'année 2005 a été placée sous le signe de l'échange entre les peuples de l'UE et du Japon.

Le Premier Ministre du Japon, M. Junichiro Koizumi, s'est rendu à Luxembourg les 1er et 2 mai 2005 en visite officielle. M. Koizumi a notamment été reçu par S.A.R. le Grand-Duc et son homologue luxembourgeois, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker. Le 2 mai 2005, le Premier Ministre japonais a participé au 14e Sommet UE-Japon. L'échange de vues a porté sur les différents aspects du plan d'action UE-Japon adopté en 2001. Le développement durable, la réforme des Nations Unies et des dossiers d'actualité tels que la Chine, l'Irak et l'Iran ont aussi été sur l'ordre du jour.

Le 6 mai 2005, la troïka ministérielle entre l'UE et le Japon a eu lieu en marge de la réunion ASEM des Ministres des Affaires étrangères. Les discussions ont porté sur la réforme des Nations Unies, la situation au Moyen-Orient, la mise en œuvre du plan d'action UE-Japon et l'année d'échanges entre les peuples.

République démocratique populaire lao

Le 27 septembre 2005, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, Somsavat Lengsavad, s'est rendu à Luxembourg dans le cadre de la deuxième Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le Laos. M. Lengsavad a été reçu par S.A.R. le Grand-Duc et a eu des entrevues avec le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, le Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Nouvelle-Zélande

Le 24 février 2005, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a reçu le Ministre néo-zélandais des Affaires étrangères, Phill Geoff, pour une troïka ministérielle UE-Nouvelle-Zélande. Les discussions ont, entre autres, porté sur les questions d'actualité internationale et le renforcement de la coopération entre l'UE et la Nouvelle-Zélande sur base du plan d'action adopté en 2004.

Népal

L'Union européenne s'est montrée profondément préoccupée par la dissolution du gouvernement multipartite du Népal et par la décision du Roi d'assumer le pouvoir exécutif. Elle a appelé à un rétablissement rapide de la démocratie multipartite au Népal afin que les aspirations du peuple népalais soient mieux prises en compte. Par la suite, chaque Etat

membre de l'UE ayant un Ambassadeur au Népal l'a rappelé en consultation, compte tenu de la gravité de la situation dans ce pays. Le 13 mai 2005, l'UE s'est félicitée que les partis politiques népalais aient annoncé qu'ils avaient dégagé une position commune, espérant que ces efforts serviront de base à un dialogue entre les partis politiques et le Roi. En décembre 2005, l'UE continuait d'être profondément préoccupée par les mesures prises par le gouvernement népalais en vue d'imposer et de faire appliquer des restrictions à caractère répressif au fonctionnement des médias dans ce pays. L'UE s'est également félicitée de l'annonce par les maoïstes de la prorogation de leur cessez-le-feu et a lancé un appel au Roi et au gouvernement de déclarer une trêve et de respecter les droits de l'homme en vue de créer un environnement propice à la consolidation de la paix.

Pakistan

Le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a accueilli son homologue de la République islamique du Pakistan, Kurshid Mahmood Kasuri, le 27 avril 2005 au Luxembourg pour une troïka ministérielle. Lors de la réunion, le Ministre Kasuri a informé ses interlocuteurs sur les développements politiques au Pakistan, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et le processus de démocratisation. Concernant les relations pakistano-indiennes, l'UE a exprimé son soutien au « dialogue composite » entre les deux pays. Sur le plan international, la situation en Iran et en Afghanistan, ainsi que la réforme des Nations Unies ont été discutées. L'UE a souligné son intérêt pour un accord avec le Pakistan dans les domaines de la non-prolifération des armes de destruction massive et de la lutte contre le terrorisme.

Les deux Ministres se sont revus en marge de la 60e AGNU, le 20 septembre 2005, pour faire le point sur les relations indo-pakistanaises, la situation au Moyen-Orient, l'Iran et la lutte contre le terrorisme.

Philippines

Le 28 janvier 2005, le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a reçu une délégation de la République des Philippines conduite par Mme Teresita Quintos-Deles, Conseillère de la Présidente de la République des Philippines, Gloria Macapagal Arroyo. Les entretiens ont principalement porté sur les pourparlers de paix aux Philippines.

Sri Lanka

Le 25 janvier 2005, le Ministre délégué aux Affaires étrangères Nicolas Schmit a participé au « *Sri Lanka co-chair meeting* » lors duquel les participants (Présidence, Commission, Norvège, Japon et Etats-Unis) ont appelé le gouvernement et les Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul, à continuer de respecter l'accord de cessez-le-feu qui sert de base au processus de paix. Ils ont notamment insisté sur l'importance du respect des droits de l'homme et de la participation de tous les groups ethniques au processus de paix.

Dialogue stratégique

Au cours de l'année 2005, l'UE a également lancé des dialogues stratégiques sur l'Asie de l'Est avec les Etats-Unis, le Japon et la Chine. Ces réunions permettent un échange de vues plus poussé sur cette région de l'Asie et en particulier sur les aspects de stabilité et de sécurité.

III. LE LUXEMBOURG ET LES GRANDS DOSSIERS HORIZONTAUX

1. LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Les actions de l'Union européenne contre le terrorisme continuent à s'inscrire dans le cadre du plan d'action de la lutte contre le terrorisme, adopté par le Conseil européen en juin 2004.

Sous Présidence luxembourgeoise, l'étroite collaboration avec le « Situation Center » de l'Union européenne (SITCEN), dont les évaluations de la menace et les analyses de sujets thématiques ont constitué une base pour la discussion politique, a permis de mieux cibler les initiatives vis-à-vis des pays tiers dans la lutte contre le terrorisme. La Déclaration sur la lutte contre le terrorisme, adoptée par le Conseil européen en mars 2004, prévoit entre autres de cibler les actions menées dans le cadre des relations extérieures de I'UE sur des pays tiers prioritaires, dont la capacité de lutte contre le terrorisme doit être améliorée. Sous Présidence luxembourgeoise, la coopération avec deux des sept pays désignés comme prioritaires, à savoir le Maroc et l'Algérie, a été engagée.

La Présidence a représenté l'Union européenne lors de la Conférence internationale contre le terrorisme à Riyad, du 5 au 8 février 2005, ainsi qu'à l'occasion de la 2e réunion avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) à Abu Dhabi, les 5 et 6 mars 2005.

Suite aux attentats du 7 juillet 2005 à Londres, le renforcement de la coopération entre la police et la justice des Etats membres, l'amélioration de l'échange d'informations, la lutte contre le financement du terrorisme, le développement de capacités permettant une réaction rapide, ainsi que le dialogue politique sur le terrorisme avec des pays tiers, ont constitués les points clés de la stratégie européenne de lutte contre le terrorisme au cours du deuxième semestre.

2. LES DROITS DE L'HOMME

A. L'Union européenne

L'Union européenne a connu, sous les Présidences luxembourgeoise et britannique, une année de forte activité en matière de droits de l'homme et de démocratisation. Au-delà de l'action de l'UE dans les fora des Nations Unies consacrés aux droits de l'homme, les efforts ont principalement porté sur la préparation et la mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général des Nations Unies. C'est ainsi que la Présidence luxembourgeoise a préparé l'essentiel de la position européenne sur le Conseil des droits de l'homme et les autres réformes proposées par Kofi Annan.

Les efforts ont par ailleurs porté sur la revitalisation des instruments existants, à savoir les dialogues institutionnalisés de l'Union européenne avec la Chine et l'Iran. Sous Présidence

luxembourgeoise, les premières consultations institutionnalisées en matière de droits de l'homme avec la Russie ont également eu lieu.

Les Présidences luxembourgeoise et britannique ont mis en œuvre les lignes directrices de l'UE en matière de lutte contre la peine de mort et d'abolition de la torture, d'enfants dans les conflits armés et de défenseurs des droits de l'homme.

Sur tous ces dossiers, l'UE a consulté de façon systématique les ONG et la Sous-Commission du Parlement européen en charge des droits de l'homme. C'est aussi sous Présidence luxembourgeoise que fut institutionnalisé le mandat de M. Michael Matthiessen, Représentant personnel du SG/HR Solana pour les droits de l'homme.

La 18ème session du dialogue de l'UE avec la Chine en matière de droits de l'homme s'est déroulée à Luxembourg, les 15 et 16 février 2005. Cette session, sous Présidence luxembourgeoise, a démontré qu'il s'agit d'un précieux canal de communication qui permet de soulever des questions qui demeurent particulièrement préoccupantes, notamment le recours à la peine de mort, à la torture et à la détention arbitraire, ainsi que les restrictions à la liberté d'expression, de religion et d'association. Un séminaire sur les droits de l'homme s'est également tenu sous Présidence luxembourgeoise à Beijing les 27 et 28 juin 2005. Comme par le passé, l'Union européenne a saisi l'occasion du dialogue formel avec la Chine, pour lui soumettre une liste de cas individuels, comportant des noms de personnes dont le sort est jugé particulièrement préoccupant.

Depuis la Présidence néerlandaise, le dialogue formel de l'Union européenne avec l'Iran a été suspendu en matière de droits de l'homme. Malgré une visite technique à Téhéran menée par la Présidence luxembourgeoise et de nombreux contacts bilatéraux, l'Union européenne n'a pas pu s'assurer de l'engagement de la partie iranienne à reprendre le dialogue.

B. Les Nations Unies

La 61ème session de la Commission des droits de l'homme a réuni plus de 3000 participants sur une période de six semaines**.** Près de 90 hauts dignitaires ont pris la parole au Segment de Haut Niveau. S'exprimant au nom de I'UE, Monsieur le Ministre Jean Asselborn a relevé que I'UE, tout en étant consciente de ses propres imperfections, se faisait un devoir d'examiner sur un plan individuel la situation des droits de l'homme dans tous les Etats du monde, que ce soit par une singularisation des violations les plus graves ou par le dialogue critique et discret. II a également donné un soutien de principe aux efforts de réforme visant à rendre le système de protection des droits de l'homme plus efficace. La nécessité de respecter les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, l'abolition de la peine de mort, le soutien à la Cour Pénale Internationale et le respect des droits des enfants ont constitué d'autres points forts du discours.

L'Union européenne, sous Présidence luxembourgeoise, a confirmé son rôle d'acteur majeur de la Commission des droits de l'homme. L'adoption d'une stratégie ciblée et la soumission

d'un nombre plus limité de résolutions, ont permis de calmer l'atmosphère générale et ont contribué à l'adoption de l'ensemble de ses initiatives.

Pour ce qui est des questions thématiques, I'Union européenne a présenté de nouveau des textes sur l'intolérance religieuse, sur la peine de mort et - conjointement avec le groupe des pays de l'Amérique Latine – une résolution sur les droits de l'enfant. La résolution sur la peine de mort a recueilli le nombre jamais atteint de 81 co-parrains. Parmi les succès de la session, il faut relever la création d'un mandat de Représentant spécial du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les entreprises ainsi que d'un mandat de rapporteur spécial sur le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

L'Union européenne a présenté des résolutions par pays condamnant les violations des droits de l'homme au Myanmar, en République Démocratique Populaire de Corée (conjointement avec le Japon), en Biélorussie et au Soudan. L'UE a également œuvré en faveur de l'adoption de déclarations de la Présidence de la Commission sur les situations des droits de l'homme en Colombie et en Afghanistan.

De concert avec des pays tiers, l'UE a contribué à ce que les situations des droits de l'homme en Ouzbékistan et à Cuba soient maintenues à l'ordre du jour d'une prochaine Commission des droits de l'homme. L'Union européenne a enfin très activement appuyé l'initiative suisse sur le Népal.

C. Le Conseil de l'Europe

Troisième Sommet du Conseil de l'Europe

Le Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu à Varsovie les 16 et 17 mai 2005, s'est conclu par l'adoption d'une Déclaration politique et d'un le Plan d'action fixant les tâches principales du Conseil de l'Europe pour les années à venir. Trois Conventions majeures dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la lutte contre la traite des êtres humains ont été ouvertes à la signature des Etats membres. Le Luxembourg a été parmi les premiers signataires de la Convention sur la prévention du terrorisme, de la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme et de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains. Le Premier Ministre Juncker a accepté, à la demande des Chefs d'Etat et de gouvernement, d'élaborer un rapport politique sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

Réforme de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

Afin de remédier à l'engorgement de la CEDH, plusieurs mesures ont été envisagées, notamment la création d'un Groupe des Sages, institué par le Troisième Sommet du Conseil de l'Europe. Ce Groupe a été créé afin d'examiner la question de l'efficacité à long terme du mécanisme de contrôle de la CEDH. L'objectif qui lui est fixé est de faire des propositions

allant au-delà du Protocole 14 et des autres décisions prises au Sommet. Un rapport d'étape doit être remis au Comité des Délégués des Ministres en mai 2006. M. le médiateur Marc Fischbach fait partie des onze membres du Groupe des Sages.

Commissaire aux droits de l'homme

M. Alvaro Gil-Robles a été le premier Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Il a occupé cette fonction de 1999 à 2006. Les visites de pays ont été l'élément essentiel de la mission du Commissaire, visant à promouvoir le respect effectif des droits de l'homme et à identifier les éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique des Etats membres.

M. Thomas Hammarberg, ancien Secrétaire général d'Amnesty International, a été élu nouveau Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe pour une période de six ans non renouvelable à compter du 1er janvier 2006.

Lieux de détention « secrets » en Europe

Dans le contexte des révélations de presse sur des présumées prisons secrètes de la CIA en Europe et l'usage d'aéroports pour le transfert clandestin de prisonniers, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a jugé utile, en novembre 2005, vu la gravité potentielle de cette affaire et la nécessité d'apporter les clarifications nécessaires, de saisir formellement l'ensemble des Etats membres parties à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ceci sur base de l'article 52 de la Convention, qui fait obligation aux parties contractantes de fournir sur demande des explications sur la manière dont leur droit interne assure l'application effective de toutes les dispositions de la Convention. Dans l'histoire du Conseil de l'Europe, il ne s'agit que de la huitième fois qu'un Secrétaire général a recours à cette disposition de la Convention.

3. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE

1. L'Aide Publique au Développement (APD) du Luxembourg en 2005

D'après les estimations actuelles, l'APD luxembourgeoise s'élèverait en 2005 à 206 millions EUR, ce qui correspondrait à un taux de 0,84% du Revenu National Brut. En plus, le gouvernement luxembourgeois a effectué une contribution exceptionnelle de 6 millions EUR en faveur des victimes du Tsunami. Des chiffres définitifs sur l'APD seront communiqués en cours d'année dans le rapport annuel de la Coopération luxembourgeoise.

Parmi les 5 pays qui ont dépassé l'objectif fixé par les Nations Unies de consacrer une APD équivalente à 0,7% du RNB, le Luxembourg se situe, pour 2005, en troisième position après la Norvège (0,93%) et la Suède (0,92%).

2. La coopération bilatérale

a) L'évaluation

Vu la charge de travail accrue due à la Présidence du Conseil de l'UE, les activités d'évaluation de la Coopération luxembourgeoise se sont déroulées durant la deuxième moitié de 2005. L'effort d'évaluation 2005 s'est surtout concentré sur les pays et secteurs d'activités vers lesquels la Coopération luxembourgeoise souhaite orienter davantage ses activités futures.

Ainsi ont été évalués en 2005 les secteurs de l'éducation technique au Cap Vert, de la santé au Laos, de l'eau au Sénégal, et de l'alphabétisation fonctionnelle au Mali.

Toutes ces évaluations ont su apporter des recommandations concrètes que la Direction de la Coopération au Développement à déjà mises en oeuvre, ou s'apprête à mettre en œuvre.

La Coopération luxembourgeoise a aussi fait réaliser une évaluation finale d'impact de son projet de reconstruction suite au tremblement de terre de 2001 au Salvador. Cette évaluation, très positive, a notamment relevé le concept très apprécié de construction de maisons préfabriquées, concept que les évaluateurs ont jugés comme très pertinent et ils encouragent la Coopération luxembourgeoise à le répliquer ailleurs.

b) Les relations avec Lux-Development S.A.

En 2005, Lux-Development, l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement a fait l'objet d'une série de restructurations. Après la mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration et l'adoption de nouveaux statuts et d'une nouvelle convention avec l'Etat, Lux-Development a fait l'objet, en 2005, d'un audit organisationnel. Dans le contexte de la mise en œuvre des recommandations, le Conseil d'Administration a adopté un nouvel organigramme et mis en place un Comité de Direction ainsi qu'un Comité d'Audit. Suite à cette restructuration, l'Agence devrait être encore mieux à même de faire face à une croissance soutenue du volume de son activité.

Plus de 25% de l'Aide Publique Luxembourgeoise, pour un montant de EUR 55,24 millions, a transité par Lux-Development pour la mise en œuvre de la coopération bilatérale.

c) Les projets bilatéraux

Le Luxembourg a poursuivi sa politique en matière de coopération bilatérale. Les relations avec les dix pays partenaires privilégiés ont ainsi été renforcées. L'élaboration de Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) de deuxième génération a considérablement progressée. Pour le Cap Vert, un PIC 2 (2006-2010) a été signé en octobre 2005. Ces programmes prévoient notamment des enveloppes financières pluriannuelles tout en précisant

les secteurs prioritaires de coopération. Ils tiennent en outre compte des résultats des revues à mi-parcours exécutées dans le courant des années 2004 et 2005.

Pour ce qui est des relations de coopération au développement avec d'autres pays, le Luxembourg a préparé la fin de son intervention dans des pays comme Maurice ou l'Afrique du Sud. Dans le courant de l'année, le Luxembourg a mis un terme à sa coopération au développement avec le Chili.

Les projets/programmes bilatéraux réalisés par Lux-Development l'ont été dans les secteurs prioritaires de la coopération au développement luxembourgeoise : la santé de base, l'éducation, l'eau et l'assainissement et le développement rural intégré. Il est à préciser qu'en matière d'éducation, le Luxembourg a acquis une certaine expérience dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle par ces interventions dans un certain nombre de pays cible comme au Cap Vert, au Sénégal, en Namibie ou au Nicaragua. Cette expérience devrait être élargie en y adjoignant l'insertion socioprofessionnelle. La microfinance est également un domaine dont il sera davantage tenu compte dans le cadre de l'élaboration des projets/programmes futurs.

3. La Coopération multilatérale

a) Union Européenne

L'un des 3 objectifs de la Présidence dans le domaine de la coopération au développement consistait à élaborer et adopter une contribution européenne substantielle au Sommet des Nations Unies de New York en septembre 2005 et en particulier à la revue de la mise en œuvre des Objectifs de développement du Millénaire (ODM). La Présidence avait comme ambition que le Conseil prenne une décision concrète sur l'accroissement de l'aide publique au développement d'ici 2015.

Les travaux préparatoires de l'élaboration de la position UE se sont déroulés dans l'enceinte compétente du Conseil et se sont basés sur des propositions de la Commission européenne. Ces travaux ont abouti à ce que les Ministres de la Coopération au développement, réunis le 24 mai 2005 au sein du CAGRE sous la présidence de Jean-Louis Schiltz, prennent un engagement ferme sur l'augmentation collective et individuelle du volume de l'aide publique au développement à l'horizon 2010, comme nouvelle étape pour atteindre collectivement 0.7% du revenu intérieur brut communautaire à l'horizon 2015.

L'accord conclu par les Ministres du développement entraînera un doublement des moyens budgétaires pour la coopération au développement de l'Union et pour l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire d'ici 2015.

Concrètement, les Ministres de la coopération ont décidé que l'Union européenne consacrera collectivement 0.56% de son revenu intérieur brut à l'aide publique au développement à l'horizon 2010. Cela équivaut à une augmentation de 20 milliards d'euros que l'UE mobilisera

chaque année à partir de 2010, pour soutenir les pays les plus démunis de la planète, soit une contribution supplémentaire de 44 euros par citoyen européen.

Au-delà, les Etats membres se sont engagées à atteindre 0,7% d'ici à 2015. Les États membres qui ont adhéré à l'UE après 2002 s'efforceront d'atteindre, d'ici à 2015, 0,33%. Il s'agit de la première fois qu'un calendrier clair est fixé pour atteindre le seuil collectif de 0.7%.

Le Conseil a également souligné l'importance des autres politiques pour soutenir les pays en développement à réaliser les Objectifs du Développement du Millénaire. Les Ministres des 25 Etats membres ont convenu que l'UE ferait un effort particulier afin de promouvoir et de renforcer la cohérence des politiques en faveur du développement dans le cadre du partenariat mondial pour le développement, au titre de l'ODM n°8. Cet accord a été entériné par le Conseil européen des 16 et 17 juin.

Les relations avec le Parlement européen ont été soutenues au cours de la Présidence luxembourgeoise. Le Ministre Jean-Louis Schiltz est intervenu pas moins de trois fois devant la Commission Développement. Le premier échange de vue a eu lieu le 7 janvier après le CAGRE spécial consacré à la réponse de l'UE aux tsunamis qui ont ravagés l'Asie du sud-est. A l'initiative de la Présidence, les parlementaires de la Commission Coopération au développement et de la Commission Affaires Etrangères ont été invités pour que le Ministre puisse les informer des décisions qui ont été prises par le CAGRE spécial et pour procéder à un échange de vue.

Jean-Louis Schiltz s'est également rendu au Parlement européen le 19 janvier pour présenter son programme aux membres de la Commission Coopération au développement. Tout au long de la Présidence, le Ministre a entretenu un contact régulier avec la Présidente de la Commission pour l'informer de l'évolution des travaux. Le 20 juin, le Ministre a comparu devant cette même Commission pour effectuer un bilan de la Présidence et répondre aux questions des parlementaires.

Les relations avec les Etats ACP ont été intenses tout au long des six premiers mois de 2005. En particulier, la Présidence luxembourgeoise, sous la direction du Ministre Jean-Louis Schiltz, a réussi à finaliser les négociations sur la révision de la Convention de Cotonou le 23 février dernier.

La signature de l'Accord de Cotonou révisé a eu lieu lors du Conseil Ministériel entre les Etats ACP et les pays membres de l'UE et de la Commission européenne, qui s'est tenu les 24 et les 25 juin à Luxembourg.

La lutte contre le VIH/SIDA a été au centre de plusieurs réunions pendant la Présidence. Il s'agissait surtout de mettre l'accent sur la nécessité d'une approche intégrée entre prévention, traitement, soins et recherche, et de mettre en avant l'importance des ressources humaines et du renforcement des capacités, notamment dans l'accès au traitement. Le Conseil des Affaires Générales de mai 2005 a adopté un programme d'action européen pour lutter contre le

VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose par des actions extérieures. A l'occasion du Conseil ACP-CE, en juin 2005, une Déclaration Commune sur le VIH/SIDA a été adoptée.

Pour ce qui est de la deuxième moitié de l'année 2005, les travaux du Conseil pour le domaine de la Coopération au développement et des relations avec les pays ACP peuvent se résumer à l'adoption de deux documents majeurs, l'un sectoriel, la Déclaration sur la politique de coopération de l'Union adopté au CAGRE de novembre, l'autre géographique, la stratégie UE-Afrique adoptée par le Conseil européen de décembre. Le Luxembourg a activement contribué à l'élaboration de ces deux documents.

La Déclaration sur la politique de coopération de l'Union, « le Consensus européen pour le développement» a été adoptée conjointement par le Conseil, la Commission et le Parlement européen. Il reflète la volonté de l'Union européenne de contribuer d'une manière décisive à l'éradication de la pauvreté dans le monde. Cette déclaration se divise en deux parties: la vision commune de l'UE pour le développement fait l'objet de la première partie, alors que la deuxième définit la politique régissant la mise en oeuvre de cette vision au niveau communautaire.

L'adoption par le Conseil européen de décembre d'une stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique a permis de poser les jalons d'un nouveau partenariat de continent à continent grâce à une utilisation plus cohérente des instruments existants. Cette Stratégie qui vise l'ensemble de l'Afrique, du Caire au Cap, se base sur les principes de partenariat, de responsabilité mutuelle et d'appropriation africaine rendue possible grâce à l'émergence de l'Union Africaine et d'organisations sous-régionales, telles que la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

Ce document, élaboré par les Etats membres et la Commission en consultation avec l'Union africaine, fixe les grandes orientations stratégiques de ce partenariat. Le défi pour l'année 2006 et les suivantes consistera à traduire cette stratégie dans les faits.

b) Nations Unies et agences multilatérales

Lors de la première moitié de l'année 2005, les principaux dossiers multilatéraux ont été les suivants :

Développement durable : la 14ème réunion de la Commission de l'ONU sur le Développement Durable (CDD), qui fait le suivi des programmes de Rio et de Johannesburg, notamment en matière de durabilité environnementale, était consacrée aux thèmes de l'eau, de l'assainissement et de l'habitat. Elle se tenait pour la première fois selon ce format thématique, et a pu aboutir à une série de recommandations pratiques et concrètes visant à une mise en œuvre accélérée et améliorée de politiques dans ces trois domaines, notamment en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Santé reproductive : la 38ème réunion de la Commission de l'ONU sur la Population et le Développement (CPD), qui assure le suivi du programme du Caire en matière de santé reproductive et de population, était consacrée au lien entre santé reproductive et lutte contre le VIH/SIDA. Une résolution a notamment pu être adoptée soulignant l'importance de ce lien pour l'éradication du VIH/SIDA, la réalisation des Objectifs du Millénaire, la réduction de la mortalité parmi les enfants, les femmes et les jeunes, et la condition des femmes.

VIH/SIDA : le Luxembourg a présidé une table ronde dans le cadre de la réunion de haut niveau de l'Assemblée Générale de l'ONU sur le VIH/SIDA, qui devait faire le point sur ce sujet en préparation du Sommet de suivi du Millénaire de septembre. Le Luxembourg a également participé au processus de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme à hauteur de EUR 2 millions.

Dans la deuxième moitié de l'année, l'événement majeur était le Sommet de suivi du Millénaire en septembre. Cinq ans après que les chefs d'Etat du monde entier ont approuvé la Déclaration du Millénaire sur la sécurité, le développement et les droits de l'homme, ainsi que les Objectifs du Millénaire visant à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, les mêmes se sont retrouvés à l'ONU afin de faire le point sur l'avancée des progrès et définir de nouvelles actions afin d'accélérer les efforts communs en vue d'un monde plus sûr et moins pauvre.

Outre ces événements, le Luxembourg a continué son soutien à plusieurs organisations internationales, et notamment l'UNICEF, le PNUD, l'OMS et l'UNFPA pour un montant total de plus de EUR 20 millions.

4. Action humanitaire

D'un point de vue humanitaire, l'année 2005 a été particulièrement marquée par deux évènements majeurs, le tsunami qui a frappé l'Asie du sud-est le 26 décembre 2004 et dont la quasi-totalité de la phase humanitaire, c'est-à-dire les six premiers mois qui ont suivi cette date, s'est déroulée durant la Présidence luxembourgeoise, et le tremblement de terre au Pakistan le 8 octobre 2005.

Dans le cadre de la Présidence, le Luxembourg a assuré, en collaboration avec les services du Coordinateur humanitaire des Nations Unies, Monsieur Jan Egeland, et la Commission de l'Union Européenne, la coordination de l'Action humanitaire en faveur des victimes du tsunami en Asie du sud-est et en Afrique de l'Est. Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé dès le 2 janvier 2005 de débloquer des moyens supplémentaires à hauteur de EUR 6 millions.

Au Pakistan, le Luxembourg a co-financé des programmes humanitaires d'urgence de plusieurs de ses partenaires, mais il a surtout joué un rôle clé dans le cadre des opérations humanitaires déclenchées dans la région sinistrée en mettant à disposition des acteurs présents sur le terrain, pendant près de trois mois, un hélicoptère opéré par Luxembourg Air Rescue.

Entre ces deux crises, le Ministère a concentré ses efforts sur le continent Africain, intervenant dans le contexte de la crise au Darfour et, en raison d'une crise alimentaire, dans plus d'une dizaine de pays, de la Corne d'Afrique à l'Afrique de l'Ouest.

Au total, le Ministère a déboursé quelque EUR 32 millions pour financer 87 programmes dans 40 pays différents, 6 programmes régionaux, 2 programmes thématiques et deux contributions générales aux budgets de deux de nos partenaires. Ceci correspond à près de 15% de l'Aide publique au développement luxembourgeoise.

Le Luxembourg a reconduit les trois mémorandums signés chaque année avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), il a renforcé ses liens avec les ONG humanitaires luxembourgeoise, notamment la Fondation Caritas Luxembourg, Médecins sans Frontières, Handicap International Luxembourg et la Croix-Rouge luxembourgeoise et il a également développé une collaboration constante avec le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (UNOCHA).

5. Coopération avec les ONG

L'importance attribuée à la coopération avec les ONG de développement agréées se traduit aussi par l'ampleur de la part budgétaire réservée au cofinancement des activités menées par les 82 ONG de développement agréées par le Ministère. Cette part budgétaire, qui a connu un nouvel accroissement en 2005, est passée à plus de 26 millions d'euros, ce qui représente quelques 12,5% de l'Aide publique au développement luxembourgeoise.

Concernant les outils de financement, cinq accords-cadres ont été renouvelés en 2005, maintenant ainsi le nombre d'accords-cadres à dix-sept. Les accords-cadres sont des programmes pluriannuels avec approche stratégique clairement définie. Les ONG de développement qui ne travaillent pas sous accord-cadre, peuvent soumettre des demandes de cofinancement aux services compétents du Ministère. Après analyse des dossiers, le Ministère peut accorder un cofinancement à hauteur de 75% pour des projets mis en œuvre dans un des dix pays cible, ou à hauteur de 66,67% pour des projets réalisés dans les autres pays en développement. Sans vouloir empiéter sur le libre arbitre des ONG quant à l'orientation géographique de leurs activités de coopération, le Ministère propose néanmoins, par le biais d'un taux de cofinancement plus important, d'inciter les ONG à intervenir prioritairement dans les pays cible de la Coopération luxembourgeoise. Cette incitation est motivée par la volonté d'aboutir à une concentration plus importante de la coopération au développement luxembourgeoise, se conformant ainsi aux recommandations internationales en la matière, émises notamment par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.

Le Ministère est également conscient de l'importance du travail de conception et de suivi des projets et programmes qui est réalisé par les ONG de développement luxembourgeoises. Ce travail est encouragé par la prise en charge des frais administratifs générés par les ONG au Luxembourg.

En outre, le Ministère a soutenu le travail des ONG en matière d'éducation au développement et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise aux enjeux et problèmes des pays du Sud pour un montant de 1,28 millions d'euros.

La coopération avec les ONG n'est pas uniquement financière mais se caractérise également par une circulation de l'information continue et des échanges réguliers. En 2005, les représentants des ONG et du Ministère se sont rencontrés à quatre reprises au sein du groupe de travail Ministère – ONG pour discuter des questions techniques et stratégiques d'intérêt commun.

Enfin, le Ministère a également contribué au fonctionnement du Cercle des ONG de développement et des différentes unités qui le composent, à savoir le Secrétariat du Cercle, le Service d'Education Nord-Sud (SENS) et le Bureau d'Assistance Technique (BAT) et cela à hauteur de 0,32 millions d'euros.

6. Assistance technique

L'assistance technique mise en œuvre dans le cadre de la politique de coopération au développement du Luxembourg regroupe le financement des ressources humaines qui sont mises au service de la coopération. Il s'agit des « Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations Unies, des Jeunes Experts dans les Délégations de la Commission Européenne, des Volontaires des Nations Unies, des coopérants, des stagiaires et des boursiers. Cette dernière catégorie est, à côté de quelques pays de l'Amérique latine, surtout active dans les pays de l'Afrique centrale et leur nombre se situe annuellement autour de 240 personnes (année 2005).

Hormis la continuation de ces activités existantes, la Coopération luxembourgeoise a conclu deux nouveaux accords pour le programme JPO avec le Haut Commissariat aux Réfugiés et l'Organisation Mondiale de la Santé, et a d'ailleurs recruté deux JPO luxembourgeois dans le cadre de ceux-ci.

Au total, 2005 a vu le recrutement de 8 JPO, 2 Jeunes Experts et 4 stagiaires Lux-Development.

4. L'IMMIGRATION

A. Cadre politique et légal

Depuis la formation du nouveau Gouvernement en date du 31 juillet 2004 et l'arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des Ministères, le Service des étrangers, y inclus le Bureau d'accueil pour demandeurs d'asile du Ministère de la Justice est devenu la **Direction de l'Immigration** du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration. En outre, la

Direction de l'Immigration s'est vue attribuer le Service des permis de travail du Ministère du Travail et de l'Emploi.

La Direction de l'Immigration est établie 12-16, avenue Monterey à Luxembourg.

B. Activités de la Direction

La Direction de l'Immigration, qui comporte 60 agents, s'occupe des demandes qui ont trait à l'entrée et au séjour des étrangers. A ce titre, elle délivre les cartes et les permis de séjour, les permis de travail et octroie le statut de réfugié. Sont en outre regroupés au 12-16, avenue Monterey tous les services impliqués dans la procédure d'asile en vue de la tenue d'un « guichet unique » (Service des Réfugiés, Service de Police Judiciaire, Commissariat du Gouvernement aux Etrangers du Ministère de la Famille et de l'Intégration). Enfin, la Direction de l'Immigration est en charge de la politique européenne en matière d'immigration et d'asile.

Au cours de l'année 2004, le Direction de l'Immigration a élaboré un avant-projet de loi en vue de la réformation de la législation en matière d'asile. Le projet de loi n°5437 relatif au doit d'asile et à des formes complémentaires de protection a été déposé en janvier 2005. Il a été approuvé en deuxième lecture par la Chambre des Députés le 5 avril 2006.

Au cours de l'exercice écoulé, la Direction de l'Immigration a entamé les travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'immigration, appelée à remplacer la loi du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers ; 2. le contrôle médical des étrangers ; 3. l'emploi de la main d'œuvre étrangère, telle que modifiée par la suite.

C. Statistiques

C.1. en matière d'immigration

- Nombre de cartes de séjour établies (premières cartes + renouvellements) : 17.749
    1. ressortissants communautaires salariés : 13.362
    2. ressortissants communautaires étudiants, indépendants ou pensionnés : 2.936
    3. membres de famille d'un ressortissant communautaire : 1.244
    4. ressortissants suisses ou d'un pays EEE : 154
    5. ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE soumis à l'obligation du permis de travail : 53

- Nombre de permis de séjour (ressortissants de pays tiers) établis (premiers permis + renouvellements) : 7.110
- Titres de légitimation (fonctionnaires des institutions européennes) visés : 2.885
- Nombre d'arrêtés de refus d'entrée et de séjour : 431

- Nombre d'arrêtés d'expulsion : 27
- Nombre de personnes mises à la disposition du Gouvernement : 490
- Nombre de personnes en séjour irrégulier (non demandeurs d'asile déboutés) rapatriées : 58

C.2. en matière de permis de travail

Décisions en matière de permis de travail

Région continentale Type du permis

	APPRENTIS	DISPENSES	ETUDIANTS	INSERTIONS	PERMIS A validité : max. 1 an	PERMIS B validité : 4 ans	PERMIS C validité : illimitée	REFUS	STAGIAIRES	DISPENSES REFUGIES	**Total**
UE (8EM)	2	23		3	182	29	28	89	132		**488**
EUROPE DE L'EST	115	109	3	24	1071	516	350	81	62	6	**2337**
AFRIQUE	35	104	1	18	328	145	92	70	11	2	**806**
ASIE OCCIDENTALE		7		2	47	17	8	15	6	3	**105**
ASIE MERIDIONNALE	2	5			39	16	15	7	3		**87**
ASIE ORIENTALE	4	20		1	183	96	68	16	14		**402**
AMERIQUE DU NORD		16	1		113	29	16	6	6		**187**
AMERIQUE LATINE	2	38		4	58	28	21	12	1	1	**165**
ANTILLES	1	7			23	2	2	1	1		**37**
OCEANIE		3			11	3	7	2			**26**
NATIONALITE INCONNUE	3	6		2	30	6	5	4		18	**74**
Total	**164**	**338**	**5**	**54**	**2085**	**887**	**612**	**303**	**236**	**30**	**4714**

Décisions en matière de permis de travail UE (8EM)

UE (8EM)	Type du permis								
	APPRENTIS	DISPENSES	INSERTIONS	PERMIS A validité : max. 1 an	PERMIS B validité : 4 ans	PERMIS C validité : illimitée	REFUS	STAGIAIRES	**Total**
POLOGNE	1	14	3	89	16	23	59	48	**253**
SLOVAQUIE		1		31	3	1	7	23	**66**
REPUBLIQUE TCHEQUE		5		19	4	2	8	20	**58**
HONGRIE	1	2		23	1	1	9	12	**49**
LITUANIE				8	1		2	10	**21**
SLOVENIE				5	4	1	1	5	**16**
ESTONIE				4			2	7	**13**
LETTONIE		1		3			1	7	**12**
Total	**2**	**23**	**3**	**182**	**29**	**28**	**89**	**132**	**488**

Remarques:

Il résulte des tableaux ci-dessus que durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2005, 4.714 décisions ont été prises en matière de permis de travail.

Parmi ces décisions, 488 concernent les ressortissants des huit nouveaux Etats membres de l'Europe centrale et orientale, étant entendu que les ressortissants de Malte et de Chypre ne font pas l'objet d'une restriction à la libre circulation des travailleurs.

Par ailleurs, l'analyse du cas de certains travailleurs titulaires de permis A, B et C a fait ressortir que d'aucuns bénéficient du libre accès au marché de l'emploi, alors qu'ils remplissent les conditions d'emploi régulier et continu telles que prévues par les annexes du Traité d'adhésion. Il est toutefois, à ce stade, difficile d'évaluer le nombre exact des cas en question et l'impact sur le marché de l'emploi, vu que leur conjoint bénéficie du même libre accès au marché de l'emploi.

Explications :	**Nombre de décisions prises** **Nombre de personnes concernées**	Durant la période d'observation, une même personne a pu avoir obtenu plusieurs autorisations/refus soit en raison de changements successifs d'employeur, soit en raison de l'existence de multiples relations de travail à temps partiel.
	Nationalité inconnue	Soit il s'agit de travailleurs sans nationalité, soit après la prise de décision, les informations sur la nationalité du travailleur ont été modifiées et la nationalité actuelle est inconnue.
	Dispenses	Après la prise de décision, le travailleur a obtenu la nationalité d'un des 18 Etats de l'Espace Economique Européen. Nota : les travailleurs originaires de huit nouveaux Etats membres et détenteurs d'un permis de travail B ou C sont de facto à considérer comme dispensés de l'obligation du permis de travail du moment qu'ils ont été occupés de manière légale, régulière et ininterrompue pendant au moins douze mois dès l'entrée en vigueur des dispositions transitoires et qu'ils n'ont pas quitté le marché de l'emploi luxembourgeois de manière volontaire depuis. Certains détenteurs de permis de travail de catégorie A peuvent également bénéficier du libre accès sous les mêmes conditions.

Classification des pays par grandes régions	**AFRIQUE**	AFRIQUE DU SUD, ALGERIE, ANGOLA, BENIN, BOTSWANA, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CAP VERT, COTE D'IVOIRE, CONGO (République du), CONGO (République démocratique du), EGYPTE, ETHIOPIE, GABON, GAMBIE, GHANA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, KENYA, LESOTHO, LIBERIA, LIBYE, MALI, MALIGASIE {MADAGASKAR}, MAROC, MAURICE (ILE), MAURITANIE, MOZAMBIQUE, NIGER, NIGERIA, OUGANDA, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RWANDA, SENEGAL, SEYCHELLES, SIERRA LEONE, SOMALIE, SUDAN, SWAZILAND, TANZANIE, TCHAD, TOGO, TUNESIE, ZAMBIE, ZIMBABWE
	AMERIQUE LATINE	ARGENTINE, BOLIVIE, BRESIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, EQUATEUR, GUATEMALA, GUYANE, HONDURAS, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, PARAGUAY, PEROU, EL SALVADOR, , SURINAM, URUGAY, VENEZUELA
	AMERIQUE DU NORD	CANADA, ETATS-UNIS
	ANTILLES	BAHAMAS, BARBADE, CUBA, DOMINICA, HAITI, JAMAIQUE, REPUBLIQUE DOMINICAINE, TRINITE TOBAGO,
	ASIE MERIDIONALE	BANGLADESH, INDE, NEPAL, PAKISTAN, SRI LANKA
	ASIE OCCIDENTALE	AFGHANISTAN, ARABIE SAOUDITE, AZERBAIDJAN, BAHREIN, IRAK, IRAN, ISRAEL, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KOWEIT, LIBAN, OMAN, OUZBEKISTAN, QATAR, SYRIE, YEMEN
	ASIE ORIENTALE	CAMBODGE, CHINE, COREE DU NORD, COREE DU SUD, HONG KONG, INDONESIE, JAPON, MALAISIE, PHILIPPINES, SINGAPUR, TAIWAN, THAILANDE, VIETNAM
	EUROPE DE L'EST	ALBANIE, ARMENIE, ARYM (MACEDOINE), BULGARIE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BELARUS, CROATIE, GEORGIE, MOLDAVA, ROUMANIE, RUSSIE, SERBIE ET MONTENEGRO, TURQUIE, UKRAINE
	EU (8EM)	ESTONIE, HONGRIE, LETTONIE, LITUANIE, POLOGNE, REPUBLIQUE TCHEQUE, SLOVAQUIE, SLOVENIE
	OCEANIE	AUSTRALIE, ILES FIJI, NOUVELLE ZELANDE, TONGA

C.3. en matière d'asile

Nouvelles demandes : 670, représentant 807 personnes.

Répartition par continent

EUROPE

rang	pays d'origine	dossiers	personnes
1.	Serbie-Monténégro	164	219
	Kosovo	107	149
	Montenegro	42	55
	Serbie	15	15
2.	Russie	35	54
3.	Bosnie-Herzegovine	27	36
4.	Albanie	23	33
5.	Belarus	15	16
6.	Ukraine	9	16
7.	ARYM (Macédoine)	8	10
8.	Arménie	6	7
9.	Géorgie	6	6
10.	Moldavie	4	5
11.	Turquie	2	2
	Croatie	1	2
Total Europe		300	406
%		44,78	50,31

AMERIQUES

rang	pays d'origine	dossiers	personnes
1.	Haiti	2	2
2.	Argentine	1	1
	Canada	1	1
	Venezuela	1	1
Total Amériques		5	5
%		0,74	0,62

AFRIQUE

rang	pays d'origine	dossiers	personnes
1.	Algérie	37	39
2.	Nigéria	35	45
3.	Guinée/Conakry	28	28
4.	Somalie	27	27
5.	Cameroun	20	20
6.	Congo (RDC)	16	19
7.	Togo	15	15
8.	Angola	13	21
9.	Gambie	13	13
10.	Soudan	12	12
11.	Liberia	11	11
12.	Ethiopie	10	10
	Sierra Leone	10	10
14.	Bénin	7	7
	Côte d'Ivoire	7	7
16.	Burundi	5	5
17.	Tanzanie	3	3
	Zimbabwe	3	3
19.	Afrique du Sud	2	2
	Erythrée	2	2
	Ghana	2	2
	Mauritanie	2	2
	Niger	2	2
	Tunisie	2	2
25.	Guinée-Bissau	1	1
	Mali	1	1
	Ouganda	1	1
	Rwanda	1	1
	Sénégal	1	1
Total Afrique		289	312
%		43,14	38,66

ASIE

rang	pays d'origine	dossiers	personnes
1.	Iran	36	41
2.	Israel/Palestine	10	10
3.	Irak	8	8
4.	Kazakhstan	4	7
5.	Chine	4	4
	Nepal	4	4
7.	Afghanistan	3	3
8.	Pakistan	2	2
9.	Azerbaidjan	1	1
	Inde	1	1
	Liban	1	1
	Ouzbékistan	1	1
	Tadjikistan	1	1
Total Asie		76	84
%		11,34	10,41

2. décisions

a) en matière de réfugié

	dossiers	personnes
Accords	40	97
Refus (non fondé)	372	423
Refus (manifestement infondé)	78	88
Irrecevabilité (2^{e} demande)	21	37
Incompétences Dublin	233	257
Exclusion article 1D	3	3
Exclusion article 1F	3	3
Total*	750	908

b) autres

	dossiers	personnes
Tolérances	146	368
ASP humanitaires	66	206

3. retours de demandeurs d'asile déboutés

pays	retour forcé	retour volontaire	total
SERBIE-MONTENEGRO	106	117	223
KOSOVO	59	69	128
MONTENEGRO	40	41	81
SERBIE	7	7	14
ALBANIE	6	12	18
ARYM (MACEDOINE)	7	6	13
BOSNIE-HERZEGOVINE	4	5	9
BELARUS	4	3	7
RUSSIE	1	6	7
NIGERIA	1	5	6
GUINEE	5		5
ALGERIE	1	2	3
TURQUIE	2		2
CONGO (RDC)	2		2
UKRAINE		2	2
ARMENIE	1	1	2
ANGOLA		2	2
LETTONIE	1		1
LITUANIE	1		1
MAROC	1		1
CAMEROUN	1		1
MOLDAVIE		1	1
IRAN		1	1
TANZANIE		1	1
BENIN		1	1
MAURITANIE		1	1
TOTAL	144	166	310
Membres de famille	61	78	139
Célibataires	83	88	171

Evolution de demandes d'asile de 1996-2005

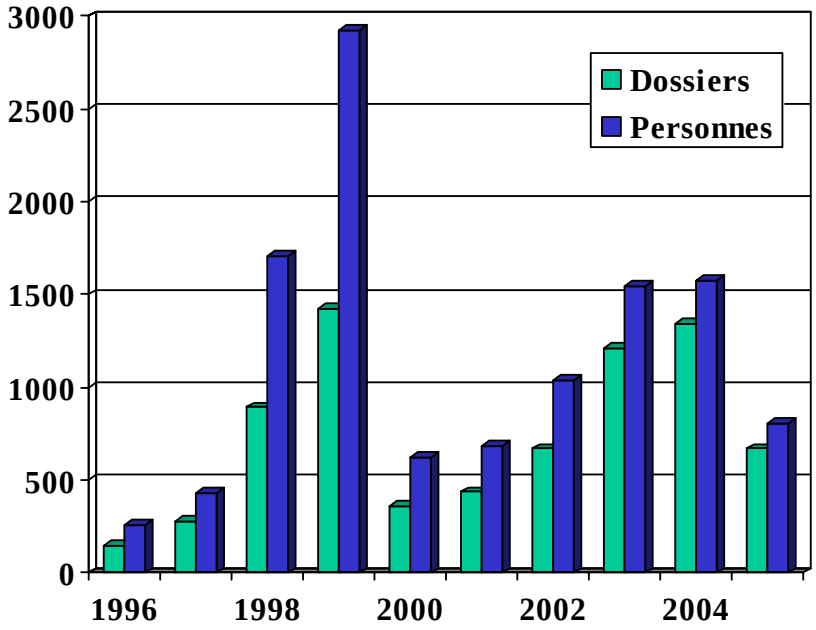

Evolution de demandes d'asile par continent de 1996-2005

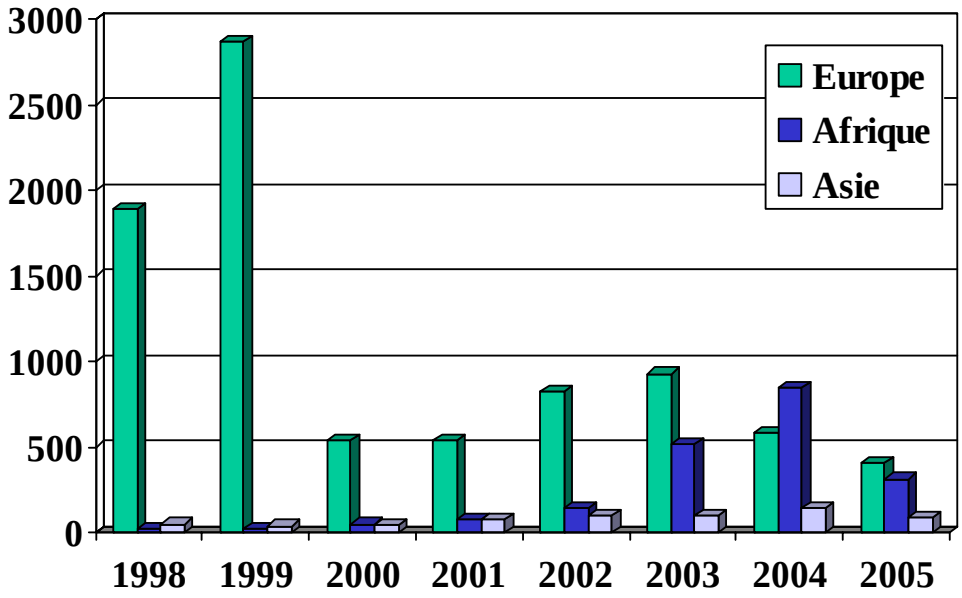

Rapatriements de 2001 – 2005

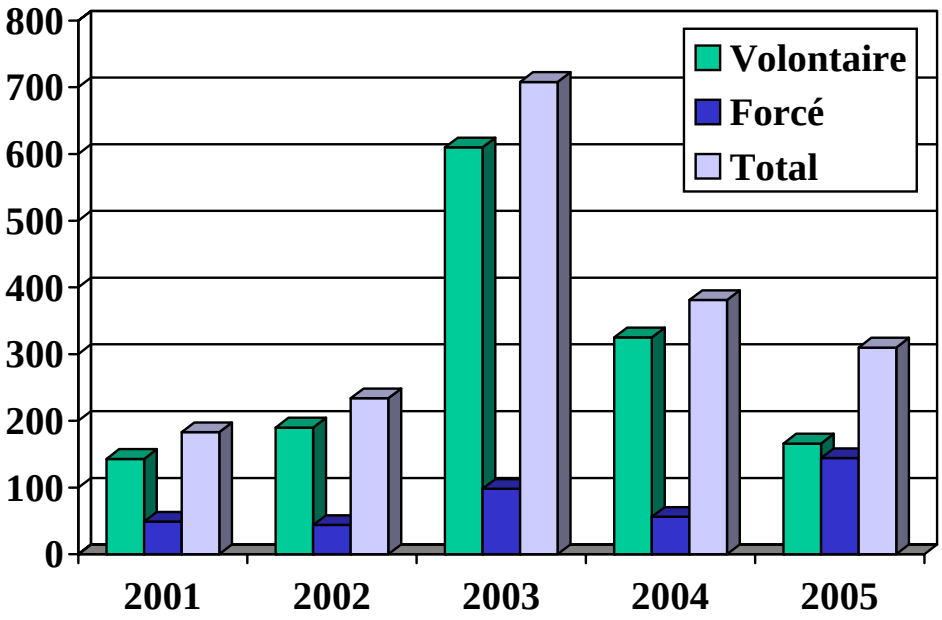

5. LA DEFENSE

Introduction

Le programme du gouvernement place la politique de défense dans le contexte des engagements luxembourgeois en tant qu'allié à l'OTAN et dans le cadre du développement de la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne.

Depuis le sommet de l'OTAN à Prague en 2002, l'Alliance s'est transformée pour agir en réponse aux nouvelles menaces et ce aussi en dehors de la zone euro-atlantique. Cette direction a été confirmée par le sommet d'Istanbul de juin 2004. L'Union européenne a défini des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour agir dans des missions militaires soit avec les moyens de l'OTAN, comme c'est le cas en Bosnie-Herzégovine, soit de façon autonome comme ce fut le cas en Ituri en République Démocratique du Congo.

Face à ces nouvelles responsabilités de l'OTAN et de l'Union européenne, le Luxembourg doit apporter une réponse à sa mesure en prenant les responsabilités qui lui incombent en tant qu'allié et membre de l'UE. Suivant le programme gouvernemental, le Luxembourg développera des capacités nationales proportionnées et crédibles dans le domaine de la

gestion de crise et de maintien de la paix, afin de contribuer à la sécurité territoriale et de réaliser les engagements pris au sein de l'OTAN et de l'Union européenne.

Par ailleurs, le Luxembourg renforcera les efforts de formation de son armée et augmentera les crédits budgétaires de manière à se doter ainsi des moyens de son action. A noter que le gouvernement a comme objectif d'augmenter progressivement les moyens budgétaires en matière de défense pour arriver à terme à 1,2% du PIB. Cet effort portera aussi sur l'amélioration urgente des infrastructures militaires.

A. Le volet international

La politique de défense, tout comme par le passé, reste ancrée dans le cadre de l'Alliance atlantique. Le Luxembourg est prêt à assumer le rôle qui lui revient au sein de cette Alliance. L'interdépendance politique et économique de l'Europe avec l'Amérique du Nord est une donnée stratégique et une réalité incontournable. Depuis toujours les relations transatlantiques ont été plus qu'une simple alliance d'intérêts. Elles relient une communauté d'États qui souscrivent à des valeurs, des idéaux et des intérêts communs.

Le Luxembourg appuie la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) de l'Union européenne. L'Union a pris la décision de combiner les approches quantitative et qualitative et adaptera, à l'horizon 2010, le processus de Helsinki aux objectifs définis par la stratégie de sécurité européenne et à la dimension plus vaste de la défense européenne. La mise en œuvre du concept des groupements tactiques est important capitale pour permettre à l'Union de réagir rapidement en cas de besoin.

En conséquence, il a été décidé d'améliorer l'effort de défense luxembourgeois afin de mieux pouvoir participer aux missions de gestion de crise de l'OTAN et de l'UE, y compris les opérations de réaction rapide dans le cadre de la NRF (NATO Response Force) et des groupements tactiques de l'Union européenne. Le Luxembourg veille à orienter ses capacités militaires de manière à tenir compte d'un certain nombre de critères précis et mesurables comme la mobilité stratégique, la déployabilité, l'interopérabilité avec les partenaires et la capacité de durer.

Comme par le passé, le Luxembourg a participé activement en 2005 à des missions de maintien de la paix et de gestion de crise menées par l'OTAN et l'Union européenne.

Dans le cadre de l'OTAN, l'armée luxembourgeoise est présente au KOSOVO avec un détachement militaire et ce depuis avril 2000. Dans le cadre de l'Union européenne, le Luxembourg participe depuis le 5 octobre 2004 à la mission ALTHEA en Bosnie-Herzégovine.

Par ailleurs, le Luxembourg participe depuis mai 2003 à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité (ISAF) en Afghanistan sous l'égide des Nations Unies. Les militaires luxembourgeois contribuent notamment à la sécurisation de l'aéroport international de Kaboul et celle des vols effectués par l'Armée belge à destination d'aéroports situés en province dont

les pistes ne sont pas sécurisées en permanence. A relever également que dans le cadre du Corps européen, le Luxembourg a participé à la mission ISAF pendant la période du 15 juillet 2004 au 28 février 2005.

B. Le volet national

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental, les premières mesures ont été prises :

- une nouvelle approche budgétaire a été mise en place : en 2005, le fonds d'équipement militaire a été doté d'un montant de 22 M€. Les travaux pour définir un programme d'investissement pluriannuel ont commencé ;
- l'Etat-major de l'Armée a été invité à présenter ses vues sur le développement futur de l'armée. Il a été mandaté d'examiner plus en avant les options pour la réorganisation de l'Armée, y compris le développement de niches capacitaires ;
- les réflexions concernant l'adaptation de l'organisation militaire ont été entamées, y compris la mise à jour de la législation et l'introduction de nouvelles formules permettant de garantir la participation du Grand-Duché aux missions de gestion de crise et de maintien de la paix.

a) Sur le plan législatif, le projet de loi modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la Paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales a été déposé à la Chambre des Députés fin novembre 2004. Le Conseil d'Etat a avisé favorablement le projet de loi en date du 22 mars 2005, mais la Chambre des Députés n'a pas encore procédé au vote sur le projet en question.

Un deuxième projet de loi portant approbation du Traité entre le Royaume de Belgique, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume d'Espagne, la République française et le Grand-Duché de Luxembourg relatif au Corps européen et au statut de son Quartier Général, ainsi que de l'Acte final de signature, faits à Bruxelles, le 22 novembre 2004 a été déposé à la Chambre des Députés en avril 2005. Ce projet de loi s'inscrit dans l'esprit du programme gouvernemental et a notamment pour visée de simplifier les procédures et les délais pour des missions de gestion de crise. Le projet de loi en question vise à transposer en droit national le traité négocié durant la présidence luxembourgeoise du Corps européen.

Finalement, le projet de loi autorisant l'acquisition d'un avion de transport militaire A400M a été voté par la Chambre des Députés en mars 2005.

b) Sur le plan réglementaire, le département de la défense, en collaboration avec l'Etat-major de l'armée et les diverses associations du personnel, a entamé les travaux visant à harmoniser les différents statuts du personnel militaire de carrière.

c) Recrutement et formation des volontaires

La Direction de la Défense est chargée du recrutement des jeunes qui désirent s'engager comme soldats volontaires à l'armée luxembourgeoise.

En 2005 les candidats volontaires ont été convoqués au Centre militaire pour y passer une épreuve de sélection de 2 jours. La sélection avait pour but d'évaluer le niveau de connaissances générales et d'aptitude physique des candidats et était complétée par divers examens médicaux et des tests psychotechniques.

Grâce à l'ouverture du volontariat aux citoyens européens (loi du 20 décembre 2002 modifiant la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire) et aux campagnes publicitaires des dernières années, le nombre de jeunes ayant introduit une demande auprès du service de recrutement des volontaires de la Direction de la Défense a augmenté par rapport à l'année précédente.
En 2005, 681 candidats volontaires ont été convoqués aux épreuves de sélection, soit 54 candidats en plus par rapport à 2004.

562 candidats (508 en 2004) ont effectivement participé aux épreuves précitées. En tout 154 candidats ont été admis, soit 89 admissions en moins par rapport à l'année 2004.

Les causes principales des échecs ont été des insuffisances en connaissances générales et souvent une mauvaise condition physique. Aussi, est-il à relever que le nombre des candidats volontaires déclarés inapte au service militaire par le service médical de l'armée suite aux examens médicaux et aux tests psychotechniques se situe à un niveau élevé.

A partir des opérations de sélection comptant pour l'incorporation du mois de janvier 2006, la sélection de candidats volontaires sera effectuée par voie d'examen-concours. Cet examen comporte une partie « connaissances générales », qui est éliminatoire, ainsi qu'une deuxième partie comprenant des examens médicaux, des tests psychotechniques et un « test militaire d'aptitude physique » A la fin des opérations de sélection un classement général est établi, et les candidats sont incorporés dans la limite des postes vacants dans le contingent des volontaires.

La décision de recourir au mode de recrutement par examen-concours a été motivée par le fait que, d'une part le nombre de candidats volontaires est en constante augmentation, et que d'autre part le nombre des vacances de poste dans le contingent des volontaires, tel que fixé par règlement grand-ducal du 24 mai 1998 portant fixation du contingent des volontaires est en diminution, les volontaires ayant tendance à prolonger leur engagement au sein de l'armée.

Du 12 au 14 juillet 2005 a eu lieu un examen-concours pour candidats officiers de carrière. 14 candidats étaient présents lors de l'examen, 9 candidats ont été éliminés au vu de leurs performances et 5 candidats ont été admis à la formation d'officier de l'armée luxembourgeoise.

d) Dépôts militaires américains implantés au Grand-Duché

Comme par le passé, une attention soutenue a été accordée au dossier des dépôts militaires américains établis à Bettembourg-Dudelange et Sanem.

Après avoir œuvré des années durant exclusivement pour l'armée américaine, la WSA a élargi en 1995 son champ d'activités vers l'armée luxembourgeoise et les autorités judiciaires nationales (fourrière judiciaire). Ce changement de cap, qui avait requis l'accord préalable de l'OTAN, avait pour but d'être en mesure de maintenir une partie du personnel menacé de licenciement à la suite de la décision des autorités américaines de comprimer fortement la main-d'œuvre comme conséquence de leur nouvelle politique visant à réduire massivement leur présence en Europe au profit d'autres positions stratégiques de par le monde.

Dans ce contexte il est rappelé que, sous la coordination de l'ancien département de la Force publique, le personnel devenu excédentaire en 1994 à la WSA a été chargé de travaux extraordinaires.

Des 243 personnes concernées à l'époque par la réduction des effectifs de la WSA, 40 sont encore affectées à de telles prestations de service comme le montre le tableau ci-après ; les autres ayant pris la retraite ou changé d'emploi.

REPARTITION DU PERSONNEL EXCEDENTAIRE DE LA WSA

	DETACHE AU 31.12.2005
Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration (Armée) (WSA)	5 (2) (1)
Ministère de la Famille et de l'Intégration	4
Ministère des Travaux Publics	6
Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	4
Ministère de la Justice (Police Grand-Ducale) (Palais de Justice) (Centre Pénitencier)	19 (17) (1) (1)
	38

N.B. 1) 36 personnes travaillant à plein temps – 2 personnes travaillant à mi-temps Travaux extraordinaires et mi-temps WSA.

2) Depuis le 1er mai 1996 le budget de l'Etat assume directement le financement du programme de maintenance du charroi de l'armée luxembourgeoise et du stockage de la fourrière judiciaire.

La WSA gère actuellement deux dépôts militaires. Le premier, et le plus grand de ces dépôts, se trouve à Bettembourg/Dudelange et le second à Sanem. En 2005, la WSA avait un effectif de quelque 445 unités dont 80 pour cent sont de nationalité luxembourgeoise.

En plus du personnel régulièrement occupé dans les deux entrepôts, l'armée américaine y entretient un détachement chargé de superviser l'exécution des travaux. Aujourd'hui ces employés sont au nombre de onze. Ces personnes ont été embauchées par la Direction de la Défense pour compte de l'armée américaine, qui assure également leur rémunération.

e) Questions parlementaires

Au cours de l'année 2005, le Ministre de la Défense a répondu à la question parlementaire suivante :

1. Question parlementaire de Monsieur le député Jean-Pierre Koepp concernant la résolution 337 du Parlement de l'OTAN sur une amélioration du financement commun des opérations de l'OTAN.

6. LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

A. Relations culturelles bilatérales

En exécution d'*Accords-cadre culturels* en vigueur, des Commissions mixtes d'experts se sont réunies en 2005 pour définir les contenus et s'accorder sur les programmes pluriannuels suivants :

- Roumanie : 2004-2006 (Bucarest, le 18 février 2005) ;
- Île Maurice : 2005-2007 (Luxembourg, le 10 octobre 2005) ;
- Chine : 2006-2010 (Beijing, le 29 novembre 2005) ;
- Vietnam : 2006-2010 (Hanoi, le 1er décembre 2005).

Des projets de programmes pluriannuels en procédure d'échange avec l'Inde et le Portugal n'ont à ce jour pas encore abouti à une signature définitive.

Les *Accords-cadre* de coopération culturelle conclus avec :

- le Vietnam (Luxembourg, le 21 mai 2003) et
- la Turquie (Ankara, le 9 juin 2003)

ont été ratifiés par lois d'approbation du 14 avril et sont entrés en vigueur en 2005 (le 12 mai, pour la Turquie, et le 6 juin, pour le Vietnam). Quant au projet de loi portant approbation de l'Accord culturel avec le Cap-Vert (signé à Praïa, le 20 novembre 1998), il a été déposé à la Chambre des Députés en 2005.

Toujours en 2005 fut finalisé le texte d'un Accord culturel avec le Mexique pour être signé en bonne et due forme à Mexico City, le 16 février 2006, à l'occasion d'une mission économique luxembourgeoise en Amérique latine. Le texte d'un Accord similaire avec le Pérou est encore en procédure d'échange. En revanche, l'évolution politique actuelle en Azerbaïdjan a été jugée peu propice à une réponse favorable au souhait exprimé en 2005 par cet Etat de négocier un Accord de coopération culturelle bilatéral avec le Grand-Duché.

Enfin, le MAE a assuré une participation financière de l'ordre de 37.500 € au profit de ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale, dans le cadre du programme d'*accueil d'étudiants-boursiers* de longue durée géré par le Ministère de la Culture en exécution d'Accords culturels en vigueur.

* * * * *

En matière de *promotion culturelle à l'étranger*, le MAE a géré en 2005, à l'instar des années précédentes, un budget doté de 50.000 € destiné à des activités culturelles co-organisées respectivement co-financées par les postes diplomatiques à l'étranger, imputables à l'article budgétaire 01.1.12.301. Au.-delà des ressources budgétaires modestes dont dispose le Département, les activités ainsi réalisées par nos missions diplomatiques ont été en premier lieu appuyées par le Ministère de la Culture, recourant à ses propres budgets, et accessoirement par le Ministère du Tourisme.

Dans un autre ordre de grandeur et sur la base d'une démarche plus coordonnée, le réseau des *Maisons du Grand-Duché de Luxembourg* (Bruxelles, Berlin, Tokyo et New York) met en vitrine la dimension culturelle du pays « in loco ». Les MGDL sont gérées sur place par les missions diplomatiques respectives ; en 2005 elles se répartissaient entre elles un budget annuel commun de 150.000 € distinct de l'article budgétaire pour la promotion culturelle par les missions diplomatiques à l'étranger susmentionné, réservé en principe aux autres missions, non intégrées dans le réseau MGDL.

Dans le contexte MGDL, un comité de pilotage interministériel, présidé par un agent du MAE, fait le point, deux à trois fois l'an, des activités écoulées et examine les programmes d'activité et de gestion financière respectifs proposés par les chefs de mission concernés. Dans tous les cas il importe de souligner que dans une très large mesure le succès de ces manifestations repose sur l'excellente collaboration entre les Ministères concernés, d'une part, et avec les acteurs culturels privés, de l'autre. La concertation entre membres du Comité de pilotage MGDL (MAE, Ministère de la Culture, Ministère du Tourisme, Ville de Luxembourg, Agence luxembourgeoise d'Action culturelle, CCRNeumünster) s'est avérée de bonne qualité et menant à des propositions intéressantes ou des approches novatrices. Les Ambassadeurs ou leurs collaborateurs en charge participent à ces réunions dans la mesure du possible.

Il convient dans ce contexte également de noter la décision prise en 2005 par le Comité de pilotage et approuvé par la Direction du Budget et des Finances et par l'Inspection Générale

des Finances d'élargir le cercle des MGDL de 4 à 5 unités. C'est ainsi qu'à partir de 2006, la mission diplomatique à Madrid participera au réseau et entamera de premières actions culturelles et promotionnelles sous ce label, sur la base de fonds modestes. Une future inclusion de l'Ambassade à Paris dans le concept général est également à l'examen. Il est songé à cet égard à une co-gestion des intérêts du MAE, du Ministère de la Culture et du Ministère du Tourisme au bureau que détient le Ministère du Tourisme au Boulevard des Capucines.

Relevons aussi que dans un souci de centraliser les données et les activités, la présence culturelle luxembourgeoise à l'étranger en collaboration avec nos postes diplomatiques, et en premier lieu avec les MGDL, fait l'objet d'une rubrique à part dans le rapport annuel du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

* * * * *

Une initiative originale, en voie d'élaboration depuis plusieurs années, illustrant entre autres l'esprit de coopération entre Départements ministériels et avec le secteur privé, a pris son essor en 2005, à travers le « Prix Edward Steichen », décerné pour la première fois en décembre dernier. Ce prix a comme vocation la promotion de jeunes artistes du Grand-Duché, voire de la Grande Région, à Luxembourg et à New York. Le prix, doté de 50.000 € sera dorénavant alloué tous les deux ans et consiste en une résidence d'artistes de six mois à New York et une présentation d'œuvres au public par la suite. Le budget géré par l'asbl « Edward Steichen Award » provient du MCESR, du MAE et de sponsors du secteur privé. La première lauréate est Mlle Su Mei-Tse.

On admettra volontiers que l'exercice 2005 a été exceptionnel sur le plan culturel et de la promotion d'artistes luxembourgeois à l'étranger dans la mesure où il a permis de s'appuyer sur un amalgame budgétaire avantageux et complémentaire entre les fonds MGDL, l'article de promotion culturelle 01.1.12.301 et l'article 01.9.12.300 doté de 3 millions € pour assurer le volet d'encadrement culturel de la Présidence UE ; cela revient à dire clairement que certaines manifestations culturelles n'auraient pas pu se faire respectivement prendre la même envergure sans ces moyens financiers supplémentaires. Notons que le rapport d'activités du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche contient un volet consacré plus particulièrement à la soixantaine de projets culturels réalisés dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE.

B. <u>Relations culturelles multilatérales</u>

Comme chaque année, au niveau de l'UE, deux *réunions informelles des Directeurs Généraux des relations culturelles internationales* des Etats membres se sont tenues en 2005. La première a eu lieu sous Présidence luxembourgeoise, à Echternach, du 16 au 19 mars et la seconde, sous Présidence britannique, à Manchester, du 2 au 5 novembre. Le Luxembourg y est traditionnellement représenté conjointement par le Ministère de la Culture et le MAE. L'année dernière, la Présidence luxembourgeoise a entre autres abordé les thèmes suivants :

aspects culturels des politiques étrangères, projet de Convention Unesco pour la protection des contenus culturels et des expressions artistiques (par ailleurs adoptée le 20 octobre 2005 par la 33ème CG de l'Unesco). Elle a saisi également l'occasion pour présenter le projet de coopération culturelle transfrontalière « Luxembourg et Grande Région » et son lien vers la ville de Sibiu (Roumanie), promues toutes deux Capitales européennes de la Culture en 2007.

Le projet de création d'un *« itinéraire culturel sur les pères de l'Europe »,* d'abord parti d'une initiative commune franco-luxembourgeoise dès 2004, puis soumis pour avis par les deux Ministres des affaires étrangères à leurs homologues des quatre autres Etats fondateurs des Communautés européennes, a reçu an accueil favorable en 2005, de sorte qu'il pourra entrer dans un stade plus concret à travers la mise en place d'un comité scientifique intergouvernemental. Qui plus est, ce projet qui comprendra aussi bien des bases documentaires que des lieux de mémoire ou de visite (ex. maison natale de R. Schuman à Luxembourg), bénéficiera de l'assistance indispensable - sur les plans technique, méthodologique et gestionnaire - de l'Institut européen des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (IEIC) implanté depuis 1997 à Luxembourg. L'itinéraire en question, de portée véritablement européenne, correspond sans aucun doute aux définitions arrêtées par le Conseil de l'Europe et rien ne devrait s'opposer à son adoption ultérieure.

Bien plus modeste encore à ce stade s'annonce un autre projet d'itinéraire culturel et touristique appelé à mettre en réseau des lieux de mémoire liés à *Jean l'Aveugle* (Crécy, Reims, Soissons, Prague, Luxembourg, extension possible du côté britannique et allemand). C'est ainsi qu'en 2005, les Départements de la Culture, des Affaires étrangères et du Tourisme ont joint leurs efforts, - en termes budgétaires notamment - pour réaliser une manifestation de lancement du projet par une exposition itinérante sur Jean l'Aveugle et un concert – aussi bien à Paris (au Sénat / Palais de Luxembourg, le 26 octobre) qu'au Touquet (situé à proximité de Crécy, les 9/10 décembre).

7. PROTOCOLE ET CHANCELLERIE

A. Au service des Luxembourgeois à l'étranger

L'article 20 du Traité d'Amsterdam modifiant le Traité sur l'Union Européenne, les Traités instituant les Communautés Européennes et certains actes connexes, dispose que :
« Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat.»
Les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne ont arrêté des mesures, le 19 décembre 1995, afin d'assurer l'exercice de ce droit à la protection consulaire qui comprend :
(a) l'assistance en cas de décès ;
(b) l'assistance en cas d'accident ;

(c) l'assistance en cas d'arrestation ou de détention ;
(d) l'assistance aux victimes de violences ;
(e) l'aide et le rapatriement des citoyens de l'Union européenne en difficulté.
Les représentations diplomatiques et consulaires donnent suite à la demande de protection de l'intéressé pour autant qu'il soit établi que celui-ci possède la nationalité d'un Etat membre de l'Union par la production d'un passeport ou d'un titre d'identité.

Les représentations diplomatiques et consulaires qui exercent cette protection traitent le demandeur comme un ressortissant de l'Etat membre qu'elles représentent.
Par règlement grand-ducal du 27 mai 1997, publié au Mémorial A no 49 du 10 juillet 1997, cette décision communautaire a été transposée dans le droit national luxembourgeois.

Il convient cependant de noter que les dispositions de la Convention bilatérale entre le Luxembourg et la Belgique en matière consulaire signée à Bruxelles le 30 septembre 1965 sont maintenues.

Sous Présidence luxembourgeoise, une brochure sur la protection consulaire européenne intitulée « Le saviez-vous ? » a été créée et sera présentée au grand public dans le courant du deuxième trimestre 2006.

Le Ministère à travers la Direction du Protocole et de la Chancellerie a veillé sur la sécurité des ressortissants luxembourgeois résidents ou de passage à l'étranger. Il a entretenu des relations suivies avec des entreprises, des ONG, des ressortissants luxembourgeois à l'étranger qui demandent conseil et assistance. Il a prêté assistance aux familles de trois ressortissants luxembourgeois décédés à l'étranger pour assurer le rapatriement à Luxembourg des dépouilles mortelles.

La Direction, en liaison étroite avec leurs proches, est intervenue pour assister des ressortissants luxembourgeois qui se sont retrouvés à l'étranger sans argent par suite de perte ou de vol ou pour assurer leur rapatriement.

Suite aux attentats terroristes de Charm el-Cheikh et de Londres (en juillet 2005), la Direction de la Chancellerie a du faire face à des appels téléphoniques de plus en plus fréquents pour prêter conseil aux voyageurs.

En matière de chancellerie, la Direction a répondu à quelques centaines de demandes de renseignements au sujet de la nationalité luxembourgeoise, d'état civil, de succession, d'affaires judiciaires et autres et a joué l'intermédiaire pour la transmission de 160 actes judiciaires dont 138 commissions rogatoires, 18 demandes d'extradition et 4 entraides judiciaires, 233 objets trouvés, 175 actes d'état civil et 88 restitutions de cartes d'immatriculation.

B. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger

1) Le réseau consulaire luxembourgeois comprend en 2005 :

- 5 Consulats de carrière
- 18 sections consulaires
- 14 Consulats Généraux honoraires
- 101 Consulats honoraires

2) Consuls de carrière nommés en 2005

- Monsieur Jean Feyder, Consul Général du Grand-Duché de Luxembourg à Genève (12.11.2005)

3) Corps consulaire honoraire

a) en vertu du principe selon lequel les Consuls généraux honoraires et les consuls honoraires sont nommés pour une période renouvelable de cinq ans, les mandats suivants ont été prorogés en 2005 :

- Monsieur Horst Langes, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Trèves (28 février 2005)
- Monsieur Alex Voon Chong Fon Sing, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à l'Ile Marice (18 avril.2005)
- Monsieur Michael Wong Pakshong, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Singapour (18 avril 2005)
- Monsieur le Professeur Josef Patsch, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Innsbruck (18 avril 2005)
- Madame Jacqueline Brasseur, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Séville (18 avril 2005)
- Monsieur Erwin Möller, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Hanovre (18 avril 2005)
-Monsieur Carlos Enrique Araujo, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à San Salvador (18 avril 2005)
- Monsieur Emile Bian, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Porto Alegre (09 mai 2005)
- Monsieur Frank Deceuninck, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Ostende (10 juin 2005)
- Madame Susan C. Livingston, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Boston (10 juin 2005)
- Madame Claudine Lefort, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Montréal (26 juin 2005)
- Monsieur Jhangoo Daruwalla, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Chennai (01 juillet 2005)

- Monsieur Jorge Salas Sanhueza, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Santiago de Chile (01 juillet 2005)
- Monsieur Hubert-Michel Bouette, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar (6 septembre 2005)

Par dérogation au principe énoncé ci avant, les mandats des consuls honoraires suivants ont été prorogés pour une période inférieure à cinq ans, à savoir :
- Monsieur William D. Warren, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg dans la Principauté de Liechtenstein (28 février 2005) - 2 ans
- Monsieur Jean-Claude Wenger, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Zurich (18 avril 2005) - 2 ans
- Monsieur Hanns Maier, Consul Général du Grand-Duché de Luxembourg à Munich (26 juin 2006) – 2 ans
- Monsieur James Kung, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Hong Kong (14 décembre 2005) - 1 an

b) les nominations suivantes de nouveaux consuls honoraires sont intervenues en 2005 :

- Madame Suzan Sabanci Dinçer, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Itsanbul (25 avril 2005)
- Madame Sasha Bezuhanova, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Sofia (06 septembre 2005)

c) Démission honorable de leurs fonctions a été accordée à :

- Monsieur Alphonse Schoder, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Brême (6 septembre 2005)
- Monsieur Edmond Lecourt, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Monaco (6 septembre 2005)

d) Conseillers de commerce extérieur

Ont été nommés par arrêtés ministériels pour une période renouvelable de cinq ans :
- Monsieur Marko Parik, Conseiller du Commerce extérieur à Brno (25 janvier 2005)
- Madame Jitka Pantuckova, Conseiller du Commerce extérieur à Prague (25 janvier 2005)
- Monsieur Albert Pansin, Conseiller de Commerce extérieur à Dubaï (03 août 2005)

Ont été prorogés par arrêtés ministériels pour une période renouvelable de cinq ans :
- Monsieur Pier Andrea Amedeo, Conseiller du Commerce extérieur à Cuneo (20 décembre 2005)
- Monsieur Pierre Metz, Conseiller du Commerce extérieur en Thaïlande (20 décembre 2005)

IV. ANNEXES

1. Visites et manifestations à Luxembourg en 2005

Janvier

6-7 janvier	Visite de travail de Monsieur François LOOS, Ministre délégué au Commerce extérieur de la République française
10 janvier	Réunion Ambassadeurs ASEAN
15 janvier	Funérailles de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte
16 janvier	Dîner de travail de Monsieur Borys TARASYUK, Président du Comité de l'Intégration euro atlantique Ukraine
19 janvier	Visite de travail de Monsieur Itsunori ONODERA, Secrétaire Parlementaire au Ministère des Affaires étrangères du Japon
19 janvier	Visite de travail de SEM Humayun Akhtar KHAN, Ministre du Commerce de la République Islamique du Pakistan
25 janvier	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Jan PETERSEN, Ministre des Affaires étrangères de Norvège
28 janvier	Réunion de travail avec Madame T. QUINTOS-DELES, Conseiller du Président de la République des Philippines sur le Processus de la Paix
31 janvier	Visite de Son Excellence Monsieur Samuel SCHMID, Président de la Confédération Suisse
31 janvier	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Ivo SANADER, Premier Ministre de la République de Croatie

Février

3 février	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Kjell Magne BONDEVIK, Premier Ministre de Norvège
9-10 février	Visite officielle de Son Excellence Madame Condoleezza RICE, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique
10 février	Visite de travail de Monsieur Etele BARATH, Ministre des Affaires européennes de la République de Hongrie
10 février	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Francisco LAINEZ, Ministre des Affaires étrangères de la République d'El Salvador

11 février	Visite de Madame Carla DEL PONTE, Procureur du Tribunal pénal international de l'ex-Yougoslavie
15 février	Visite de Son Excellence Docteur Kamal KHARRAZI, Ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran
17 février	Visite de travail de Monsieur Carsten SONDERGAARD, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Royaume de Danemark
18 février	Visite de travail de S.E.M. Ahmed Aboul GHEIT, Ministre des Affaires étrangères de la République Arabe d'Egypte
18 février	Visite de travail Son Excellence Monsieur Vladimir MÜLLER, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque
18 février	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Albert H. N. SHABANGU, Vice-Premier Ministre du Royaume de Swaziland
24-25 février	Visite de travail de Monsieur Ofir Pines, Ministre de l'Intérieur d'Israël
28 février	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Tassos PAPADOPOULOS, Président de la République de Chypre

Mars

7 mars	Visite de travail de Monsieur Lars DANIELSSON, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre de Suède
8 mars	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Gerhard SCHRÖDER, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne
8 mars	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Felipe PEREZ ROQUE, Ministre des Affaires étrangères de la République de Cuba
9 mars	Visite de travail de Son Excellence Dr. Bingu wa MUTHARIKA, Président de la République de Malawi
13 mars	Visite de Son Excellence Monsieur Jan Peter BALKENENDE, Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas
14 mars	Visite de Son Excellence Monsieur Mikulas DZURINDA, Premier Ministre de la République slovaque
14 mars	Visite de Son Excellence Monsieur Ivo SANANDER, Premier Ministre de la République de Croatie

17 mars	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Kostas KARAMANLIS, Premier Ministre de la République Hellénique
17 mars	Visite officielle de Son Excellence Monsieur LI Zhaoxing, Ministre des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine
31 mars	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Kastriot ISLAMI, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie

Avril

1 avril	Visite de Son Excellence Monsieur Juli MINOVES TRIQUELL, Ministre des Affaires étangères de la Principauté d'Andorre
7 avril	Visite de Son Excellence Monsieur Adnan TERZIC, Président du Conseil des Ministres de la République de Bosnie-Herzégovine
16 avril	50^{e} anniversaire de Son Altesse Royale le Grand-Duc
20 avril	Visite de Son Excellence Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, Président de la Convention européenne, Ancien Président de la République française
21 avril	Visite de Monsieur Edmund STOIBER, Ministre-Président de Bavière
25 avril	Cérémonie de signature du Traité d'adhésion entre l'Union européenne et la Roumanie et la Bulgarie
25-26 avril	Visite de Son Excellence Monsieur Ivo SANANDER, Premier Ministre de la République de Croatie
29 avril	Visite de travail de Son Excellence Madame Ilinka MITREVA, Ministre des Affaires étrangères de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine

Mai

1-2 mai	Visite de Son Excellence Monsieur Junichiro KOIZUMI, Premier Ministre du Japon
18 mai	Visite de travail de Monsieur Peter GOTTFRIED, Secrétaire d'Etat à l'Intégration européenne de la République de Hongrie

30 mai -9 juin	Tournée des capitales
<u>Juin</u>	
23 juin	Fête Nationale
26 juin	Cérémonie d'ouverture de la Philharmonie
26-27 juin	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Horst KÖHLER, Président de la République Fédérale d'Allemagne
29 juin	Déjeuner de départ de Son Excellence Monsieur Peter TERPELUK, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique
<u>Juillet</u>	
4 juillet	Déjeuner de départ de Son Excellence Monsieur Sauli FEODOROW, Ambassadeur de Finlande
12 juillet	Déjeuner de départ de Son Excellence Monseur Yuri KAPRALOV, Ambassadeur de la Fédération de Russie
15 juillet	Sommet belgo-luxembourgeois
<u>Août</u>	
5 août	Visite du Dr. Hans WINKLER, Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Affaires étrangères d'Autriche
<u>Septembre</u>	
19-20 sept.	Visite de Son Excellence Monsieur J. Dennis HASTERT, Président de la Chambre des Représentants du Congrès des Etats-Unis d'Amérique
29 septembre	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Somsavat LENGSAVAD, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao
29 septembre	Visite de travail de Madame Meglena KUNEVA, Ministre des Affaires européennes de la République de Bulgarie
30 septembre	Déjeuner de départ de Son Excellence Monsieur Tudorel POSTOLACHE, Ambassadeur de Roumanie, Doyen du CD résident

Octobre

2 octobre	Journée de Commémoration Nationale
2-5 octobre	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Victor BORGES, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap Vert VIIe Commission de Partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Cap Vert
3 octobre	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Ivo SANANDER, Premier Ministre de la République de Croatie
3 octobre	Visite du Dr. Jacques DIOUF, Directeur général du FAO
11 octobre	Dîner de travail offert par Monsieur Luc Frieden à Madame Liese PROKOP, Ministre de l'Intérieur d'Autriche
12 octobre	Visite de travail de Monsieur Antonio GUTERRES, Haut Commissaire pour les réfugiés
17-18 octobre	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Svetozar MAROVIC, Président de Serbie et Monténégro
18 octobre	Réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères européennes, de la Commission et du Parlement européen
19 octobre	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Janez JANSA, Premier Ministre de la République de Slovénie

Novembre

9-11 nov.	Visite d'Etat de Monsieur le Président de la République du Mali et de Madame Amadou Tourmani Touré
13-16 nov.	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Anton TABONE, Président de la Chambre des Députés de la République de Malte, accompagné d'une délégation parlementaire
14-16 nov.	Visite privée de Son Excellence Monsieur José Maria NEVES, Premier Ministre de la République du Cap Vert
15 novembre	Visite de travail du Dr. Klaus TSCHÜTSCHNER, Ministre de l'Economie, de la Justice et des Sports de la Principauté du Liechtenstein
17 nov.	Visite privée de Monsieur Gerhard SCHRÖDER, Ancien Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne

Décembre

1 décembre	Visite de travail de Son Excellence Dr. Ursula PLASSNIK, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche
9 décembre	Visite officielle du Dr. Josef PÜHRINGER, Landeshauptsmann de la Haute-Autriche

2. Réunions internationales à Luxembourg (en dehors des réunions de routine du Conseil de l'UE)

10 janvier	Réunion Gouvernement - Commission européenne
27-29 janvier	Réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures
2-3 février	Ministérielle UE – Australie (PR, COM, SGC)
9-10 février	Réunion ministérielle UE - États-Unis
14-15 février	Réunion informelle des ministres européens de la Coopération au développement
23-24 février	Ministérielle UE - Nouvelle Zélande (PR, COM, SGC)
27-28 février	Ministérielle UE - Russie (Troïka)
18-19 mars	Réunion informelle des ministres de la Défense
31 mars-1er avril	Conseil de Partenariat Permanent UE-Russie (Troïka)
10-11 avril	Ministérielle UE - Union Africaine (Troïka)
14- 15 avril	Ministérielle JAI UE – Russie (Troïka)
15-16 avril	Réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères (Gymnich)
19-20 avril	Ministérielle UE - US (PR, COM, SGC)
24 avril	Réunion informelle des Ministres du Commerce extérieur
25-26 avril	Cérémonie de Signature Roumanie/Bulgarie
25-26 avril	Conseil d'Association UE – Croatie
26-27 avril	Conseil d'Association avec la Turquie
26-27 avril	Ministérielle UE - Pakistan (Troïka)

26-27 avril	Réunion informelle des Ministres UE (Communiquer l'Europe)
1er -2 mai	Sommet UE - Japon
17-18 mai	Troïka Ministérielle UE - CEDEAO (Troïka)
24-27 mai	Réunion Ministérielle entre l'Union européenne et le Groupe de Rio
30-31 mai	Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères (Euromed)
2 juin	Conseil JAI – Célébration officielle de l'anniversaire de l'Accord Schengen
12-13 juin	Conseil de coopération UE-Moldavie
14 juin	Conseil d'association UE - Roumanie
14 juin	Ministérielle UE - EEE
23-24 juin	Réunion sur le Tsunami
24-25 juin	Réunion ministérielle UE - ACP

3. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre des Affaires Etrangères

Janvier

7 janvier	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
12 janvier	Présentation du Programme de la Présidence luxembourgeoise devant le Parlement Européen à Strasbourg
18 janvier	Présentation du Programme de la Présidence devant la Commission des Affaires étrangères du Parlement Européen à Bruxelles
19–21 janvier	Tournée Moyen-Orient (Tel Aviv, Ramallah, Amman)
24–25 janvier	Assemblée Générale des Nations Unies : 60e anniversaire de la libération des camps de concentration nazis à New York
26 janvier	Petit-déjeuner de travail avec le Commissaire Général de l'UNRWA (UN Reliefs Works Agency) Mr Peter Hansen / Rencontre de la Présidence avec la Conférence des Présidents du Parlement Européen à Bruxelles
27 janvier	Présentation du Programme de la Présidence devant l'OSCE à Vienne
27 janvier	Commémoration du 60e anniversaire de la libération du camp d'Ausschwitz-Birkenau à Oswiecim (Pologne)
31 janvier	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures / Conseil d'Association avec la Tunisie à Bruxelles

Février

1 février	Conseil de Coopération UE-Ouzbékistan / Troïka ministérielle UE-Serbie-Montenégro / Troïka ministérielle UE-Albanie à Bruxelles
8–9 février	Visite de travail auprès du Ministre des Affaires étrangères russe Mr Sergueï Lavrov à Moscou
21 février	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures / Conseil de coopération UE-Ukraine à Bruxelles
22 février	Conseil de Coopération UE-Moldavie / Visite du Président américain George Bush à l'OTAN à Bruxelles

Mars

1 mars	Conférence Palestine à Londres
2 mars	Entrevue avec le Président palestinien Mahmut Abbas à Bruxelles

4 mars	Entrevue avec le Procureur des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie Mme Carla Del Ponte à La Haye
7 mars	Troïka ministérielle UE-Turquie à Ankara
10–11 mars	Réunion ministérielle UE-ASEAN / Troïka ministérielle UE-Indonésie à Jakarta
14 mars	Ouverture de la Commission des Droits de l'Homme à Genève
15 mars	Entrevue avec le Procureur des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie Mme Carla Del Ponte à La Haye
15 mars	Entrevue avec le Secrétaire Général du Conseil de Coopération du Golfe Mr Al-Attiyah à Bruxelles
16 mars	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures / Quadripartite UE-CdE à Bruxelles
17 mars	Ouverture des négociations avec la Croatie / Conseil de partenariat permanent UE-Russie à Bruxelles
22–23 mars	Conseil européen à Bruxelles
23 mars	Troïka ministérielle UE-OSCE à Bruxelles
24 mars	Visite de travail à Ljubljana
30 mars	Troïka ministérielle UE-Ukraine à Kiev

Avril

4–5 avril	Réunion ministérielle UE-CCG au Bahrayn
13 avril	Visite avec LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grand-Duchesse à Londres
18 avril	Visite de travail auprès du Ministre des Affaires étrangères Mr Diogo Freitas do Amaral et le Premier Ministre Mr José Socrates à Lisbonne
21 avril	Réunion informelle OTAN à Vilnius

Mai

5–8 mai	Réunion ministérielle UE-ASEM à Kyoto
9–10 mai	Célébration du 60e anniversaire de la Victoire dans la Grande Guerre patriotique / Réunion quadripartite Moyen-Orient / Sommet UE-Russie à Moscou
11–12 mai	Réunion ministérielle UE-Chine à Beijing
16–17 mai	3e Sommet du Conseil de l'Europe à Varsovie
23 mai	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

24–25 mai	Stand-alone Euro-Atlantic Partnership Council, OTAN à Are (Suède)

Juin

1–2 juin	Troïka ministérielle UE-Etats-Unis à Washington
8 juin	Conférence ministérielle OSCE à Cordoba
9–10 juin	Visite de travail à Amman
16–17 juin	Conseil Européen à Bruxelles
19 juin	Sommet UE-Canada à Niagara-on-the-Lake
20 juin	Sommet UE-Etats-Unis à Washington
22 juin	Conférence sur l'Irak à Bruxelles
23 juin	Réunion des Ministres des Affaires étrangères du G8 à Londres

Juillet

6 juillet	Signature du Protocole de coopération entre les gouvernements du Luxembourg et de la Croatie à Bruxelles
18 juillet	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
24–26 juillet	Invitation à l'ouverture des « Salzburger Festspiele » et différentes réunions de travail à Salzbourg

Août

6 août	Cérémonie de condoléances du Roi Fahd d'Arabie Saoudite à Ryad
12 août	Funérailles de Mr Robin Cook à Edinburgh
31 août	Visite de travail / Conférence diplomatique : La diplomatie roumaine - vocation européenne et opportunités globales à Bucarest

Septembre

1–2 septembre	Réunion informelle Gymnich à Newport
7–9 septembre	Visite d'Etat avec LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Slovaquie
14–16 septembre	Major event – Sommet à New York
17–20 septembre	Assemblée Générale des Nations Unis à New York
22 septembre	Visite de travail à Vienne
28 septembre	Visite de travail à Madrid

Octobre

4 octobre	33e Session de la Conférence générale de l'UNESCO à Paris
11–12 octobre	Visite d'Etat avec LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grand-Duchesse en Bulgarie
13 octobre	Visite de travail en Ukraine
18–19 octobre	Visite de travail en Turquie
24 octobre	Visite de travail en Finlande
25 octobre	Visite de travail en Lettonie

Novembre

7 novembre	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
10–12 novembre	Visite de travail en Nigeria
15 novembre	Dîner de départ en l'honneur du Ministre des Affaires étrangères allemand Mr Joschka Fischer à Londres
16 novembre	Réunion ministérielle annuelle du Conseil de l'Europe à Strasbourg
21 novembre	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
22– 3 novembre	Visite de travail en Jordanie
28 novembre	Euromed Anniversary Event Summit à Barcelone

Décembre

5–6 décembre	Réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'OSCE à Ljubljana
7– décembre	Réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles
12 décembre	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
15–16 décembre	Conseil Européen à Bruxelles

4. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre délégué aux Affaires Etrangères

Janvier

18 janvier	Bruxelles – Présentation du Programme de la Présidence luxembourgeoise devant le Commission des Affaires étrangères du Parlement Européen
19–20 janvier	Bruxelles – Visite de travail
19–20 janvier	Rome - Visite de travail
26–27 janvier	Bruxelles – Conseil JAI
27 janvier	Paris – Visite de travail

Février

2–3 février	Bruxelles – Visite de travail
7 février	La Haye - Visite d'un centre de rétention
9 février	Bruxelles - Déjeuner de travail informel des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OTAN, en présence de Madame Condoleeza Rice
16 février	Visite de travail à Madrid
20-21 février	Bruxelles – CAGRE
22 février	Bruxelles – CAGRE ; visite du Président des Etats-Unis aux institutions européennes
23 février	Strasbourg - Parlement européen
24 février	Bruxelles – Conseil JAI
25 février	Bruxelles – Troïka ministérielle UE – Ukraine
27–28 février	Ankara - Visite de travail

Mars

11 mars	Paris – Conférence « Europa Nova » (Claudie Haigneré)
13-14 mars	Caire - Visite de travail
21– 3 mars	Bruxelles – Conseil Européen
28-29 mars	Strasbourg – Parlement européen

Avril

6 avril	Bruxelles – Comité des Régions ; Conférence « l'avenir de la politique de cohésion et son financement »
30 avril–3 mai	New York

Mai

7–8 mai	Strasbourg – Journée de l'Europe
10–13 mai	Chypre - Visite de travail
22 mai	Bruxelles - Conseil BENELUX
23 mai	Bruxelles – CAGRE
25 mai	Bruxelles - Session plénière Parlement européen

Juin

6 juin	Bruxelles - Réunion sur la visite de travail en Chypre
7–8 juin	Strasbourg – Parlement européen
14 juin	Bruxelles – CAGRE
15 juin	Bruxelles – Préparation Conseil européen
16 juin	Bruxelles – Réunion BENELUX, Conseil européen
17–18 juin	Bruxelles – Conseil européen
22–23 juin	Bruxelles - Session plénière

Juillet

17–18 juillet	Bruxelles – CAGRE

Septembre

8–9 septembre	Newcastle – Conseil JAI
23–25 septembre	Paris - Visite de travail
28 septembre	Strasbourg – Signature solennelle du statut des députés européens

Novembre

7 novembre	Bruxelles – CAGRE
8 novembre	Dublin – Visite de travail
17 novembre	La Haye – Conférence sur le thème de « l'intégration des marchés financiers européens : perspectives et questions »
21 novembre	Bruxelles – CAGRE
22–24 novembre	Kosovo – Visite de Travail

Décembre

1 décembre	Bruxelles – Conseil JAI
6 décembre	Bruxelles – Dîner groupe « amis de la cohésion »
6–9 décembre	Montréal – Visite de travail
13– 17 décembre	Hong Kong – conférence OMC

5. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Janvier

1-5 janvier	Tsunami : Sri Lanka et Thailande
6 janvier	Conférence internationale Tsunami à Djakarta
7 janvier	CAGRE à Bruxelles
10 janvier	Réunion Tsunami au Parlement européen à Strasbourg
11 janvier	Conférence des donateurs Tsunami à Genève
13-14 janvier	Conférence sur les pays en développement insulaires et enclavés à Maurice
19 janvier	Présentation du programme « coopération » au Parlement européen à Bruxelles
31 janvier	CAGRE à Bruxelles

Février

11 février	Entrevue à New York avec Jan Egeland, Sous-Secrétaire général pour les Affaires humanitaires
23 février	Révision de l'accord de Cotonou à Bruxelles

Mars

1-3 mars	Conférence sur l'harmonisation des procédures+réunion ministérielle du CAD à Paris
7-8 mars	Visite à Vienne : entrevue avec Mme Ursula Plassnik, MAE d'Autriche
17-18 mars	G8 des Ministres de la Coopération et de l'Environnement au Derbyshire
30 mars	Réunion avec M. Wolfowitz à Bruxelles

Avril

10-12 avril	Conférence des donateurs pour le Soudan à Oslo
17- 19 avril	Assemblée paritaire parlementaire ACP-UE et Commission de Partenariat au Mali
20 avril	Rencontre-débat « Putting Europe in the Picture » à Bruxelles
24 avril	CAGRE à Luxembourg

Mai

3-7 mai	Assemblée Générale de la Banque Asiatique du Développement à Istanbul

20 mai	European Conference on awareness-raising for North South solidarity à Bruxelles
24 mai	CAGRE à Bruxelles
26-30 mai	Visite au Soudan

Juin

2 juin	ONUSIDA à New York
14-15 juin	G-77 à Doha
27-28 juin	Réunion sur le financement du développement à New York
28-30 juin	ECOSOC segment à haut niveau à New York

Septembre

13- 16 septembre	Sommet ONU à New York

Octobre

24-25 octobre	Conseil informel Développement à Leeds
26 octobre	Réunion OCHA sur le Pakistan à Genève

Novembre

22 novembre	CAGRE à Bruxelles
23-29 novembre	Commission de partenariat au Nicaragua et au El Salvador

Décembre

5-10 décembre	Commission de partenariat au Sénégal
12-14 décembre	Conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Hongkong

6. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Défense

Janvier

19 janvier	Commission des Affaires étrangères – Défense – du Parlement européen à Bruxelles
23 janvier	Voyage officiel du Ministre de la Justice, Ministre de la Défense – Cérémonie d'inauguration du Président d'Ukraine à Kiev

Février

30 janvier- 5 février	- Cérémonie officielle au Arlington national Cemetry - Entrevue avec l'Honorable Donald H. Rumsfeld, Secretary of Defense aux Etats-Unis d'Amérique
9-10 février	Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'OTAN à Nice
15-16 février	Visite officielle en Géorgie notamment à Tbilissi
22 février	Sommet OTAN à Bruxelles

Mars

16 mars	Cérémonie d'accueil du contingent ISAF VI à Strasbourg

Mai

2 mai	Entrevue avec le Président helvétique M. Samuel Schmit, Ministre de la Défense à Berne
23 mai	CAGFE en formation Ministres de la Défense à Bruxelles
24 mai	Colloque – New Defence Agenda à Bruxelles

Juin

9 juin	- Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'OTAN - Remise d'une décoration honorifique au General James Jones, Commandeur suprême des Forces alliées en Europe à Bruxelles
13 juin	Discours devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale à Paris
14 juin	Commission des Affaires étrangères – Défense – du Parlement européen à Bruxelles

Septembre

13 septembre	Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'OTAN à Berlin

Novembre

28 novembre 4e Congrès européen de la Défense à Berlin

7. Relevé des Traités

Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2005 (y sont inclus 14 Accords, Protocoles et Programmes de coopération au développement)	51
Traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat au cours de la même période	30
Traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position au cours de la même période	32
Traités déposés à la Chambre des Députés au cours de la même période	30
Traités votés par la Chambre des Députés au cours de la même période	38
Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la même période (non inclus les Accords, Protocoles et Programmes de coopération au développement entrés en vigueur au cours de cette période)	37

……..

Les avis concernant les ratifications, les adhésions, les entrées en vigueur etc. des traités internationaux publiés au Mémorial A de 2005 par le Service des Traités se sont élevés à trois cent soixante-dix-sept (377). Y sont inclus les lois d'approbation et les textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

8. Activités du service des passeports, visas et légalisations du 01.01.2005 au 31.12.2005

L'année 2005 était une année charnière pour le Bureau et ceci d'un point de vue des opérations réalisées et de la réorganisation en profondeur de ses propres services.

Tout en examinant de plus près les graphiques repris en annexe il y a lieu de souligner les points saillants suivants.

La hausse des opérations concernant l'émission de passeports ordinaires [1)] est avant tout due à l'introduction des passeports de série F qui sont systématiquement émis aux enfants âgés de 0 à 15 ans.

La baisse des opérations relative à l'émission de passeports pour les luxembourgeois résidant à l'étranger [2)] est due au fait que depuis l'introduction de passeports de série F ces derniers sont tous établis au Bureau étant donné que ni nos Ambassades ni nos Consulats ne disposent du matériel technique nécessaire pour émettre des documents de voyage lisibles à la machine.

L'émission de titres de voyage pour étrangers [3)] est une suite logique de l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 26 janvier 2005 autorisant le Bureau à émettre ce type de documents.

Quant à la rubrique demandes de visas et autorisations de séjour [4)], il y a lieu de noter que la baisse des opérations est une conséquence directe de l'abolition du régime de délivrance d'autorisations de séjour à des artistes de cabaret et de la migration du service des autorisations de séjour provisoire vers le département de l'Immigration.

Reste à noter que le Bureau a connu un surcroît de travail non-négligeable en ce qui concerne le volume des documents destinés à être légalisés [5)].

La baisse des recettes [6)] enregistrée en 2005 s'explique par le fait que le Bureau ne délivre plus d'autorisations de séjour provisoire et que la prolongation de visas de court séjour est une pratique qui dans le cadre de la réglementation *« Schengen »* doit être limitée au stricte minimum.

Ajoutons à titre de rappel que les fonctionnaires du Bureau assistent régulièrement aux différents groupes de travail qui se tiennent à Bruxelles et qui sont en relation directe avec ses attributions. Dans ce contexte il y a lieu de citer les groupes *« Visas-BENELUX », « Visas-UE », « Comité article 6 »* et le module *« BIODEV II »* précurseur du VIS.

Par ailleurs le Bureau était représenté aux différentes réunions interministérielles en charge de l'élaboration d'un support informatique relatif au système d'information sur les visas (VIS) et du développement du nouveau passeport biométrique qui sera introduit à Luxembourg au cours de l'année 2006.

Quant à la modernisation et à la réorganisation du Bureau il y a lieu de noter que les responsables ont entamé des négociations avec la Belgique pour avoir accès à leur système informatique relatif à la délivrance de visas. Le travail en ligne facilitera le travail des agents « Visas » et aura pour corollaire direct un traitement plus rapide des demandes de visas qui nous parviennent des Consulats belges.

S'inscrit dans ce même contexte le fait que le Bureau a entamé les premiers préparatifs quant à la création d'un système informatique pour traiter les innombrables demandes destinées à la légalisation, documents émanant des notaires, fiduciaires et autres particuliers. Pour se faire le Bureau s'appuiera sur l'expérience acquise par son partenaire belge qui a informatisé son propre service en 2003.

Reste à noter qu'en 2005 le Bureau a mis en service son propre central téléphonique qui a produit un résultat plus que satisfaisant. En effet 85% des appels ont été immédiatement réceptionnés, les autres appelants ont été servis endéans les minutes suivant leur appel.

Délivrance de passeports et titres de voyage	**2004**	**2005**
passeports ordinaires délivrés à Luxembourg	14136	19308
passeports ordinaires délivrés par nos missions	1595	2
passeports diplomatiques	133	265
passeports de service	93	94
passeports collectifs	21	22
titres de voyage pour réfugiés	74	76
titres de voyage pour apatrides	87	79
titres de voyage pour étrangers (règl. grand-ducal du 26/01/05)		81
total	**16139**	**19927**

Prolongations de passeports et titres de voyage

passeports ordinaires	7807	8347
passeports ordinaires prolongés par nos missions	477	152
passeports diplomatiques	74	44
passeports de service	103	57
titres de voyage pour réfugiés	142	108
titres de voyage pour apatrides	92	80
total	**8695**	**8788**

Déclarations de perte/vol		**909**	**511**

Visas et autorisations de séjour

Demandes introduites à Luxembourg: - prolongations de visas courte durée - délivrance d'autorisations de séjour pour le Service des Etrangers/Immigration	7307	255
demandes de visas et autorisations de séjour introduites par les postes à l'étranger	8092	8579
total	**15399**	**8834**
Légalisations	**29261**	**33951**
Total général des opérations	**70403**	**72011**

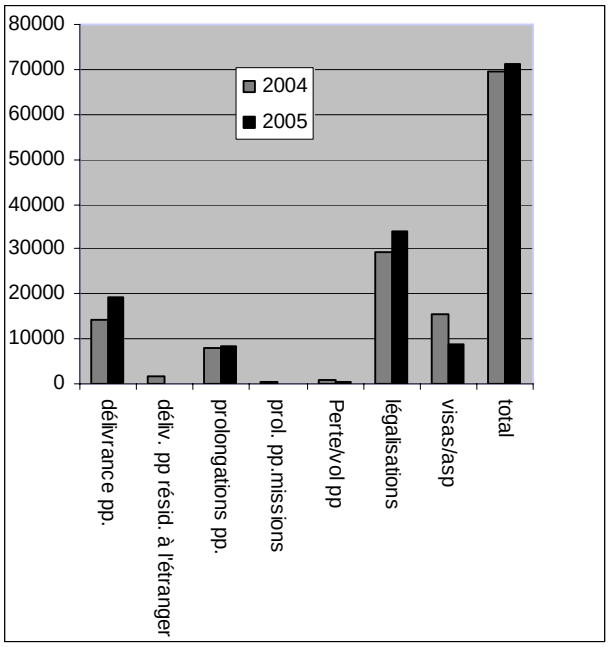

Recettes					**2004**	**2005**
Etablissement de passeports et titres de voyage					56478	71972
Prolongations de passeports et titres de voyage					32624	32506
Légalisations					29261	33951
Visas et autorisations de séjour					146535	3305
Total					**264898**	**141734**

Statistiques sur les dix dernières années

	1996	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**
dél. passeports	12714	13190	13303	11723	14717	14307	13114	15603	16152	19927
prol. passeports	6777	6572	7108	6149	7637	7978	8047	8862	8695	8788
perte/vol passeports	751	746	724	821	839	924	879	1102	909	511
légalisations	10918	13310	15437	18439	22673	22546	25116	26152	29261	33951
visas	15826	15011	14248	16072	19648	21692	19242	23478	15399	8834
Total des opérations	**46986**	**48829**	**50820**	**53204**	**65514**	**67447**	**66398**	**75197**	**70403**	**72011**
	100%	104%	108%	113%	139%	144%	141%	160%	150%	153%

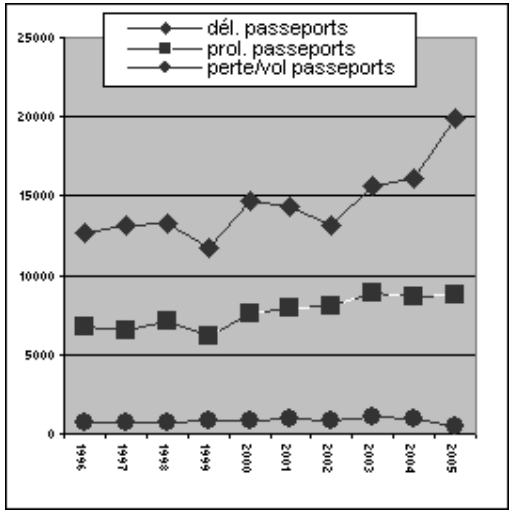

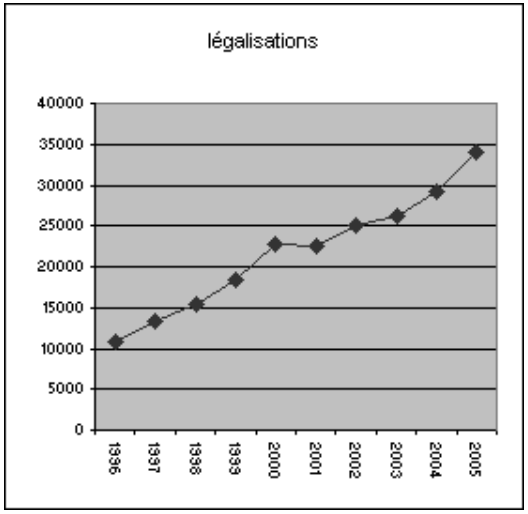

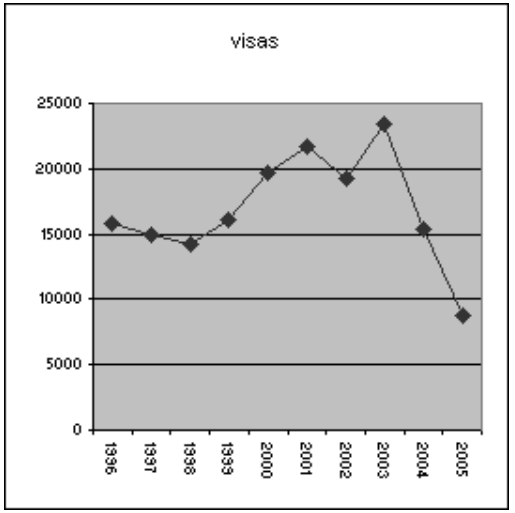

RECETTES
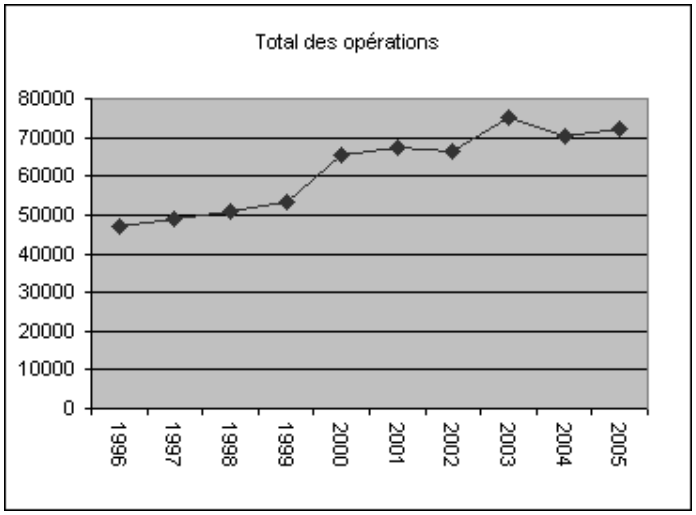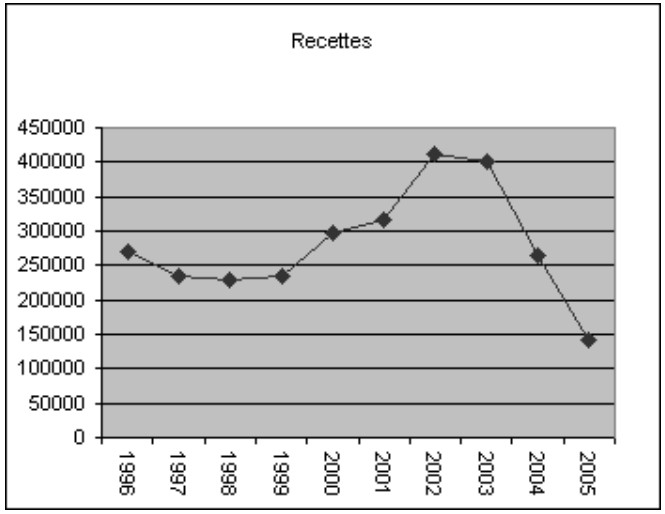
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total des opérations	46986	48829	50820	53204	65514	67447	66398	75197	70403	72011
Recettes	271128	234619	229851	233901	297055	315663	411883	400356	264898	141734